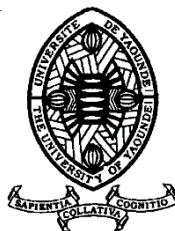


UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES,
SOCIALES ET EDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDÉ I

POSTGRADUATE SCHOOL FOR THE SOCIAL AND
EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR SOCIAL
SCIENCES

DÉPARTEMENT OF HISTORY

GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE ET GESTION DES AIRES MARINES PROTÉGÉES AU CAMEROUN : CAS DU SITE DES TORTUES MARINES D'ÉBODJÉ 1992-2021

Mémoire présenté et soutenu le 08 Octobre 2024 en vue de l'obtention du
diplôme de Master en Histoire

Spécialisation : Histoire des Relations Internationales

Par

Frédéric-Martin AGNEM NDOUGNAM

Titulaire d'une Licence en Histoire



Président : Willibroad DZE-NGWA, Pr, Université de Yaoundé 1

Rapporteur : Alassa Fouapon, CC, Université de Yaoundé 1

Examineur : Alphonse Kisito BOUH MA SITNA, CC, Université Yaoundé 1

Octobre 2024

ATTENTION

Ce document est fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à la disposition de l'ensemble de la communauté élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

Par ailleurs, le Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, sociales et Educatives de l'Université de Yaoundé I n'entend pas donner son approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire : ces opinions doivent ester comme propres à leur auteur.

À

Mes parents et amies disparus :

Pr. Daniel Abwa,

Marthe Elel Essie,

Rébecca Andoun Essie,

Mathieu Menong,

Sa Majesté Salomon Yah,

Olivia Elé,

REMERCIEMENT

Ce travail a pu être réalisé grâce à la contribution de plusieurs personnes à qui nous voulons témoigner notre gratitude et toute notre reconnaissance. Nos remerciements vont à l'endroit du Dr. Fouapon Alassa qui a dirigé ce mémoire. Nous lui sommes reconnaissants pour les conseils et la contribution significative apportée dans ce travail. Nous exprimons notre gratitude aux enseignants du département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I pour leur contribution à notre formation académique. Notre gratitude va à l'endroit des responsables des centres de documentation qui nous ont fournis des documents importants à la réalisation de ce travail. Nos remerciements vont également à l'endroit de nos informateurs qui nous ont fournis des informations capitales à la réalisation de cette recherche. Nous pensons au conservateur du Parc marin monsieur Sambou, à Denis Gnamaloba, et Joel Tchinda Wamba.

Nous disons merci à nos parents, le Pr. Daniel Abwa de regretter mémoire et son épouse madame Cathérine Otekelek pour, tout leur amour, leur encadrement et leur accompagnement au quotidien dans notre formation et dans tous les aspects de notre vie. Nos remerciements vont à l'endroit des membres de notre famille qui ont toujours répondu présents quand nous les sollicitons. Il s'agit de Serge Sando, Dr Aristide Tolok, Pr Bios Nelem, pasteur Tiki Tiki, Francine Enganalim, Njock Nkouma et Reine Ndoubi Tiki. Nous disons également merci à nos frères Junior Nsangou, Kebir Norodom, Erica Abwa, Andoun Abwa, Nelem Abwa et Essié Abwa. Nous exprimons notre gratitude à madame Ondosock et ses enfants pour l'accueil et l'hébergement reçu pendant notre séjour à Kribi pour cette recherche. Notre gratitude va également à l'endroit de monsieur Théodore Mbang Heu et monsieur François Bekemen pour l'accompagnement multiforme dont-ils ont fait preuve durant toute cette recherche. Nous voulons témoigner notre reconnaissance au chef du village Ebodjé, en la personne de S.M Ndjokou et à l'ensemble de la communauté Iyassa d'Ebodjé pour l'accueil et l'hospitalité pendant notre séjour. Nous sommes également reconnaissant l'ensemble de l'équipe de Tube Awu pour toute la sympathie et la contribution importante à la réalisation de ce travail. Nous ne saurons oublier la Jeunesse Chrétienne Baptiste du Cameroun de l'Union des Eglises Baptistes du Cameroun (église de l'espérance-Yaoundé), le Cercle-Histoire-Géographie et Archéologie de l'université de Yaoundé 1 pour les discussions, les échanges enrichissants. Nous témoignons toute notre gratitude à Camille Nsouandélé, un de nos aînés, pour tous les échanges intellectuels et encouragements permanents. Nous terminons en disant merci à Mariella Reine Ngono Onomo, Fanda Nkemeni, sans oublier les personnes non citées pour tout le soutien apporté. Nous prenons la responsabilité des fautes observées dans ce travail.

SERMENT DE PROBITÉ

Je soussigné monsieur **Frédéric-Martin Agnem Ndougnam**, reconnait par ce serment de probité et de propriété intellectuelle que ce Mémoire en Histoire est l'œuvre de mon esprit, le produit de mes investigations intellectuelles. Il ne fait par conséquent, d'aucune façon quelconque, l'objet de plagiat ou contre façon. Tout emprunt a été explicitement signalé et cité conformément aux conventions en vigueur dans la science en générale et dans la discipline historique en particulier. J'admets par-là que toute falsification probable de cette assertion puisse conduire à sa nullité.

SOMMAIRE

ATTENTION	i
DEDICACE.....	Erreur ! Signet non défini.
REMERCIEMENT	iii
SERMENT DE PROBITÉ.....	iv
SIGLES ET ABREVIATIONS	vi
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	ix
RESUMÉ.....	x
ABSTRACT	xi
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
CHAPITRE I : FONDEMENTS DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE ET DE LA COOPÉRATION AVEC LES ONG DANS LA GESTION DURABLE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES AU CAMEROUN ET A ÉBODJÉ.....	22
CHAPITRE II : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE PROTÉGÉ D'ÉBODJÉ DANS LE PARC NATIONAL MARIN “MAYANGÈ NA ÉLOMBO-CAMPO”	46
CHAPITRE III : ACTEURS, OUTILS ET MÉCANISMES D'IMPLÉMENTATION DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE DANS LE SITE PROTÉGÉ DES TORTUES MARINES D'ÉBODJÉ.....	68
CHAPITRE IV : RETOMBÉES, ENTRAVES ET PERSPECTIVES DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE DANS LA GESTION DURABLE DES ESPACES MARINS PROTÉGÉS AU CAMEROUN ET A ÉBODJÉ	93
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	119
ANNEXES.....	124
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	151
TABLE DES MATIÈRES	160

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACBM : Association Camerounaise de Biologie Marine

ADEID : Action pour un Développement Équitable Intégré et Durable

AME : Accords Multilatéraux de l'Environnement

AMMCO : *African Marine Mammal Conservation Organisation*

AMP : Aire Marine Protégée

APED : Appui pour la Protection de l'Environnement et le Développement

CBBC : *Congo Basin Diversity Conservation*

CBLT : Commission du Bassin du Lac Tchad

CCNUCC : Conférence des Nations Unies sur les Changements Climatiques

CEEAC : Commission Économique des États de l'Afrique Centrale

CERECOMA : Station Expérimentale de Recherche sur les Écosystèmes Marins

CES : Collège d'Enseignement Secondaire

CMAP : Commission mondiale des aires protégées

CNCEDD : Commission Nationale Consultative pour l'Environnement et Développement Durable

COMIFAC : Commission des Forêts d'Afrique Centrale,

CWCS : *Cameroon Wildlife Conservation Society*

DICOPART : Dictionnaire Critique et Interdisciplinaire de la Participation

EIE : Étude d'Impact Environnemental

ECOFAC : Programme de Conservation et d'Utilisation Rationnelle des Écosystèmes Forestiers de l'Afrique Centrale

FEM : Fond de l'Environnement Mondial

FFEM : Fond Français de l'Environnement Mondial,

GEF 7 : *Global Environmental fund*

GIC : Groupe d'Initiative Commune

IRAD : Institut de Recherche Agricole pour le Développement

IRIC : Institut des Relations Internationales du Cameroun

IRSTEA : l'Institut National de Recherche en Sciences et Technologie pour l'Environnement et l'Agriculture

ISH : Institut des Sciences Halieutiques

MINEF : Ministère de l'Environnement et des Forêts

MINEP : Ministère de l'Environnement et de Protection de la Nature

MINEPAT : Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire

MINEPDED : Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable

MINEPIA : Ministère des Pêches et des Industries Animales

MINFOF : Ministère des Forêts et de la Faune

MINTOUL : Ministère du Tourisme et des Loisirs

ODD : Objectifs du Développement Durable

OING : **Organisation** Internationale Non-Gouvernementale

OMT : Organisation Mondial du Tourisme

ONACC : Observatoire Nationale des Changements Climatiques

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unis

OSC : Organisation de la Société Civile

PNGE : Plan National de Gestion Environnemental

PNUD : Programme des Nations Unis pour le Développement

PPI : Projet des Petites Initiatives

PROTOMAC : Protection des Tortues Marines d'Afrique Centrale

RAFAC : Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale

RASTOMA : Réseau des Acteurs de la Sauvegarde des Tortues Marine

REDD : Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts dans les pays en développement

SPANB : Stratégie et Plan d'action National sur la Biodiversité

SPE : Secrétariat Permanent de l'Environnement

SWOT : *State of the World Sea Turtles*

UICN : Organisation Internationale de Conservation de la nature

UNESCO : Organisation des Nations Unis pour l'Éducation, la Science et la Culture

WATSCON: *West Africa Sea Turtles Conservation Network*

WWF: *World Wild Forest*

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Liste des Tableaux

1: Le Cameroun et les accords environnementaux régionaux/africains.....	33
2: Le Cameroun et les accords multilatéraux sur l'environnement.....	35
3: Sites protégés des écosystèmes marins et côtiers au Cameroun	42
4: Principaux animaux de la faune sauvage et marine couramment rencontrés dans la commune de Campo	50
5: Liste des espèces d'algues observées au cours des années 2008-2009.....	97
6: Nombre de touristes ayant séjournés dans le site d'Ebodjé	103

Liste des Graphiques

1: Courbe ombrothermiques de l'Arrondissement de Campo	52
2: Distribution de la fréquence des tortues observées en fonction des espèces dans la zone durant la période 2007-2009	95
3: Distribution de la fréquence des nids de ponte de <i>Lepidochelys olivacea</i> au cours de la campagne 2008-2009	96
4: Représentation des algues observées au cours des années 2008-2009	98
5: Nombre de touristes ayant séjourné dans le site d'Ebodjé	104

Liste des Photos

1: Filets de noix de coco achetés par un grossiste à Ebodjé.....	55
2: Tortue verte (<i>Chelonias Mydas</i>).....	64
3: Tortue imbriquée ou tortue à écailles	64
4: Tortue Olivâtréss	66
5: Tortue luth.....	67
6: Tortue en ponte dans un nid	82
7: Baguage d'une tortue à Ebodjé par Tube Awu	86
8: Pêcheur présentant son attestation d'honneur	91
9: Ecologie du site d'Ebodjé.....	102
10: Rocher Mayange	105
11 : Symbolisme du cycle lunaire sur la carapace d'une espèce de tortue marine.....	106
12: Scène montrant des touristes assistant au renvoi des tortillons en mer.....	107

Liste des Cartes

1: Localisation du parc national Marin Mayange Na Elombo-Campo	56
2: Localisation des sites de ponte de la bande côtière du parc marin Manyange na Elombo-Campo	58
3: Morphologie du site Ebodjé.....	58
4: Cartographie des zones d'intervention par Organi	80

Liste de Schéma

1 : Cycle biologique des tortues marines.....	63
---	----

RESUMÉ

La présente étude s'intitule : “Gouvernance environnementale et gestion des aires marines protégées au Cameroun : cas du site des tortues marines d’Ebodjé (1992-2021)”. Elle explore et évalue les actions des acteurs impliqués dans la protection de l’environnement naturel en général, avec un accent sur la protection des tortues marines d’Ebodjé et la conservation de leur habitat afin de contribuer à un pent du développement durable, celui de la préservation des espèces animales marines menacées d’extermination. En effet, depuis quelques années, on observe un intérêt affiché par l’ensemble de la communauté internationale concernant les problématiques de protection de l’environnement. Tout comme de nombreux pays du monde, le Cameroun est engagé dans la protection de l’environnement au niveau national et même international. Ainsi, l’on a assisté à la création des aires protégées pour conserver et préserver la biodiversité. De ce fait, la gestion des espaces marins protégés, à travers la toute première aire marine protégée du Cameroun s’inscrit dans cette gouvernance des aires protégées et de la gouvernance environnementale dans sa globalité. Pour meubler cette recherche, nous avons mobilisé plusieurs théories. D’abord, la théorie de l’interdépendance complexe. Elle est perceptible dans les interactions continues entre les différents acteurs dans le site protégé des tortues marines Kribi-Ebodjé-Campo. Ensuite, la théorie constructiviste. Elle nous a permis de mieux étudier la place des acteurs sociaux locaux, mais également le sens et la portée de leurs actions dans le processus de gestion de l’aire marine protégée d’Ebodjé. Enfin, la théorie de l’intergouvernementalisme. Elle a permis de comprendre les fondements et les dynamiques de coopération interétatique, non seulement entre l’État camerounais et ses partenaires internationaux, mais également entre les ONG locales et celles internationales sous le prisme de la gestion durable de la zone des tortues marines de Kribi-Ebodjé. Pour mener à bien cette réflexion, les méthodes qualitatives et quantitatives ont été mobilisées pour la collecte des données. Celles-ci ont permis d’identifier les fondements de la gouvernance environnementale au Cameroun en l’occurrence le site d’Ebodjé. Aussi, elle a permis de relever les actions menées par les acteurs impliqués ainsi que les difficultés rencontrées. Les résultats obtenus dans cette étude donnent un large éventail des avancées considérables en termes de préservation de la biodiversité marine et de protection desdites tortues.

Mots clés : Environnement - Aire marine protégée - tortues marines - gouvernance environnementale – protection

ABSTRACT

This study is entitled “ Environnementl governance and management of marine protected areas in Cameroon : the case of Ebodjé Marine turtle site (1992-2021)”. It explore and evaluates the actions of stakeholders involvd in protcting the naturl environnement, with a focus on protecting marine turtles in Ebodjé and conserving their habitat to contribute to soutainable development, specifically the preservation of marine animal species threqened with extinction. In recent years, there has been a growing interest from the international community in environnemental protection issue. Like many countries around the world, Cameroun is committed to protecting the environment at both areas have been created to conserve and preserve biodiversity. The management of marine protected area, through Cameroon’s first marine protected area, is part of this governance of protected areas and environmental governance as a whole. To support this research, we drew on several theories. First, the theory of complex interdependence, which is evident in the continous interactions between different stakeholders in the Ebodjé marine turtle protected site. Next, constructivist theory, which allowed us to better study the role of local social actors and the meaning and scope of their actions in the management process of the Ebodje marine protected area. Finally, intergovernmentalism theory, which helped us understand the foundations and dynamics of inter-state cooperation, not only between the Cameroonian state and its international partners but also local and international NGOs underthe prism of soutainable management of the Kribi-Ebodjé-Campo maine turtle area. To carry out this reflection, qualitative and quantitative methods were used to collect data. These methods allowed us to identify the foundations of environnemental governance in Cameroon, specifically the Ebodje site. They also enabled us to highlight the action taken by stakeholders and the difficulties encountered. The results of this study provide a broad overview of significant progres in terms of preserving marine biodiversity and protecting marine turtles.

Keywords : Environment- Marine protected area- Marine turtles- Environmental governance- Protection

INTRODUCTION GÉNÉRALE

I- CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE

Les menaces environnementales constituent un sujet de préoccupation majeur pour la communauté internationale en générale et pour le Cameroun en particulier. Les efforts internationaux en matière de protection environnementale se sont davantage fait ressentir en 1992 lors de la Convention de Rio Janeiro sur la diversité biologique. Elle fut adoptée le 13 juin 1992 et entra en vigueur le 29 septembre 1994. Cette convention fut ratifiée par 187 pays, dont le Cameroun le 19 octobre 1994¹. Quant aux balises de la diplomatie environnementale à l'échelle internationale, on pourrait remonter au Sommet de Stockholm. C'est ici que l'humanité prend conscience de la nécessité de préserver la terre, son unique habitat. Dans ce contexte, le projet en 1972 d'Apollo 17 qui prenait la première photo couleur de la terre². Il montrait alors par là le monde comme une bille bleue baignant dans une immense étendue noire. Ce passage le résume sans doute : “Nous avons collectivement compris que notre seule terre est un système fermé et finit et notre seule maison. Il était de notre responsabilité de prendre soins de notre marbre bleu comme un mécanisme global et complexe soutenant un incroyable réseau complexe de vie interactive et interconnectée”.³ En effet, l'on assistera malheureusement, au cours des décennies précédentes, à une série de catastrophes environnementales. Celles-ci ont suscité un éveil des consciences et des préoccupations concernant l'environnement naturel. L'observation a pu se faire en 1969 lorsqu'un train passant avait enflammé par inadvertance des morceaux flottants de débris recouverts d'huile sur la rivière Cuyahoga de l'Ohio. Par la suite, un déversement de pétrole au large de Santa Barbara, en Californie, qui tua environ 3500 oiseaux marins a été identifié. L'Europe quant à elle a été choquée par un empoisonnement massif de poissons dans le Rhin.⁴ Nous pouvons également évoquer non loin de nous le Kenya où d'importantes catastrophes environnementales ont sévi. Il faut dire que les questions environnementales ont façonné la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain de 1972 et, partant la gestion de l'environnement pour les cinquante prochaines années.⁵ Ces questions environnementales ont fait l'objet de discordes sur la scène internationale. Mais la Conférence de Stockholm a démontré qu'avec un leadership et

¹F. Omgba Owono, “Le Cameroun et la diplomatie environnementale, 1964-2015”, Thèse de Doctorat PhD en Histoire, Université de Yaoundé I, Septembre 2021, p 131.

²Ibid.

³Englefeldt, cité dans *Stockholm and the birth of environmental diplomacy*, in <https://www.iisd.org/articles/deep-dive/stockholm-and-birth-environmental-diplomacy> . Consulté le 19 août 2022 à 20h 49.

⁴ Stockholm and the birth of environmental diplomacy, in <https://www.iisd.org/articles/deep-dive/stockholm-and-birth-environmental-diplomacy>., Consulté le 19 août 2022 à 20h 49.

⁵“Stockholm and the birth of environmental diplomacy”, in <https://www.iisd.org/articles/deep-dive/stockholm-and-birth-environmental-diplomacy>., Consulté le 19 août 2022 à 20h 49.

une écoute des préoccupations de tous, la coopération sur les questions d'environnement et de développement durable est possible. L'un des objectifs étant l'adoption d'une Déclaration de principe sur l'environnement humain, dans le droit-fil de l'idée de la Déclaration universelle sur la Protection et la Préservation du milieu humain lancé par l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)⁶.

Dans la vision de la conférence de Stockholm, l'on a intégré une dimension spécifique à la protection et la préservation des écosystèmes. Ainsi, les principes 2, 4, 6 et 7 de sa déclaration finale sont fort parlants. En effet, le principe 2 stipule que : “Les ressources naturelles du globe, y compris l'air, l'eau, la terre, la faune et la flore et particulièrement les échantillons représentatifs des écosystèmes naturels doivent être préservés dans l'intérêt des générations présentes et à venir par une planification ou une gestion attentive selon que de besoin”.⁷ C'est sans doute pourquoi vont se mettre en place des aires protégées dès le début des années 90 au Cameroun et même dans la sous-région. À partir des années 1990, des programmes régionaux tels qu'ECOFAC (programme de conservation et d'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale), COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale, le RAFAC (Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale) ou des ONG comme Tropenbos International ont encouragé les Etats orientaux du Golfe de Guinée à créer les aires protégées forestières.

Quant à lui, le principe 4 stipule que :

L'Homme a une responsabilité particulière dans la sauvegarde et la sage gestion du patrimoine constitué par la flore et la faune sauvage et leur habitat, qui sont aujourd'hui menacés par un concours de facteurs défavorables. La conservation de la nature, et notamment de la faune et la flore sauvages, doit donc tenir une place importante dans la planification pour le développement économique.⁸

Le principe 6 n'est pas moins clair. Il table sur :

Les rejets des matières toxiques ou d'autres matières et les dégagements de chaleur en des quantités ou sous des concentrations telles que l'environnement ne puisse plus en neutraliser les effets doivent être interrompus de façon à éviter que les écosystèmes ne subissent des dommages graves ou irréversibles. La lutte légitime des peuples de tous les pays contre la pollution doit être encouragée.⁹

Le principe 7 est tout explicite et indique que :

Les Etats devront prendre toutes les mesures possibles pour empêcher la pollution des mers par des substances qui risquent de mettre en danger la santé de l'Homme, de nuire aux ressources biologiques

⁶G. Handi, Environnement : les déclarations de Stockholm (1972) et Rio (1992), United Nations, 2013, p.2, in www.un.org/law/avi, consulté le 19/08/2022.

⁷ Conférence des Nations Unies sur l'environnement, déclaration de Stockholm, 1972, p.4.

⁸ Ibid.

⁹ Ibid.

et à la vie des organismes marins, de porter atteinte aux agréments naturels ou de nuire à d'autres utilisations légitimes de la mer.¹⁰

On peut donc voire par-là que, depuis belle lurette la protection de l'environnement en général et singulièrement celle des écosystèmes terrestres et marins constitue une des priorités mondiales et, aujourd'hui encore, reste au cœur des débats. On part de Stockholm pour Rio de Janeiro en 1992 qui constitue la 2^e grande Conférence mondiale dédiée aux problèmes environnementaux. De nos jours, ou du moins depuis les années 2000, les problèmes environnementaux ne cessent de s'accroître. On est confronté de plus en plus à la pollution de l'air, l'épuisement des ressources, la disparition massive des espèces végétales et animales, ainsi que l'épuisement de la biodiversité. De façon plus spécifique, les eaux sont exposées aux problèmes de déchets marins, à la destruction des habitats et au déclin des espèces marines, à l'acidification des océans et aux changements climatiques de plus en plus visibles. Il faut donc dire que l'activité humaine a eu des impacts négatifs majeurs sur l'environnement marin. La mer et sa biodiversité au cours des dernières décennies sont affectées notamment par la nature et l'ampleur de ces activités.¹¹

A titre d'exemple, la pêche est un problème très important en raison de la surpêche et de ses conséquences sur les fonds marins.¹² En outre, la pollution causée par les déchets marins et l'eutrophisation¹³, la qualité de l'eau de mer a changé au cours des dernières décennies.¹⁴ Compte tenu des enjeux environnementaux, les études du Plan National de Gestion de

l'Environnement (PNGE) de 1996 ont identifié cinq grandes zones agro-écologiques aux caractéristiques biophysiques spécifiques au Cameroun.¹⁵ Selon le profil environnemental de 2004, la zone côtière et maritime est exposée à de nombreux problèmes du fait de sa proximité au milieu urbain et d'un secteur industriel et agro-industriel fort développé qui

¹⁰Conférence des Nations Unies sur l'Environnement...p.4.

¹¹“ Problèmes environnementaux et menaces”, in <https://www.health.belguim.be/fr/environnement/mers-oceans-et-antartique/mer-du-nord-et-oceans/problemes-environnementaux>, p.1.

¹²Ibid.

¹³ C'est un terme qui renvoie à l'écologie. C'est un apport excessif d'éléments nutritifs dans les eaux, entraînant une prolifération végétale, un appauvrissement en oxygène et un déséquilibre de l'écosystème. Les nutriments concernés sont principalement l'azote et le phosphore.

¹⁴ Ibid.

¹⁵Youssaou, “Les questions environnementales sur la désertification au Cameroun”, Atelier sur les statistiques de l'environnement, Yaoundé, décembre 2011, p.4.

produisent des polluants non traités, la plupart du temps déversés quasiment dans le milieu naturel.¹⁶

La surexploitation de certaines ressources naturelles, bois de mangroves, certaines espèces de poisson, faune des réserves laisse peser une grave menace sur la biodiversité.¹⁷ Dans un contexte où l'environnement de façon large et la protection, la conservation des espaces protégés de la mégafaune marine au Cameroun en particulier, en l'occurrence la réserve des tortues marines d'Ebodjé qui est menacée par les activités de l'Homme. Il est urgent de trouver des stratégies pour améliorer la gestion des aires protégées marines tout en analysant les politiques environnementales à cet effet. Ainsi présentée, cette situation appelle à une réflexion sur l'action des pouvoirs publics, des ONG et des populations riveraines dans la gestion des espaces marins protégés au Cameroun. C'est la conjugaison de ces facteurs et autres remarques qui ont déterminé le choix de ce thème. Thème de recherche qui s'intitule "gouvernance environnementale et gestion des aires marines protégées au Cameroun : cas du site des tortues marines d'Ebodjé 1992-2021".

II- MOTIVATION DU CHOIX DU THÈME

Loin d'être tiré de l'extraordinaire, le choix de ce thème repose sur des motivations d'ordre personnel, académique et scientifique.

D'un point de vue personnel, nous avons toujours ressenti le besoin d'apporter une contribution à la protection de notre environnement. Déjà, lors de nos études secondaires au lycée classique de Nanga-Eboko, nous avons servi au sein de la coopérative en tant que délégué de l'environnement dudit établissement. Cela a davantage transformé notre manière de percevoir les choses dans le cadre de la protection de l'environnement. Cet intérêt a été porté pour les environnements marins et l'ensemble de la biodiversité marine du fait de notre amour pour l'eau en général et la mer en particulier.

Sur le plan académique, les enjeux actuels des problématiques environnementales ont favorisé l'intérêt porté sur cette question. Il était nécessaire de produire un mémoire de fin de cycle de Master afin d'apporter notre modeste pierre à l'avancement de la recherche en histoire dans le champ environnemental non pas comme pionnier.

¹⁶Youssaou, "Les questions environnementales sur la désertification..." au Cameroun'', p.9.

¹⁷Ibid.

Sur le plan scientifique, il est à noter que notre enthousiasme et engagement pour cette étude, ont été motivés par la volonté de contribuer et de promouvoir l'historiographie africaine en général et l'historiographie camerounaise en particulier. Aussi, cette étude est faite également pour apporter une réponse aux questions que l'homme d'aujourd'hui se pose nécessairement¹⁸. Nous avons ressenti le besoin et la volonté profonde d'apporter une touche à la construction de l'édifice national et au développement durable tout en apportant des connaissances sur l'action des pouvoirs publics et d'autres partenaires en matière de gestion et préservation du patrimoine environnemental.

III- INTERÊT DU SUJET

Dans un travail de recherche, l'intérêt se rapporte à l'importance du sujet et son originalité. Dans le cas de notre étude, l'interdépendance entre l'Homme et l'environnement est une réalité de nos jours. Pour se développer et garantir sa survie, dorénavant la protection de l'environnement est indispensable pour son développement durable.¹⁹ De manière plus précise, son développement et celui des prochaines générations, la protection de l'environnement est une nécessité. Or, c'est de lui qu'il tire son alimentation et sa santé, son bien-être dépendent aussi de sa qualité.²⁰ De ce fait, une étude sur la gouvernance environnementale et gestion des espaces marins protégés au Cameroun, précisément celui des tortues marines de Kribi-Ebodjé-Campo dans le parc national *Marin Mayange Na Elombo-Campo* est sans doute intéressante à plus d'un titre.

Sur le plan scientifique, cette étude s'inscrit dans le cadre de l'histoire politique et des Relations Internationales et présente un intérêt double. Premièrement, elle participe à la contribution et au développement des recherches en Histoire des Relations internationales dans le champ environnemental. Cet intérêt nécessite d'être évoqué en ce sens que l'ère écologique est marquée par l'invasion des thèmes de l'environnement dans les relations internationales.²¹ Ceci est perceptible par la prédominance des questions écologiques dans les événements internationaux.²²

¹⁸ L. Febvre, *Combat pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 1992, cité par F.Omgbà Owono, " le Cameroun et la diplomatie...", p.5.

¹⁹ Omgbà Owono, " Le Cameroun et la diplomatie environnementale...", p.6.

²⁰ N. Ngamalié Njiadeu, " La protection de l'environnement marin au Cameroun : contribution à l'étude de la mise en œuvre des conventions internationales", Mémoire de DEA en Droit, université de Douala, 2015.

²¹ Ibid.

²² M. Frédérick, " la sécurité environnementale éléments de définition", *Etudes Internationales*, vol.24, N°4,1993, P.753.

Au plan opérationnel, cette étude se présente comme une contribution certes modeste, mais supplémentaire pour les défenseurs de l'environnement en général, ceux de la protection et la conservation de la biodiversité marine. En particulier en mettant en exergue l'action des pouvoirs publics et d'autres acteurs dans le cadre de la protection de l'environnement en général. Un accent particulier sera mis sur la conservation des écosystèmes marins et la gestion des aires marines protégées en l'occurrence celui d'Ébodjé dans le parc national marin “*Mayange Na Élombo-Campo*” au Sud-Cameroun.

Dans la sphère économique, notre travail se veut intéressant et probablement original où il met en lumière la contribution du cadre définitionnel d'un modèle de développement durable et spécifique au Cameroun. Modèle transmis dans un discours qui s'articule autour de trois éléments : l'économie, l'environnement et le social et propose de construire un, “monde économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable”.²³

IV- CADRE SPATIO-TEMPOREL

Un travail scientifique dans le cadre d'une recherche historique prend en compte l'espace et le temps. C'est d'ailleurs ce que préconise R. Todjimbé lorsqu'il affirme que toute “étude scientifique historique s'effectue toujours dans l'espace et dans le temps”.²⁴

a- Cadre géospatial

Le cadre spatial de la présente étude, couvre une partie du territoire camerounais, notamment dans la région du Sud, département de l'Océan, Arrondissement de Campo. Ebodjé est un village du Cameroun situé au bord de l'Océan Atlantique, limité au Nord de Mbendji et au Sud de Likado. Il a une latitude de 2,56497° Nord et une longitude de 982521° Est. Cette localité se trouve à une trentaine de kilomètres sur la route Kribi-Campo le long de la côte²⁵. En 1967, ce village avait une population de 237 habitants, principalement de tribu Iyassa²⁶. Mais lors du recensement de 2005, le nombre a été porté à 729 personnes.²⁷

b- Justification des bornes chronologiques

De l'avis de Joseph Ki-zerbo, “l'historien qui veut remonter le passé sans repère chronologique, ressemble au voyageur qui parcourt dans une voiture sans compteur, une piste

²³A. Euzen “ A propos du développement durable...”, In A. Euzen, L. Eymard et F.Gaill, *Le développement durable à découvert*, Paris, CNRS, 2013, p.23

²⁴ R. Todjimbé, “ Les Relations Tchad-Cameroun, 1960-1982 : aperçu historique ”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007, p.4.

²⁵ S. Liam, “ Cameroun : Ebodjé, le village des tortues,” in *Cameroun Tribune*, parution du 13 Avril 2009, p.3

²⁶ “Ebodjé”, in, <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Ebodj%C3%A9>, le 30/08/2022 à 10h 41 Min.

²⁷ Ibid.

sans bornes kilométriques’’²⁸. Ainsi, la chronologie, sinon le temps constitue la boussole de l’historien. Madélaïne Grawitz va dans le même sens en déclarant : “ Toute recherche scientifique procède nécessairement par un découpage de la réalité. Il n’est pas possible d’étudier tout à la fois ou à partir d’un fait étudié, de parcourir tous les éléments influents jusqu’aux Extrêmes limites de la terre et jusqu’au début du temps’’²⁹. Pour rester dans la réalité évoquée par Grawitz, les années 1992 et 2021 ont été retenues comme repère chronologique.

Dans le cas d’espèce, la borne inférieure 1992, marque premièrement la tenue du Sommet de Rio de Janeiro sur l’Environnement et le Développement. Il s’est tenu du 03 au 14 Juin 1992. Cette même date marque également la création du Ministère de l’Environnement et des Forêts du Cameroun. À partir de 1998, des études internationales avaient été menées par une structure néerlandaise nommée Tropenbos en conséquence des recommandations du Sommet de Rio. Ébodjé devenait alors un site pilote de protection des tortues marines du fait de leur forte concentration dans ce lieu.

La borne supérieure 2021, quant à elle fait référence à la création du parc marin “*Mayangè na élombo-Campo*”. Dès les années 1990, des programmes régionaux tels que ECOFAC (programme de conservation et d’utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers de l’Afrique centrale), COMIFAC (Commission des Forêts d’Afrique Centrale, le RAFAC (Réseau des Aires Protégées d’Afrique Centrale) ou des ONG comme Tropenbos International ont encouragé les Etats orientaux du Golfe de Guinée à créer les aires protégées forestières et marines. Dans les années 2000, précisément en 2002, ce projet avait déjà été émis pour une création d’une aire protégée marine au Cameroun. Cette volonté fut émise également en 2003 par le président de la république Paul Biya lors du cinquième congrès mondial des parcs de l’*UICN*. Malgré les lenteurs administratives du pays, le parc va finalement voir le jour par décret du premier ministre Joseph Dion Nguté.

V- APPROCHE CONCEPTUELLE ET THÉORIQUE

Dans cette partie du travail, il sera question tour à tour de clarifier les concepts clés et ceux-là qui permettent une bonne compréhension du sujet. Par la suite nous allons décrire les différentes théories mobilisées dans cette étude pour mieux la comprendre.

1- Approche conceptuelle

²⁸ J. Ki-Zerbo, *Histoire de l’Afrique noire d’hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, p.16.

²⁹ M. Grawitz, *Méthodes des Sciences Sociales*, Paris, Dalloz, 11^e édition, 2000, p.107.

La bonne compréhension d'un sujet passe par la clarification des concepts clés qui gravitent autour de la thématique, et de l'objet de l'étude. Dans le cadre de cette étude nous allons clarifier les concepts de "gouvernance", "gouvernance environnementale", "aires protégées", "écosystème marin", "environnement" et "Aire Marine Protégée".

A- GOUVERNANCE

"Gouvernance" est un concept large et multiforme. Il a trouvé un écho significatif à la fois comme concept analytique dans le champ académique, faisant référence à une transformation des modes de gouvernement ; comme principe normatif d'action au niveau international. Selon la Banque Mondiale, la gouvernance se définit comme l'ensemble des traditions et institutions par lesquels le pouvoir s'exerce dans un pays avec pour objectif le bien de tous.³⁰ Cette définition est intéressante en ce sens qu'elle lie l'exercice du pouvoir à la recherche du bien de tous, "le bien commun".

L'Organisation des Nations Unies (ONU), par le biais du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), offre une définition du concept de gouvernance. Pour cet organe onusien,

Governance can be seen as the exercise of economic, political and administrative authority to manage country's affairs at the all levels. Its comprise the mechanisms, processes and institutions through which citizens and group articulate their interests, exercise their legal rights, meet their obligations and mediate their differences.³¹

Isabelle Lacroix et Pier-Olivier après des réflexions sur la question donnent eux aussi une définition qui leur ait propre. Pour eux,

La gouvernance est l'ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lesquels les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques. Ces règles et ces processus comme les décisions qui en découlent, sont le résultat d'une négociation constante entre les multiples acteurs impliqués. Cette négociation, en plus d'orienter les décisions et les actions, facilite le partage de la responsabilité entre l'ensemble des acteurs impliqués, possédant chacun une certaine forme de pouvoir.³²

B- GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE

Parmi la polysémie et la multitude de définitions, nous pouvons en retenir quelques-unes afin de mieux le comprendre. Selon le Dictionnaire de l'environnement et du développement durable,

La gouvernance environnementale désigne une conduite collective décisionnelle réunissant tous les acteurs territoriaux selon un mode partenarial en vue d'une planification et d'une gestion mieux

³⁰ I. Lacroix, P-O. St-Arnaud, " La gouvernance : tenter une définition", in *cahiers de recherche politique appliquée*, vol IV, N°3, automne 2012, p.23.

³¹I. Lacroix, P-O. St-Arnaud, " La gouvernance : tenter une définition", p.24.

³² Ibid.p.26.

intégrées des ressources et d'une prise en considération des conséquences environnementales et sociales des changements planifiés.³³

Selon le *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation* (Dicopart) et publié par l'Institut National de Recherche en Sciences et Technologie pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA), la gouvernance environnementale désigne un processus de négociation à visée normative qui cherchant à s'inscrire dans les transformations du contexte général d'action collective, favorise des interactions négociées entre une pluralité d'acteurs concernés par la régulation d'un problème commun.³⁴ La gouvernance environnementale s'est imposée à mesure que les problèmes écologiques ont investi l'agenda politique et médiatique. Du point de vue analytique, la gouvernance environnementale a été intégrée comme un descripteur général commode des modes de décision. De cette panoplie de définition nous allons tenter de le définir. Pour nous, la gouvernance environnementale c'est l'établissement des règles et des habitudes dans le but de prendre soin de notre planète et favoriser la cohabitation harmonieuse entre l'Homme et son environnement et surtout l'ensemble des êtres vivants identifiés.

C- AIRES PROTEGÉES

Les espaces protégés constituent dans la plupart des cas le patrimoine naturel des pays. Elles sont essentielles pour la conservation de la biodiversité. Selon l'UICN, Elles constituent des jalons qui nous permettent de comprendre les interactions entre les Hommes et le monde naturel. Aujourd'hui, elles sont souvent le seul espoir qui nous reste pour empêcher que de nombreuses espèces menacées ou endémiques disparaissent à jamais.³⁵ Cette même organisation a intenté une autre définition d'aires protégées qui est plus claire. Une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services éco systémiques et leurs valeurs culturelles qui lui sont associées.³⁶

D- ENVIRONNEMENT

³³*Dictionnaire de l'environnement et du développement durable*, consulté en ligne le 25/08/2022, in <https://www.dictionnaire-environnement.com/gouvernance-environnementale-ID2882.html>.

³⁴P. Leroy, " Gouvernance environnementale", in *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation* (Dicopart), publié par l'Institut National de Recherche en Sciences et Technologie pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA), Avril 2013, p.3, in <https://www.dicopart.fr-dico-gouvernance-environnementale>

³⁵UICN, Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées, in <https://portals.iucn.org-EFILES/PDF>, consulté le 25/08/2022.

³⁶S.Woodley, *Les catégories de gestion des aires protégées de l'UICN*, in <https://www.dfo-mpo.gc.ca...pdf>, consulté le 25/08/2022 à 19h10

Etymologiquement, le terme “environnement” trouve son origine dans le grec, le latin et le gaulois.³⁷ Le terme environnement est polysémique, c’est-à-dire qu’il recouvre aujourd’hui de nombreuses acceptations. Ainsi, l’environnement est un bien commun, dont nous avons le devoir et l’obligation de léguer aux prochaines générations.³⁸ L’environnement est mot polysémique, diversifié et très large. Le sens du mot varie aussi selon la culture et la catégorie socioprofessionnelle de celui qui l’emploie. On peut donc le définir comme l’ensemble des conditions naturelles et culturelles susceptible d’agir sur les organismes vivants et l’action Humaine.³⁹ Sur le plan juridique, l’environnement est l’ensemble des éléments qui entourent un individu ou une espèce et dont certains contribuent directement à subvenir à ses besoins.⁴⁰

E- ÉCOSYSTEME MARIN

Lorsqu’on évoque ce concept, on entrevoit directement l’écologie. Ainsi un écosystème marin est un ensemble écologique constitué d’une biocénose, composée d’organismes marins et d’un biotope, constitué par l’eau salée et les rivages des mers et des océans.⁴¹ Selon la biologiste Roldan Fdez Laura, les écosystèmes marins sont :

Un type d’écosystème aquatique caractérisé par la présence d’eau salée comme composant principal. Au sein des écosystèmes marins se retrouvent différents écosystèmes, comme les océans, les mers, les marais, les récifs, les eaux côtières peu profondes, les estuaires, les lagunes côtières d’eaux salées, les rivages rocheux et les zones côtières.⁴²

2- Approche théorique

Chaque travail scientifique nécessite des théories pour expliquer, analyser et comprendre les dynamiques possibles liées au sujet. La théorie vient du mot grec “Theoria” qui signifie observer avec émerveillement, une réalité ou un objet pour le décrire, l’expliquer et éventuellement prédire son comportement.⁴³ Le cadre théorique est la démonstration que le chercheur comprend sa spécialité, en montrant ce qui, prit dans ces dernières, permet d’éclairer

³⁷Environnement-définition et explications, in techno-Science.net, consulté le 25/08/2022 à 19h13.

³⁸Ibid.

³⁹“Mot de la Directrice de l’Institut de la Francophonie pour le Développement Durable”(IFDD), in “Pas à pas vers une justice environnementale”, Institut de la Francophonie pour le Développement Durable, numéro 98, troisième trimestre, 2014, p.4

⁴⁰<https://www.dictionnaire-juridique.com-environnement-définition>, consulté le 25/08/2022 à 19h34.

⁴¹“Ecosystème marin”, in [https://junior.universalis.fr/encyclopedie/ecosysteme-marin/# :~ :text=On%20appelle%20%C2%QB%20%C3%A9cosyst%C3%Q8me%20marin%20%C2%BB%20un,\)%20et%20avec%20le%20biotope.](https://junior.universalis.fr/encyclopedie/ecosysteme-marin/# :~ :text=On%20appelle%20%C2%QB%20%C3%A9cosyst%C3%Q8me%20marin%20%C2%BB%20un,)%20et%20avec%20le%20biotope.), consulté le 25/08/2022 à 19h34.

⁴²L. Fdez Roldan, « Ecosystème marin : définition, caractéristiques, flore et faune », publié le 25 Mars 2021 sur le site <https://www.projetecolo.com/ecosysteme-marin-definition-caracteristiques-flore-et-faune-14.html>, consulté le 25/08/2022.

⁴³Moukoko Bonji, Cours de Théories des Relations Internationales à l’Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), IRMIC, 2014, p.5.

son sujet.⁴⁴ Le cadre théorique est un construit et non un prêt à penser, permettant au chercheur d'intégrer son problème dans les préoccupations d'une spécialité.⁴⁵ Ainsi, dans le cadre de ce travail, plusieurs théories ont été mobilisées : la théorie de l'interdépendance complexe, de l'intergouvernementalisme, la théorie du constructivisme et la théorie du développement durable.

La théorie de l'interdépendance complexe permet avant tout d'étudier les relations mutuelles des Etats de façon empirique, des rapports de puissance qui peuvent s'y développer et d'avoir une vision complète et globale des négociations qui peuvent s'exercer entre ces acteurs et ceux qui leur sont liés.⁴⁶ Keohane et Nye dans un ouvrage intitulé *Transnational Relations and World politics* et publié en 1972, analysèrent les conséquences de la mise en contact permanente, non plus seulement des Nations, mais également des économies et des sociétés du fait des mutations de l'environnement international à la faveur de la clôture de l'espace observable au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale.⁴⁷ Une distinction nette apparaît alors entre les Relations Internationales, *stricto sensu* et les relations transnationales qui regroupent l'ensemble des rapports internationaux où l'un des acteurs au moins n'est pas agent gouvernemental.⁴⁸ Dans le cadre de ce travail, la théorie de l'interdépendance complexe nous a permis d'illustrer la pleine conscience des Relations Internationales et surtout les problèmes environnementaux à l'échelle internationale, sous Régionale et dans le site marin d'Ebodjé. Elle est également perceptible dans les interactions continues entre les différents acteurs dans le site protégé des tortues marines Kribi-Ebodjé-Campo. Il s'agit notamment des acteurs étatiques, des ONG présents et ou impliqués et les populations riveraines. Ces acteurs par le mécanisme de l'interdépendance interagissent pour promouvoir la gestion durable et la préservation du site d'Ebodjé dans le parc marin "*Mayange Na Elombo-Campo*".

L'intergouvernementalisme fut initié dès les années soixante par Stanley Hoffman qui étudia l'essor de la construction européenne dans une perspective réaliste. Cette théorie visait à comprendre les mécanismes par lesquels les Etats sont conduits à s'associer pour répondre plus efficacement à des besoins communs.⁴⁹ De ce fait, cette théorie a admis de comprendre les

⁴⁴ Mbonji Edjenguele, *L'ethno-perspective ou la méthode du discours de l'ethno-anthropologie culturelle*, Yaoundé, Puy, 2005, p.15.

⁴⁵ Ibid., p.15.

⁴⁶ N. Guillou, "La politique chinoise de l'administration Bush après la répression place Tiananmen : l'interdépendance peut-elle apaiser les tensions politiques ? 1989-1993", Mémoire de Master en Science politique-Relations Internationales, Université Jean Moulin Lyon III, 2014, p.20.

⁴⁷ J-J. Roche, *Théories des Relations Internationales*, 4^e édition Montchrestien, Octobre 2001, p.113

⁴⁸ Ibid., p.114.

⁴⁹ J-J. Roche, *Théories des Relations...* p.138.

fondements et les dynamiques de coopération interétatiques, non seulement entre l'Etat camerounais et ses partenaires internationaux non seulement, mais également entre les ONG locales et celles internationales sous le prisme de la gestion durable de la zone des tortues marines de Kribi-Ebodjé. Cette coopération intervient dans un cadre multilatéral et bilatéral. Dans le cadre multilatéral de cette coopération nous avons les organisations internationales telles que le WWF, le FEM qui apporte chacun des appuis financiers pour la protection de la biodiversité marine et les tortues en particulier à Ebodjé. Le cadre bilatéral s'observe par les dynamiques de coopération entre le Cameroun à travers son ministère de l'environnement, l'organisation Tube Awu et la banque allemande de coopération (KFW).

Les Relations Internationales comme toute relation sociale méritent d'être construites. En cherchant à comprendre le sens et l'origine des Relations Internationales, les constructivistes procèdent en interprétant ce que les acteurs attribuent aux situations collectives dans lesquelles ils se trouvent. Ainsi, la réalité des Relations Internationales est socialement construite. Le constructivisme insiste beaucoup et s'appuie essentiellement sur les idées et règles élaborées de façon intersubjective et sur les actes de langage parce que pour le constructivisme, parler c'est agir, dire c'est faire.⁵⁰

A cet effet, dans la réalisation de notre travail, cette théorie nous a permis de mieux étudier la place des acteurs sociaux locaux, mais également le sens et la portée de leurs actions dans le processus de gestion de l'aire marine protégée d'Ebodjé. En outre, la démarche constructiviste dont nous avons fait recours a conduit de mettre en lumière la place de la dimension sociale, notamment les populations locales, dans le champ d'étude qui a suscité notre intérêt majeur. Au final, le constructivisme met en exergue les modalités interactives et sociales qui s'observent et tendent à caractériser les acteurs sociaux présents, tout comme le poids de leur place dans le processus de gestion durable de la zone d'étude concernée.

Les théories du développement durable sont liées aux menaces environnementales. Ces théories apparaissent dans les années 90. Après le premier Forum sur l'Environnement de 1972 et le Sommet de Rio de 1992, on a commencé à parler d'écodéveloppement.⁵¹ Son but est de concilier l'économie, le social et l'écologie. Dans ce cadre, la croissance doit être un outil pour atteindre la justice sociale et respecter les équilibres environnementaux.⁵² Le développement

⁵⁰Moukoko Bondji, cours de Théories des Relations Internationales à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), IRMIC, 2014, p. 83.

⁵¹Théories du développement durable, in fr.m.wikipedia.org, consulté le 26/08/2022 à 18h39.

⁵² Théories du développement durable, in fr.m.wikipedia.org, consulté le 26/08/2022 à 18h39.

durable prend en compte trois dimensions : économique, environnementale et sociale⁵³. Ainsi, ces théories de développement durable et d'écodéveloppement, nous ont conduit à d'étudier et à proposer des mécanismes pour assurer le développement de l'économie et la participation de la population au développement tout en préservant l'environnement.

VI- REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE

Pour espérer cerner le problème dans un travail de recherche, la revue de la littérature occupe une place importante. Dans son document de méthodologie, Pierre N'da au sujet de la revue de la littérature rappelle que : “ la revue de la littérature consiste à faire le point des connaissances sur le sujet choisi ou le domaine concerné ”.⁵⁴ Il s'agit d'identifier la littérature abondante sur le sujet en relevant les aspects des thématiques qui n'ont pas fait l'objet d'étude.

L'article portant sur “ La tortue marine au Cameroun, genre *Lepidochelys* : nidation, biométrie de *Lepidochelys olivacea* (Escholtz, 1829) (*reptilia, cheloniidae*) dans la réserve de faune de Campo ”⁵⁵, est intéressant à plus d'un titre. Il nous restitue des données sur les tortues marines de 1998 à 2005. Ce document nous donne connaissance du type de tortues présent sur les côtes camerounaises en général et la réserve de Campo Ma'an dans le Sud. Il met en lumière le problème majeur auquel sont confrontées les tortues qui pondent sur les plages de Campo Ma'an, leur mode de vie et les modes de surveillance de ces tortues. Cependant, le document étudié n'aborde pas de façon spécifique le site d'Ebodjé, cas de notre étude. Il se concentre uniquement sur la réserve des tortues de Campo Ma'an.

Le rapport national d'activités 2018-2019,⁵⁶ est important et intéressant pour la compréhension de notre enquête. En ce sens qu'il nous renseigne et décrit la côte camerounaise, les différentes zones d'intervention et les enjeux socio-économiques de développement. Aussi, ce document présente les textes qui régissent la protection des tortues marines au Cameroun tout en présentant les différents acteurs membres de ladite plateforme.

⁵³ “Développement durable : Définition, histoire et qu'est-ce que le développement durable ?”, in <https://youmatter.world/fr/definition/definition-développement-durable/>, consulté le 26/08/2022.

⁵⁴ P. N'da, *Méthodologie et guide pratique de recherche du Mémoire et de la Thèse de Doctorat*, Paris, L'Harmattan, 2007, p.109.

⁵⁵ H. Angoni et Als, “la tortue marine au Cameroun, genre *Lepidochelys* : nidation, biométrie de *Lepidochelys olivacea* (Escholtz, 1829) (*reptilia, cheloniidae*) dans la réserve de faune de Campo ”, in *international journal of biological and chemical sciences*, october 2010.

⁵⁶ Plateforme tortues marines Cameroun, *rapport national d'activités, panorama des actions déployées sur le terrain par les organisations de la société civile Camerounaise*, in [https://www.rastoma.org=rapport-a...Rapport-annuel d'activité du RASTOMA-année,2018-2019](https://www.rastoma.org=rapport-a...Rapport-annuel-d'activité-du-RASTOMA-année,2018-2019).

S’agissant du rapport annuel du réseau des acteurs de la Sauvegarde des tortues marines d’Afrique centrale⁵⁷ de 2020, c’est est un document d’activités d’un collectif d’organisations non gouvernementales en abrégé RASTOMA. Il est tout aussi intéressant que les autres dans cette enquête. Dans la mesure où il renseigne sur ses objectifs, ses missions et son espace d’application en ce qui concerne la protection des tortues marines en Afrique centrale. On peut relever cependant que ce rapport table beaucoup plus sur les réalisations et dans une moindre mesure d’autres domaines d’activités liées à la protection des tortues marines cette fois-ci en Afrique de l’Ouest.

“Améliorer la participation des populations locales à la gestion des aires protégées”⁵⁸ de Cédric Vermeulen et Patrick Triplet s’est avéré utile dans le cadre de cette étude, en ce qu’il informe sur les différentes conventions et mémoranda signés par les Etats qui ont placé la protection des tortues marines comme priorité. Ces Etats ont pris l’engagement dès 1990 de mieux conserver leur biodiversité en général et les tortues marines en particulier. Dans le cas du Cameroun, il nous informe sur les différents accords signés entre le Cameroun et les institutions internationales environnementales en vue de la protection des tortues tout en développant de nouveaux secteurs d’activités au profit des populations pour limiter les méfaits de la pêche et favoriser une insertion des populations à la protection de la biodiversité marine.

En explorant la recherche de Biankeu Ingrid portant sur la “Contribution à la connaissance de la mégafaune marine dans l’estuaire du Wouri et évaluation des menaces”⁵⁹, elle nous informe et édifie sur les différentes conventions internationales signées et ratifiées par le Cameroun en matière de protection de l’environnement et de la mégafaune marine en particulier. La côte camerounaise immense, sur plusieurs centaines de kilomètres carrés est sensiblement exposée aux mêmes menaces sur toute cette étendue. Aussi, ce document nous apporte un certain éclairci sur les menaces perceptibles ou éventuelles auxquelles est confronté l’environnement marin au Cameroun en général et la mégafaune du Wouri en particulier. Cependant, ce mémoire en rapport avec notre travail présente une limite importante. Ce travail

⁵⁷Rapport annuel du réseau des acteurs de la *sauvegarde des tortues marines d’Afrique centrale* 2020 (RASTOMA), in, <https://www.rastoma.org=rapport-a...Rapport-annuel-d-activité-du-RASTOMA-année-2020>, consulté le 10 Mars 2021 à 10h.

⁵⁸C. Vermeulen, P. Triplet, “ Améliorer la participation des populations locales à la gestion des aires protégées”, in <https://www.reachearch.net/publication/287210383>, consulté le 15/09/2023 à 10h.

⁵⁹I. Biankeu, “Contribution à la connaissance de la mégafaune marine dans l’estuaire du Wouri et évaluation des menaces”, Mémoire de Master en Gestion des Pêches et des Ecosystèmes Aquatiques, université de Douala, juillet 2017.

a pour zone d'étude uniquement l'estuaire du Wouri à Douala et ne couvre pas les autres zones de la côte camerounaise.

Bilola Parfait Devis dans *“Protection fonctionnelle des systèmes marins côtiers dans le cadre des accords environnementaux multilatéraux dans les pays avec littoral : cas du Cameroun”*⁶⁰, est intéressant à plus d'un titre. Premièrement, il décrit et fait un état des lieux du système global environnemental à travers plusieurs conventions dédiées à cette dernière tout en montrant son importance dans le monde. Ensuite, il donne une évolution des concepts liés à l'environnement dans l'ensemble et la protection des écosystèmes spécifiquement. Aussi, ce texte montre l'importance et le rôle des systèmes et écosystèmes marins dans l'équilibre du milieu naturel de façon globale et le bien-être des populations. Enfin, ce document présente les différents sommets environnementaux et conventions environnementales internationaux depuis la conférence de Stockholm où l'urgence d'une protection de l'environnement s'est fait ressentir. Aussi, il fait un état des lieux des systèmes marins et côtiers du Cameroun et des mécanismes de régulation.

L'intérêt porté sur *“Etude pour le suivi de la protection de la zone côtière et de l'environnement marin : Evaluation des impacts des activités pétrolières sur les écosystèmes de mangroves et les habitats côtiers”*⁶¹, est un exposé présenté lors du 16^e Colloque international en évaluation environnementale sous le thème : *“Forêts, énergie, changements climatiques et évaluation environnementale : pour une gestion durable du global ou local”*. Il nous présente la zone côtière camerounaise avec toutes ses composantes tout en évoquant les activités économiques menées par le canal de l'eau, notamment l'activité pétrolière. Cette activité fait de la zone côtière une zone en perpétuelle menace de pollution. Ce document analyse les risques environnementaux liés à l'exploitation des installations pétrolières. Il identifie les problèmes environnementaux de gestion de la zone côtière camerounaise en mettant en exergue les activités génératrices de pollution dans la zone côtière. Cependant, ce travail ne s'attarde pas sur les tortus marines qui constituent l'objet de notre étude de façon spécifique, mais plutôt sur les mangroves.

⁶⁰P.D. Bilola, *protection fonctionnelle des systèmes marins côtiers dans le cadre des accords environnementaux multilatéraux dans les pays avec littoral : cas du Cameroun*, United Nations-nippon Foundation Fellow, New-York, décembre 2017.

⁶¹ E. Ngongang Meppa, *“Etude pour le suivi de la protection de la zone côtière et de l'environnement marin : Evaluation des impacts des activités pétrolières sur les écosystèmes de mangroves et les habitats côtiers”*,

Le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature dans son *plan d'action national de gestion des zones marine et côtière valide*⁶², exprime la volonté et l'intérêt des pouvoirs publics en matière d'environnement et ce depuis le Sommet de Rio en 1992. Ainsi, il décrit et fait un état des lieux des institutions nationales, publique, parapublique qui interviennent dans la gestion de l'environnement de façon générale et des écosystèmes. Le constat fait est que plusieurs textes législatifs encadrent la gestion et la protection de l'environnement.

La thèse d'Ongba Owono Fridolin questionne “ Le Cameroun et la diplomatie environnementale 1964-2015”⁶³. Elle analyse à travers divers contours l'apport du Cameroun dans les efforts internationaux de protection de l'environnement. Cette enquête est remarquable et fort intéressante. L'auteur ressort tous les sommets et conventions internationales en matière d'environnement. Il présente toutes actions du Cameroun en matière de protection de l'environnement au niveau régional africain et international. De même, il présente les facteurs et les déterminants qui ont favorisé la participation du Cameroun à la diplomatie verte. Il relève d'après le PNGE de 1996 les zones écologiques du Cameroun. Dans cette optique, il fait un point d'honneur sur les écosystèmes littoraux en présentant les différentes espèces de tortues marines que regorgent les côtes camerounaises. Cependant, ce travail, aussi riche qu'il soit ne montre pas les efforts du Cameroun en matière de protection, de gestion et de conservation des écosystèmes marins et les partenaires, qui constituent un des axes majeurs de notre travail.

*Etat de la gouvernance environnementale mondiale 2019*⁶⁴, nous fait un état des lieux de la gouvernance mondiale de 2019 en présentant les succès et échec de 2019. Aussi, il établit les liens avec la gouvernance environnementale en faisant le lien entre AME-ODD. Il fait également des projections de l'année 2020 sur la question de l'environnement mondial. Dans le cadre de notre enquête, il est important dans la mesure où il retrace et place l'environnement au centre de l'activité internationale en émettant une volonté de la préserver.

⁶²Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, *plan d'action national de gestion des zones marine et côtière valide*, in <https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&url=https://faolex.fao.org/docs/pdf/Cmr18780.pdf&ved=2ahUKEwiFsPHJg9X5AhXMTqQKHQYxDfwQYxDfwQfnoECBwQAQ&usg=AOvVaw0M8UlnlT2qCmFXne-RxIGi>, consulté le 10 Février 2023 à 10 heures.

⁶³F. Ongba Owono, “Le Cameroun et la diplomatie environnementale 1964-2015”, Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, septembre 2021.

⁶⁴A. Beate et Als, *Etat de la gouvernance environnementale Mondiale 2019*, Institut International du Développement Durable, *Bulletin des Négociations de la Terre*, février 2020.

Le document *Théories des Relations Internationales*⁶⁵ de Jean-Jacques Roche est fort intéressant. Il définit non seulement l'ensemble des théories fort intéressantes utilisées en relations internationales, mais aussi les théories fortes intéressantes utilisées dans le cadre de notre étude pour expliquer et justifier les analyses faites dans celui-ci.

VII- PROBLÉMATIQUE

La problématique en tant que question centrale de toute recherche scientifique est accompagnée par des hypothèses et thèses dont la vérification détermine la démarche scientifique. Dans le cadre de cette étude, on va du constat selon lequel l'environnement en général et la biodiversité marine sont en perpétuelle dégradation. Les populations des tortues marines sont davantage menacées et en voie de disparition d'où l'importance de sa protection.

Michel Beaud définit la problématique comme : “ l'ensemble des problèmes construit autour d'une question principale, des hypothèses de recherche et des lignes d'analyses qui permettent de traiter un sujet choisi ”.⁶⁶ Par ailleurs, il est d'avis d'affirmer avec M. Beaud que la terre va mal.⁶⁷ La dégradation progressive que subit le milieu naturel depuis le XXe siècle est désormais visible. Dans son discours d'acceptation du prix Nobel de la Paix, en 2004, Wan Gari Maathai, militante de la cause environnementale, a illustré cette situation en ces termes :

Je repense à ma propre enfance, lorsque je me rendais au ruisseau près de la maison, chercher de l'eau pour ma mère. Je buvais l'eau du ruisseau directement. Jouant au milieu des feuilles d'herbes aux flèches, je tentais en vain de ramasser les reliures d'œufs des grenouilles, croyant que c'était des perles. Mais à chaque fois que je passais mes petits doigts en dessous, elles se cassaient. Plus tard, je voyais des milliers de têtards : noirs, énergétiques et se tortillant dans l'eau et contre le fond de la terre brune. Voici le monde que mes parents m'avaient légué. Aujourd'hui, plus de cinquante ans plus tard, le cours d'eau est asséché, les femmes doivent marcher loin pour chercher une eau souvent souillée, et nos enfants ne sauront jamais ce qu'ils ont perdu. Le défi actuel consiste à rétablir l'habitat des têtards de mon enfance, et à redonner à nos enfants un monde fait de beautés et de merveilles⁶⁸.

Soucieuse et consciente du défi évoqué par Wan Gari Maathai, la communauté internationale, dans toute sa diversité travaille depuis des années pour trouver des solutions efficaces. Dans le même sillage, l'Etat du Cameroun, a évalué les enjeux sous-jacents la gestion et la protection durable de l'environnement de manière générale et les écosystèmes marins en particulier. En outre, L'enjeu majeur impose une réflexion sur la participation des acteurs impliqués dans la gestion et la protection des espaces marins et de la biodiversité identifiée en l'occurrence, le site des tortues marines d'Ebodjé. Autrement dit : quel est l'apport des efforts initiés et soutenus par les pouvoirs publics, les ONG et les populations riveraines en

⁶⁵J.-J. Roche, *Théories des relations Internationales*, Paris, 4^e édition Montchrestien, Octobre 2001.

⁶⁶M. Beaud, *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de Doctorat, ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, Paris, La Découverte, 2006, p.55.

⁶⁷M. Beaud, *Face au pire des mondes*, Paris, Ed seuil, 2011, P.18.

⁶⁸ Wan Gari Maathai, Extrait du discours d'acceptation du Prix Nobel de la paix, Décembre 2004.

matière gestion-protection du site protégé en question et ceux alentours ? A cette question principale se greffe deux questions secondaires à savoir quels sont les fondements de l'action du Cameroun en faveur de la protection et la gestion des aires protégées en général et particulièrement à d'Ébodjé ? Quelles sont ses faiblesses et comment améliorer son efficacité ? C'est autour de ces questionnements que s'organise cette étude.

VIII- SOURCES ET MÉTHODOLOGIES

Dans cette partie de notre étude, il est question de ressortir d'abord les différentes sources utilisées et admises en histoire. Ensuite, il a été question de décrire les méthodes d'analyses des données récoltées.

a- SOURCES

Pour notre travail de recherche, nous nous sommes attelés à identifier les lieux potentiels et susceptible de nous procurer les documents nécessaires à notre travail de recherche. Nous avons fait recours aux sources primaires et secondaires pour ce travail de recherche.

Sources primaires : les enquêtes de terrain ont été effectuées dans le cadre de ce travail. Nous nous sommes rendu tour à tour aux délégations régionales et départementales du Sud des ministères de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable, des Forêts et de la Faune et également des Pêches et des Industries Animales. Dans la même trame, nous avons effectué des descentes au petit village côtier d'Ebodjé, situé à une trentaine de kilomètres de Kribi dans le département de l'Océan. Arrivé sur place, nous avons eu des entretiens avec les responsables des ONG basées sur place et certaines personnes riveraines. En dehors des sources primaires, nous avons également mobilisé l'utilisation des sources secondaires afin d'enrichir notre étude.

Sources secondaires : Ainsi, nous nous sommes rendus à bibliothèques de la FALSH pour y consulter des mémoires et thèses. Aussi, nous avons fait le tour des bibliothèques de l'Université de Yaoundé 1, du Cercle Histoire-Géographie-Archéologie, de la bibliothèque de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), du centre de recherche de la Fondation Paul Ango Ela et le Centre d'information et de documentation de l'environnement (CIDE) des ministères en charge des questions environnementales du

Cameroun. Les rapports du Ministère de l'Environnement et la Protection de la Nature et du Développement Durable, ceux du Ministère de la Pêche et des Industries Animales, du Ministère de la Faune et la Flore ont été utiles et intéressants. Les rapports des différentes ONG, tout aussi importants, nous ont aidés également dans ce sens.

b- Méthodes de traitement et de collectes des données sur le principe quantitatif et qualitatif

Nous avons pris en compte les méthodes qualitatives et quantitatives. Dans la dimension qualitative, nous avons sélectionné les personnes ressources pour les entretiens directs. Dans l'aspect qualitatif, il s'est agi de sélectionner les données en fonction de leur importance et de leur typologie. Ainsi, nous avons pu rencontrer quelques responsables des différents acteurs identifiés.

Sur le principe de la méthode quantitative, il a été question pour nous de maximiser les données récoltées en termes de volume, de données statistiques. Nous sommes partis sur la base d'un échantillonnage multiple en prenant en compte l'âge, le nombre de temps passé dans l'espace étudié comme éléments de base de notre enquête. C'est ainsi que nous avons pu avoir des données chiffrées sur le taux de visite des touristes dans ce site et également des données sur les tortues marines en termes de nombre.

VIII- DIFFICULTES RENCONTRÉES

De manière évidente, la réalisation de ce travail ne s'est pas effectuée sans difficultés et obstacles. En effet, l'exécution de notre modeste étude a été émaillée par certaines difficultés. Ainsi, l'accès aux sources au sein des services publics a été caractérisé par l'indisponibilité de certaines personnes ressources, des rapports d'activités des ministères et ONG installés à Yaoundé et dans la zone d'étude. Aussi, l'accès à notre cadre d'étude a été quelque peu compromis par les conditions climatiques, le mauvais état des routes, la susceptibilité et la méfiance des populations locales. Celles-ci n'étaient pas toujours prédisposées à nous fournir les informations capitales pour notre investigation. Il a fallu pour cela recourir à un riverain autochtone nettement plus compréhensif et moins susceptible pour obtenir le minimum d'informations auprès des autres informateurs. De même, il n'a pas été possible de visiter tout le site compte tenu de l'absence des mesures de sécurité optimale. Certaines informations détenues par les ONG sur place ne nous ont pas été fournies. Cependant pour glaner le minimum d'informations, nous nous sommes attiré la sympathie du chef de village et ses fils qui ont plaidé pour nous auprès des leurs afin de nous recevoir.

IX- ANNONCE DU PLAN

La démarche plurielle utilisée dans le cadre de cette étude et les informations recueillies et traitées ont permis de l'articuler en quatre chapitres.

Le premier chapitre intitulé “Fondements de la gouvernance environnementale et de la coopération avec les ONG dans la gestion des aires protégées au Cameroun” analyse les éléments fondamentaux qui ont favorisé les actions des pouvoirs publics et des ONG dans la gestion, la préservation et la conservation de l'environnement au Cameroun en général.

Quant au deuxième chapitre, qui porte sur “ Présentation générale du site d'Ébodjé dans le parc marin Mayange Na Elombo-Campo” s'intéresse à présenter le site, les populations et leurs activités économiques. Aussi, il décrit la faune marine du site d'Ébodjé et dans l'ensemble de celle du parc marin en insistant sur les espèces de tortues présentes.

Le chapitre trois intitulé “ Acteurs, outils et mécanismes d'implémentation de la gouvernance environnementale dans le site protégé des tortues marines d'Ébodjé”, identifie les différents acteurs impliqués et leurs actions/efforts dans la protection et la conservation à Ebodjé, dans le parc marin et alentours. Par la suite, il met en relief les outils utilisés et les mécanismes d'implémentation de la gouvernance environnementale dans le site des tortues marines d'Ebodjé.

Le chapitre quatre en fin met en exergue les “ Retombées, entraves et perspectives de la gouvernance environnementale dans la gestion du site des tortues marines d'Ebodjé”. En fait, il analyse et réévalue les répercussions liées à l'implémentation de la gouvernance environnementale à travers la gestion du site des tortues marines d'Ebodjé. Aussi, il tente de mettre en lumière les problèmes rencontrés dans la gestion du site d'Ebodjé tout en proposant des pistes de solutions pour une gestion efficace, dans l'optique de renforcer les politiques de gestion durable de l'environnement au Cameroun.

**CHAPITRE I : FONDEMENTS DE LA GOUVERNANCE
ENVIRONNEMENTALE ET DE LA COOPÉRATION AVEC LES
ONG DANS LA GESTION DURABLE DES AIRES MARINES
PROTÉGÉES AU CAMEROUN ET A ÉBODJÉ**

Le caractère transnational des problèmes environnementaux et leur interdépendance imposent qu'ils soient traités dans un cadre multilatéral, en vue de trouver des solutions efficaces et efficientes. Conscients de cela, les acteurs internationaux et nationaux, sous l'impulsion des Nations Unies, des organisations continentales, régionales et nationales développent des modèles de coopération et soutiennent des actions communes pour la gestion des problèmes environnementaux depuis l'aube des années 1960. Dès lors, la cause environnementale au Cameroun s'appuie sur un certain nombre de textes régissant sa politique environnementale. Ainsi, le présent chapitre s'articule autour des fondements de la gouvernance environnementale au Cameroun tout en explorant quelques contours.

I- LES FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE AU CAMEROUN

La protection de l'environnement au Cameroun repose sur un certain nombre d'éléments essentiels gages de sa gestion. Ces fondements sont d'abord juridiques internationaux et nationaux.

1-Fondements juridiques internationaux

L'environnement, compte tenu des initiatives de sa protection et de ses enjeux, constitue une préoccupation planétaire. Depuis des décennies et aujourd'hui encore, il est l'objet d'importants débats sur la scène internationale. Ceci témoigne les importants changements désastreux qu'il a subis, qu'il subit encore et encore plus des conséquences endurées par l'Homme. Le préambule de la Déclaration de Rio sur l'Environnement reconnaît que : *“ la terre, foyer de l'humanité constitue un tout marqué par l'interdépendance ”*, et insiste sur le respect de tous et sur la protection de l'intégrité du système mondial de l'environnement et le développement. Ainsi, la communauté internationale a mis sur pied le droit international lequel définit son rôle dans la protection de l'environnement. De façon pratique, Alexandre Kiss définit le Droit comme un ensemble de normes juridiques obligatoires adoptées par les autorités publiques selon des procédures préétablies⁶⁹. Cécile Duclaux-Monteit Ott définit le droit international de l'environnement comme l'ensemble des règles juridiques ayant pour objectif d'assurer la préservation de l'environnement mondial⁷⁰.

⁶⁹A. Kiss, *Introduction au droit de l'environnement*, Genève, UNITAR, 2^e édition, 2006, p.2.

⁷⁰C. Duclaux-Monteit Ott, Cours de droit environnemental intitulé : *“Ressource documentaire sur le droit de protection de l'environnement module1”*, in *Introduction au droit de l'environnement*, p.5.

Par ces définitions, le constat qui en est fait est que le droit international de l'environnement vise à garantir la préservation de l'environnement mondial. Le problème de l'exportation de la pollution est encore un aspect d'internationalisation des problèmes environnementaux exigeant la coopération et l'adoption des règles communes. Cela se justifie au Cameroun par la présence de plusieurs organismes internationaux lesquels font de la protection de l'environnement leur cheval de bataille.

Le Cameroun a signé, participé et ratifié un certain nombre de conventions internationales en matière de protection et de gestion de l'environnement. À ce titre, le pays a pris part en 1992 à la Convention de Rio de Janeiro sur la diversité biologique. Elle fut adoptée le 13 juin 1992 et entra en vigueur le 29 septembre 1994. Cette convention fut ratifiée par 187 pays, dont le Cameroun le 19 octobre 1994.⁷¹ Il est vrai et nécessaire de rappeler que la réglementation dans les pays en développement ne tient pas en compte la capacité réelle de ceux qui doivent exécuter les obligations qu'elles créent. Le mécanisme social de protection et de gestion de l'environnement se caractérise par un processus à trois étapes. La première étape met en avant le droit ; en particulier les constitutions nationales, les lois à portée environnementale, les déclarations et les traités internationaux majeurs qui définissent les valeurs environnementales à préserver et à protéger.⁷²

S'agissant de la deuxième étape, il faut préciser à la suite d'Alexandre Kiss que la politique environnementale détermine les objectifs et stratégies qui doivent être employées pour le respect des valeurs environnementales, en tenant compte de la situation économique sociale et culturelle.⁷³ La troisième étape quant à elle indique que les instruments juridiques sont utilisés pour atteindre les objectifs fixés par la politique environnementale. Le contenu de ces instruments peut être économique, politique, social ou éducatif. En retour, leur mise en œuvre nécessite souvent le soutien de l'opinion publique dont le consensus a été le fondement même de la reconnaissance de l'environnement en tant que valeur fondamentale.⁷⁴ On peut retenir au vu de tous ces textes que la gouvernance environnementale au Cameroun, est codifiée sur des normes juridiques assez solides. À côté de ceux-ci se greffent des paramètres politico-

⁷¹F. Omgba Owono, "Le Cameroun et...", p.131.

⁷²A. Kiss, *Introduction au droit...* p.9.

⁷³Ibid.

⁷⁴Ibid.

diplomatiques qui l'encadre et sur lesquels se fonde la gouvernance environnementale au Cameroun.

2- Fondements juridiques nationaux

Les enjeux environnementaux sont devenus pour tous les pays du monde une préoccupation majeure. Ceux-ci se décèlent au travers des multiples engagements particuliers au niveau de la société mondiale. Le Cameroun a fait de la gestion de l'environnement un problème national. Il n'est pas épargné par la sécheresse, ni par la désertification en zone soudano-sahélienne, ni par les déboisements, ni par les feux de brousse et la dégradation des forêts denses humides, ni par la destruction des écosystèmes côtier et marin.⁷⁵ A partir de 1973, pour apporter une réponse au problème de désertification, l'Etat du Cameroun va mettre sur pied l'opération sahel vert. Cette opération visait à planter des arbres dans la partie septentrionale du Cameroun pour lutter contre l'avancée du désert et promouvoir le développement durable. Après cette étape, l'Assemblée Nationale du Cameroun en 1996, adopta la loi N° 96/12 du 05 août 1996, un texte régissant la gestion environnementale. Dans le chapitre II de cette loi et précisément son article 6 il est dit : *“ toutes les institutions publiques et privées dans le cadre de leurs compétences, sont tenues de sensibiliser les populations aux problèmes environnementaux ”*⁷⁶. Le cadre juridique réglementaire exhorte les différents acteurs à prendre leurs responsabilités d'une manière générale à protéger l'environnement. Il est important de rappeler qu'en ce qui concerne les espaces protégés, notamment sur la réglementation, le Cameroun a fonctionné avec les lois coloniales.⁷⁷ Il est judicieux ici d'évoquer la loi forestière de 1994 portant régime des forêts, faune et pêche inscrit dans les principes de la décentralisation de la gestion forestière, la reconnaissance des droits d'usage et l'implication des communautés à la base dans la gestion forestière.⁷⁸

La loi cadre N° 96/12 de 1996 sur la gestion de l'Environnement, fixe le cadre global de la gestion de l'environnement au Cameroun.⁷⁹ En outre, elle dispose en son article 5 des lois et règlements qui doivent garantir le droit de chacun à un environnement sain et assurer un équilibre harmonieux au sein des écosystèmes, et également entre les zones urbaines et

⁷⁵F. Lansana M, “Les enjeux environnementaux au Cameroun”, in www.Academia.edu/ressource/work/35618915,p1, consulté le 04/10/2022 à 12 heures.

⁷⁶ Loi No 96/12 de la 05/08/1996 portant loi-cadre à la Gestion de l'Environnement, p.3.

⁷⁷ Entretien avec M. Sambou, conservateur du parc National Marin, 50 ans, Ebodjé, le 04 Février 2024.

⁷⁸ Plan d'Action Nationale de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD), p.18.

⁷⁹ Ibid., pp.18-19.

rurales.⁸⁰ Dans le cadre de la gestion de l'environnement et la protection des eaux et de leur biodiversité, la précédente loi en sa section II, notamment aux articles 25, 26 et 29 est suffisamment claire. L'article 25 stipule que : *“les eaux continentales constituent un bien du domaine public dont l'utilisation, la gestion et la protection sont soumises aux dispositions de la présente loi ainsi qu'à celle de la législation et de la réglementation en vigueur”*.⁸¹

L'article 26 met en exergue le rôle de l'administration en charge de la gestion et la protection. Il est clairement défini que : *“L'administration chargée de la gestion des ressources en eaux dresse un inventaire établissant le degré de pollution des eaux continentales, en fonction de critères physiques, chimique, biologique et bactériologique. Cet inventaire est révisé chaque fois qu'une pollution exceptionnelle affecte l'état des eaux”*.⁸²

L'article 29 de la même loi indique que : *“sont interdits sous réserve des dispositions de l'article 30, les déversements, écoulements, rejets, dépôts, direct ou indirect de toute nature et, plus généralement, tout fait susceptible de provoquer la dégradation des eaux superficielles ou souterraines en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques”*.⁸³

Le chapitre 3 de la loi cadre de 96, en son article 9 codifie de façon plus claire la gestion de l'Environnement au Cameroun. La gestion de l'environnement devrait donc s'inspirer des lois et règlements en vigueur dans le pays. Nous pouvons donc déceler, par cet article, cette volonté d'encadrer la gestion de l'environnement par des textes juridiques. Il est ainsi écrit : *“La gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles s'inspire dans le cadre des lois et règlements en vigueur”*.⁸⁴

La protection de l'environnement au Cameroun prend en compte la participation des organismes publics, parapublics et privés. Nous pouvons voir en lieu et place au rang d'associations les ONG nationales et internationales et les rassemblements communautaires. Celles-ci sont encadrées et régies par le droit en vigueur. En mettant sur pied la loi-cadre de 1996, les décideurs ont pris cela en compte et l'ont codifié. Ainsi, on peut lire à l'article 8 de cette loi que : *“Les associations régulièrement déclarées ou reconnues d'utilité publique et exerçant leurs activités statutaires dans le domaine de la protection de l'environnement ne peuvent contribuer aux actions des organismes publics et parapublics en la matière que si elles*

⁸⁰ Loi No 96/12, du 05/08/1996 portant loi cadre à la Gestion de l'Environnement, p.3.

⁸¹Loi N°96/12, du 05/08/1996...p.9.

⁸²Ibid.

⁸³Ibid.

⁸⁴Ibid, p.7.

sont agréées suivant des modalités fixées par des textes particuliers’’.⁸⁵ L’alinéa 2 de l’article cité précédemment est plus explicite. Il ressort clairement que les acteurs associatifs et communautaires agréés dans la protection du droit de l’environnement peuvent exercer les droits reconnus à la partie civile. On peut y lire clairement :

Les communautés de base et les associations agréées contribuant à toute action des organismes publics et parapublics ayant pour objet la protection de l’environnement, peuvent exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits constituant une infraction aux dispositions de la présente loi et de ses textes d’application, et causant préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs qu’elles ont pour objet de défendre.⁸⁶

La loi No 98/005 de 1998 portant sur l’eau⁸⁷ régit tous les aspects liés à la gestion de l’Eau et son rapport avec la santé publique. La loi No 001 de 2001 portant code minier et ses décrets d’application,⁸⁸ régit les activités minières terrestre et marine au Cameroun. Dans cette loi également, plusieurs questions environnementales sont examinées, en l’occurrence celles liées à l’exploitation marine.

La loi de 2003 sur la biotechnologie,⁸⁹ fixe les mesures sécuritaires régissant l’appropriation et la manipulation de la biotechnologie moderne au Cameroun. Il convient également d’évoquer le code gazier de 2012 et la loi No 008/2011 portant loi d’orientation sur l’aménagement du territoire et le développement durable⁹⁰.

En dehors des quelques lois citées précédemment, le Cameroun s’est doté d’autres lois toutes aussi importantes les unes que les autres pour codifier et orienter la protection de toute la biodiversité du pays. Au vu de tous ces articles codifiés dans la loi-cadre de Gestion de l’Environnement, nous constatons qu’elle constitue le socle et une base nationale solide en matière de protection et de gestion environnementale au Cameroun. Elle prend en compte tous les secteurs environnementaux existant dans le pays. Cette dernière est appuyée par d’autres textes internationaux qui fondent et organisent la gestion et la protection de l’environnement sur le plan international.

⁸⁵Ibid, p.6.

⁸⁶Loi N°96/12, du 05/08/1996...p. 6.

⁸⁷République du Cameroun, Stratégie et plan d’action national pour la Biodiversité, version II, Yaoundé, MINEPDED, Décembre 2012, p. 49.

⁸⁸ Ibid.

⁸⁹ Ibid.

⁹⁰Ibid.

II- LES FONDEMENTS POLITICO-DIPLOMATIQUES DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE AU CAMEROUN

Le Cameroun est engagé depuis 1992 à la cause environnementale. Dans l'un des principes de sa politique extérieure qui est la souveraineté du territoire, il s'est montré souverain, notamment dans des prises de position sur la scène internationale. Le caractère politico-diplomatique sur lequel se fonde la gouvernance environnementale met en exergue la dimension politique. A cela s'ajoute la définition et la mise en œuvre des politiques de gouvernance environnementale et renforcée le caractère diplomatique. Ce dernier met en relief l'ensemble des textes et conventions internationales en matière de protection et gestion environnementale que le Cameroun a signée et ratifiée.

1- Les fondements politiques de la gouvernance environnementale au Cameroun

La politique peut être considérée comme l'art de diriger de la cité au sens d'Aristote. On peut, par cette définition comprendre que la politique est au cœur de toute activité d'initiative et de décision dans un Etat. Car le politique définit les différents axes de la politique de façon générale et sectorielle. C'est dans ce sens que les politiques de gouvernance environnementale sont *a priori* définies par l'autorité politique. Au Cameroun, les politiques de gouvernance environnementale sont conçues et définies par les garants de l'Exécutif. Cela a été d'ailleurs consigné dans la loi-cadre de gestion de l'environnement de 1996. Dans son article 3, la loi est assez claire. Elle indique que : “ *Le président de la République définit la politique nationale de l'environnement. Sa mise en œuvre incombe au gouvernement qui l'applique de concert avec les collectivités territoriales, les communautés de base et les associations de défense de l'environnement* ”.⁹¹

De façon plus précise, le chef de l'Etat joue un rôle de premier plan dans la définition et la mise en œuvre de la politique environnementale du Cameroun. Cette primeur dans la définition des politiques environnementales a davantage consolidé la volonté du gouvernement à se doter des institutions efficaces dans le domaine. C'est pourquoi, on a assisté à la création du Ministère de l'Environnement et des Forêts du Cameroun en 1992. Avant le Sommet de Rio et donc en préparation de ce Sommet, il a été créé un Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) en avril 1992. L'une des premières actions a été l'élaboration d'un rapport

⁹¹ Loi No 96/12, du 05/08/1996...p. 2.

national sur l'état de l'environnement au Cameroun.⁹² La création de ce ministère constitue le point de départ d'une nouvelle dynamique dans la politique nationale en matière environnementale. Depuis le Sommet de la Terre de Rio en juin 1992, le Cameroun s'est engagé à renforcer au niveau national, des mécanismes et des actions permettant une protection efficace de l'environnement et une gestion des ressources pour un développement durable.⁹³

En juillet 1994, l'on a assisté à une réorganisation gouvernementale. Celle-ci a regroupé au sein du nouveau Ministère de l'Environnement et des Forêts plusieurs départements. Il s'agit de la Direction des Forêts antérieurement rattachée au Ministère de l'Agriculture ; la Direction de la Faune et Aires Protégées antérieurement rattachée au Ministère du Tourisme et enfin la Direction de l'Environnement nouvellement créée.⁹⁴ Le MINEPED est le point focal en matière de biodiversité. La scission de l'ancien Ministère de l'Environnement et des Forêts survenue en 2004 a abouti à la création de deux départements ministériels séparés, en l'occurrence le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP) dont la charge était de coordonner le développement et le suivi de la politique environnementale comme entité politique autonome. Aussi, on a eu le Ministère des Forêts et la Faune chargé de la mise en œuvre des politiques forestière et faunique.⁹⁵ Il avait en son sein une Direction de l'Environnement qui avait été érigée en Secrétariat Permanent à l'Environnement (SPE). En 2011, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable voit le jour par décret présidentiel No 2011/08 du 09 Décembre 2011⁹⁶ pour donner l'épaisseur au volet développement durable. Il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature dans une perspective de développement durable.⁹⁷

Il convient de rappeler que le Cameroun a participé à de nombreuses conférences internationales avant la création de cette institution. Avant les années 90, les normes relatives à la protection de l'environnement étaient éparpillées dans divers instruments juridiques sectoriels. La loi du 29 Décembre 1989⁹⁸ rompt avec cette pratique puisqu'elle inaugure un nouveau cycle. Ce cycle est caractérisé par la mise sur pied d'un arsenal normatif spécifique à

⁹² <https://Kamerpower.com/fr/minep-mineped-cameroun-ministère>, consulté le 17 Octobre 2022 à 22h.

⁹³ Ministère de l'Environnement et des Forêts, Plan National de Gestion de l'Environnement, 1996, p.1

⁹⁴ Ibid., p.5.

⁹⁵ République du Cameroun, Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité, MINEPED, version II, Décembre 2012, p. 52.

⁹⁶ République du Cameroun, Stratégie du Sous-Secteur Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable, MINEPED, 2012 p.5.

⁹⁷ Ibid.

⁹⁸ Ibid.

la gestion de l'environnement au Cameroun. Elle a été suivie plus tard par la loi 98/001 du 20 Janvier 1994 portant régime des Forêts, de la Faune et de la pêche.⁹⁹ Il a participé à la Conférence de Stockholm en 1972, la Conférence de Mexico sur la population en 1984.¹⁰⁰ Avant 1992, le suivi-évaluation de l'environnement était assuré par le Comité permanent de l'Homme et de la Biosphère (Comité MAB), créé en 1984, dans la sous-direction de l'Environnement et des Etablissements humains mis sur pied en 1984 au sein du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire (MINPAT).¹⁰¹

Cependant, avec la multiplicité et la complexité des problèmes environnementaux au Cameroun, ce ministère va subir des modifications et sera divisé en ministères sectoriels. Dans la volonté de l'Exécutif de construire une base environnementale solide, le président de la république va mettre sur pied des organismes spécialisés en charge des questions écologiques précises. On peut citer à juste titre l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC), créé en 2009. Les actes politiques vont se succéder à plusieurs niveaux sur les questions fondant la vision environnementale du Cameroun. Cette action politique s'est observée à deux niveaux : les rencontres au niveau régional, national et au niveau international.

a. Au niveau national

Le Cameroun s'est doté d'importantes stratégies pour une protection durable de la biodiversité, en produisant d'importants documents devant encadrer ses initiatives. Ainsi, on a le Plan National de Gestion de l'Environnement de 2012.¹⁰² Ce document stratégique est une révision stratégique du Plan National de Gestion de l'Environnement de 1996. Il fournit un cadre politique idoine en matière d'intervention relevant des questions environnementales. Le PNGE est mis en œuvre à travers plusieurs stratégies. Il s'agit de :

- La Stratégie du Plan d'Action National sur la Biodiversité de 2000 (SPANB)¹⁰³ : Elle a servi de point de repère aux interventions relatives à la biodiversité. Elle a également adopté une approche basée sur l'écosystème dans la définition des actions prioritaires à entreprendre dans le cadre de la réalisation de l'objectif de mettre un terme à la perte de la diversité biologique.

⁹⁹République du Cameroun, Stratégie du Sous-Secteur Environnement..., p.5.

¹⁰⁰ <https://Kamerpower.com/fr/minep-mineped-cameroun-ministère> consulté le 17 Octobre 2022 à 22h.

¹⁰¹ Ibid.

¹⁰²République du Cameroun, Stratégie et Plan...p.46.

¹⁰³ Ibid.

- Le Plan National de Communication 2004 sur les changements climatiques¹⁰⁴ : c'est la toute première communication nationale sur les changements climatiques. Elle a été adoptée en 2000 et prévoit un inventaire des carbones existants et présente des stratégies visant à atténuer et s'adapter aux effets du changement climatique. Un cadre d'adaptation de communication a été conçu sur la base du cadre de stratégie en 2010.¹⁰⁵
- Le plan National de Gestion des Ressources en Eau¹⁰⁶ : c'est un processus qui a pour objectif de mettre sur pied un outil de développement durable et de gestion des ressources en eau du pays. Ce processus a démarré en 2007 et il s'avère important que les considérations liées aux préoccupations environnementales y occupent une place de choix.¹⁰⁷
- Créé en 2012, le Comité de pilotage de la REDD¹⁰⁸ a la charge de formuler des propositions de stratégie et de politique en matière de technologie REDD+.¹⁰⁹

b- Au niveau régional

Les présidents de la République du Cameroun ont présidé les Conférences des chefs d'Etat de la CBLT¹¹⁰. Ahmadou Ahidjo a présidé la deuxième Conférence des chefs d'Etat de cette organisation sous régionale les 03 et 04 décembre 1976. Son successeur Paul Biya, a présidé quant à lui la septième Conférence des chefs d'Etat de la même organisation en 1990 à Yaoundé, ainsi que la Conférence sur la Conservation et la Gestion de la Nature d'Afrique du 18 Mars 1999.¹¹¹ Durant ces assises, d'importantes résolutions ont été prises pour une meilleure protection du patrimoine environnemental.

c. Au niveau international

Le président de la république dans sa politique internationale de l'environnement, va prendre part à d'importants rendez-vous internationaux concernant des questions de gestion et de protection de l'environnement. Il a donc assisté à la Cop-15 sur la Conférence des Nations Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC) qui s'est tenue au Danemark du 7 au 15 décembre.¹¹² Aussi, nous avons eu la Cop-21 à Paris en décembre 2015. De même, le président de la République du Cameroun a assisté aux négociations internationales sur l'Environnement. Lors de la 62^e Assemblée Générale des Nations Unies qui a eu lieu du 22 au 27 septembre 2007

¹⁰⁴République du Cameroun, Stratégie et Plan...p.47.

¹⁰⁵Ibid, p.46.

¹⁰⁶Ibid., p.47.

¹⁰⁷Ibid.

¹⁰⁹ Profil environnemental du Cameroun, 2021, p.46.

¹¹⁰ CBLT : Commission du Bassin du Lac Tchad.

¹¹¹ P.L Mengué, " Contribution de la diplomatie verte dans la protection de l'environnement au Cameroun à l'ère du développement durable", Mémoire de Master en Management Environnemental et développement durable, IRIC-Université de Yaoundé II, 2012-2013, p.70.

¹¹²Ibid., p.71.

à New York, Il a plaidé pour un engagement véritable de l'ensemble des membres de la communauté internationale dans la lutte contre les changements climatiques. D'après lui, *“ce n'est ni une affaire des pays pauvres, ni des pays riches”*.¹¹³ Déjà en 2009 au Danemark, ce même plaidoyer fut exprimé clairement dans son discours à la tribune des Nations Unies. Durant cette rencontre il affirma : *“L'humanité ne pourra parvenir à arrêter le processus d'autodestruction que par une mobilisation de tous et chacun”*.¹¹⁴ Il a ainsi lancé un appel fort à la coopération commune des Etats pour une meilleure maîtrise et gestion des problèmes environnementaux. Etant donné que les orientations des politiques environnementales de chaque Etat sont faites par les pays respectifs, il a appelé à une orientation et une exécution des politiques environnementales en fonction de leurs besoins, lesquels doivent répondre en même temps aux besoins de l'humanité.

Les décisions politiques, les efforts et les actions du Cameroun constituent une base assez solide de sa gouvernance environnementale. Pour compléter l'action politique, l'action diplomatique est mise en jeu pour s'ancrer solidement.

2- Les fondements diplomatiques de la gouvernance environnementale au Cameroun

Les fondements diplomatiques à ce niveau mettent en exergue les aspects multilatéraux et bilatéraux. D'après la Stratégie du Plan d'Action Nationale pour la Biodiversité publié en 2012, le Cameroun est signataire d'une quarantaine de textes juridiques internationaux relatifs à la protection et la gestion de la biodiversité.¹¹⁵ La hiérarchie des normes, concernant la protection de la biodiversité du Cameroun est coiffée par des instruments régionaux, internationaux pertinents. Ces instruments se rapportent aux politiques, lois et réglementations liées à la biodiversité ayant fait l'objet de ratification ou non par le Cameroun. Ces instruments sont une émanation du mandat de l'orientation assigné à la Constitution.

a. Au niveau régional africain

Le Cameroun est signataire d'importants accords régionaux africains en matière de protection et de gestion environnementale. Cela remonte d'ailleurs aux années précédant la création du Ministère de l'Environnement et des Forêts en 1992. Il serait judicieux de citer quelques-uns. Nous avons entre autres la Convention d'Abidjan relative à la coopération dans le domaine de la protection et la mise en valeur des zones marines côtières de l'Afrique Centrale.¹¹⁶ Elle entra en vigueur en 1981 et vu l'accession du Cameroun à cette dernière le

¹¹³P.L Mengué, “ Contribution de la diplomatie verte...” p.71.

¹¹⁴ <https://www.prc.cm/fr/actualite/discours/13/18>, consulté le 10/10/2022 à 09 heures 34 Minutes.

¹¹⁵ République du Cameroun, Stratégie et Plan..., pp.44-45.

¹¹⁶ Ibid., p.45.

01/03/1983. Aussi, nous avons la Convention d'Abidjan sur la coopération dans la lutte contre la pollution marine en situation d'urgence. Elle est entrée en vigueur en 1981 et sa ratification fut quant à elle faite le 01/03/1993 par l'Etat du Cameroun.¹¹⁷

Par ces deux conventions, nous constatons avec de clarté que le Cameroun s'est doté depuis bien des années d'éléments juridiques en matière de protection des ressources de la biodiversité marine tant au niveau africain que national. En dehors de ces deux conventions, il existe plusieurs autres conventions et accords que le Cameroun a signés et ratifiés sur le continent concernant les questions environnementales. Celles-ci sont perceptibles dans le tableau ci-après :

Tableau 1: Le Cameroun et les Accords environnementaux régionaux/africains

No	Intitulé de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Ratification	Accession
1	Convention BSD Yamoussa (Cameroun-Tchad-RCA)	2013	Non ratifiée	Non accédé
2	Accord TRIDOM	2005	Non ratifiée	Non accédé
3	Accord de TNS (the TNS accord)	2000	Non ratifiée	Non accédé
4	Traité de la Commission des Ministres des Forêts de l'Afrique Centrale pour la Conservation et la Gestion durable des Ecosystèmes Forestiers (COMIFAC)	2000	Non ratifiée	Non accédé
5	Déclaration de Yaoundé	1999	Non ratifiée	Non accédé
6	Convention de Kano sur les criquets migrants africains, Kano/Nigeria	1994	Non ratifiée	Non accédé
7	Convention de Nairobi sur les changements climatiques	1992	Non ratifiée	Non accédé

¹¹⁷ République du Cameroun, Stratégie et Plan..., pp.44-45.

8	Convention de Bamako sur l'interdiction d'importation en Afrique et sur le contrôle des mouvements transfrontaliers et la gestion des déchets dangereux en Afrique	1991	Signé le 01/03/1991	Non accédé
9	Accord de Libreville/Gabon sur la coopération et le dialogue entre les Etats de l'Afrique centrale sur la conservation en Afrique de la faune sauvage	1983	Non ratifiée	Non accédé
10	Convention d'Abidjan relative à la coopération dans le domaine de la protection et la mise en valeur des zones marine et côtière de l'Afrique centrale	1981	Non ratifiée	01/03/1983
11	Convention d'Abidjan sur la coopération dans la lutte contre la pollution marine en situation d'urgence	1981	Ratifiée le 01/03/1993	Non accédé
12	Convention pour la création de l'autorité du Bassin du Niger, Faranah/Niger	1980	Non ratifiée	Non accédé
13	Protocole sur le fonds de développement du Bassin du Niger	1980	Non ratifiée	Non accédé
14	Les accords d'ENUGU/NIGERIA, portant sur la Faune et la Flore dans le Bassin conventionnel du Lac Tchad	1977	Non ratifiée	Non accédé
15	L'accord de Yaoundé pour la création du fonds de développement de la Commission du Bassin du Lac Tchad	1973	Non ratifiée	Non accédé
16	Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, Algérie	1968	29/09/1978	Non accédé
17	Convention sur la Commission du Bassin du Lac Tchad, Fort Lamy (Ndjamena), Tchad	1964	Non ratifiée	Non accédé

18	Accord de Niamey/Niger sur la création de la Commission du fleuve Niger	1964	Non ratifiée	Non accédé
19	Loi de Niamey sur la navigation et la coopération économique entre les Etats du Bassin du Niger	1963	Non ratifiée	Non accédé
20	Accord international sur les bois tropicaux		Non ratifiée	Non accédé

Source : République du Cameroun, Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité- version II, Yaoundé, MINEPDED, 2012, p.45

Le constat que nous faisons ici est que, le Cameroun a signé d'importants traités liés à l'environnement en Afrique. Aussi, un bon nombre d'entre eux est entré en vigueur sans avoir fait l'objet de ratification au niveau des administrations camerounaises.

b. Au niveau international

Le Cameroun est signataire d'une pléthore d'accords multilatéraux en matière d'environnement. Son adhésion a joué un rôle significatif en faveur de la gestion et la protection de la biodiversité. Le tableau ci-dessous illustre avec suffisance les différents accords et conventions à l'échelle internationale que ce dernier a signée et ratifiée. Le tableau ci-après illustre probablement avec suffisance les différents accords et conventions internationales que ce dernier a signé et ratifié.

Tableau 2: Le Cameroun et les accords multilatéraux sur l'environnement

No	Intitulé de l'accord	Date d'entrée en vigueur	Ratification par le Cameroun	Accès par le Cameroun
1	Convention sur diversité biologique, Rio de Janeiro	05/06/1992	29/08/1994	Non accédé
2	Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son protocole de Kyoto, Rio de Janeiro	04/06/1992	19/10/1994	Non accédé
3	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	17/06/1994	29/08/1994	Non accédé

4	Convention sur le Commerce international des espèces de Plantes et d'Animaux sauvages menacés (CITES),	03/03/1973	05/06/1981	Non accédé
5	Convention de portée internationale sur les zones humides, notamment en ce qui concerne l'habitat de la Sauvagine (RAMSAR)	02/02/1971	11/01/2006	Non accédé
6	Convention de Bonn sur les espèces migratoires d'animaux sauvages (CMS)	23/06/1979	01/11/1983	Non accédé
7	Convention sur la protection de l'héritage mondial de la culture et la nature	16/12/1972	07/12/1982	Non accédé
8	Convention des Nations Unies sur le droit de la Mer (UNCLOS)	10/12/1982	19/11/1985	Non accédé
9	Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution des hydrocarbures (OPRC)	1/11/1973	24/12/1998	Non accédé
10	Convention internationale liée à l'intervention en Haute Mer en cas de pollution par les hydrocarbures	29/11/1969		09/03/1984
11	Convention internationale sur la création d'un fonds de compensation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures	18/12/1971	12/08/1984	Non accédé
12	Convention sur la protection de la couche d'ozone	22/03/1985		30/08/1989
13	Convention d'assistance en cas d'accident nucléaire ou d'urgence radiologique	26/09/1986	07/12/2005	Non accédé
14	Convention sur le contrôle des mouvements transfrontaliers et évacuation des déchets dangereux	23/03/1989	11/12/2001	Non accédé
15	Convention sur les mécanismes de consentement préalable en connaissance de cause et en rapport avec les produits	11/09/1998	20/05/2002	Non accédé

	chimiques et les pesticides commerciaux dangereux (PIC)			
16	Convention de Stockholm sur les polluants persistants organiques (POP)	22/05/2001	20/05/2002	Non accédé
17	Traité international sur les ressources végétales génétiques pour l'alimentation et l'agriculture internationale	03/11/2001	19/12/2005	Non accédé
18	Protocole de Montréal sur le contrôle des chlorofluorocarbures (CFC)	11/12/1997	17/05/2004	Non accédé
19	Protocole de Montréal sur les substances réduisant la couche d'ozone	1987	30/08/1989	Non accédé
20	Protocole de Carthage sur la Biodiversité	23/01/2000	20/02/2002	Non accédé

Source : République du Cameroun, Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité..., p.43

Dans ce tableau, il est retracé les différentes conventions et accords multilatéraux signés et ratifiés à l'échelle internationale. À la différence des accords régionaux africains, le Cameroun a ratifié tout sinon la majorité de ces accords. La réalité nous fait observer ici que le Cameroun est amené de façon volontaire ou non à respecter un certain nombre d'engagements sur des questions de protection et de gestion de l'environnement. Tous ces engagements participent à la construction d'un cadre juridique et politico-diplomatique du Cameroun dans sa politique environnementale tant national qu'international. Cependant, des textes relativement plus récents ont été adoptés ainsi que de nombreuses conventions internationales en rapports avec l'environnement. A ces autres textes et orientations environnementales s'ajoute le volet socio-économique.

III- FONDEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ECONOMIQUES DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE AU CAMEROUN

En vue de garantir un développement durable, les Etats ont mis sur pied des stratégies d'exploitation des éléments environnementaux pour un rendement économique, social et durable. Il est question d'exploiter les ressources qu'on dispose pour un développement économique durable et social.

1- Fondements écologiques de la gouvernance environnementale au Cameroun

La gouvernance environnementale du Cameroun prend en compte l'aspect purement écologique et naturel. Faut-il encore le rappeler, l'environnement du Cameroun est considéré comme son principal atout économique.

a. Environnement naturel comme principal atout écologique du pays

Le Cameroun, pays situé au cœur de l'Afrique centrale dispose d'importantes ressources naturelles, écologiques, forestières gages de son économie. C'est d'ailleurs pourquoi on est tenté d'affirmer avec bien d'autres penseurs que l'environnement naturel du Cameroun est son principal atout économique, d'où la nécessité de le protéger et d'en faire une gestion équitable et durable. Cependant, il y a un besoin urgent de relancer son tissu économique sous l'égide de l'efficacité, de l'efficience dans l'utilisation des ressources naturelles. Il faut dire que les attentes économiques du pays dépendent de son capital environnemental. C'est d'ailleurs pourquoi le Cameroun va signer d'importantes conventions dans le cadre de l'économie verte. Ainsi, la Déclaration des Ministres de la CEEAC sur le développement et la promotion de l'économie verte de l'Afrique centrale,¹¹⁸ a été adoptée en 2012 à Brazzaville par les ministres de la CEEAC en charge des Forêts, de l'Environnement, des Ressources naturelles et du développement durable. La vision de cette conférence comporte plusieurs programmes en l'occurrence le développement de l'économie du carbone, du reboisement, des bioénergies, des déchets, de l'énergie solaire et de l'énergie éolienne. Le résultat immédiat de cette rencontre fut la création de la Sous-Direction de l'Economie environnementale au sein du MINEPDED. Ces atouts naturels sont importants dans la mesure où ils sont des outils d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement. Le Cameroun dispose d'une diversité agro-écologique, d'un potentiel hydraulique, des ressources agricoles et des ressources minières susceptibles de lui fournir les bases d'un développement durable.

b. Ressources en eau importante

Dans le cadre écologique, les ressources en eau constituent un atout important et économique pour le Cameroun. Il implique par conséquent une meilleure gestion de ces ressources pour atteindre un développement durable. Dans cet ordre d'idées, il convient de dire que l'eau constitue un enjeu majeur pour le développement durable. En effet, comme le

¹¹⁸ PFBC, Les Ministres de la CEEAC-COMIFAC en rangs serrés pour RIO+20, 2012, in <https://pfbc-cbfp.org/actualites/items/CEEAC-ministersconference-F.html>, consulté le 01 Novembre 2022 à 11h 18 min.

soulignait Klaus Toepfler, Directeur général du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, “ *l'eau est étroitement liée à la santé, l'agriculture, l'énergie et la biodiversité. Sans progrès dans le domaine de l'eau, il sera difficile, voire impossible d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement* ”.¹¹⁹ Les ressources en eau au Cameroun sont multiples et variées. La répartition inégale de ces ressources est très souvent influencée par le climat. De manière générale, on a les ressources en eau superficielles et souterraines. Du point de vue hydrogéologique, le Cameroun peut être divisé en deux grandes unités distinctes : les bassins sédimentaires et les zones de socle cristallin et cristallophyllien.¹²⁰ S'agissant des bassins sédimentaires, ils sont constitués du Bassin de Campo, de Douala et de Rio Del Rey, les fossés crétacés du Mbéré, de la Bénoué et de Koum.¹²¹ Ces zones sont d'importants gisements d'eau souterraine et constituent un atout économique à préserver.

c. Une mégafaune aquatique côtière riche et diversifiée

Les côtes camerounaises constituent un vaste grenier économique en matière de pêche des produits provenant des eaux. C'est pourquoi chaque année, environ 64000 tonnes de produits maritimes sont pêchées au large des côtes camerounaise.¹²² La pêche artisanale est pratiquée par le biais des pirogues le long des 402 km de côte, y compris dans les mangroves. Elle est responsable de ce chiffre. Ainsi, 10000 tonnes de crevettes sont comprises dans ce nombre, à peu près autant que la pêche artisanale continentale sur les lacs artificiels et cours d'eau. La pêche artisanale procure environ 65000 emplois directs et 135000 indirects dans le mareyage, la transformation et la construction de matériel. La mégafaune marine comprend des animaux de l'écosystème marin pesant au moins 40kg à l'âge adulte¹²³.

S'agissant de la zone maritime et ses environs, elle constitue à la fois un atout écosystémique marin notable et un atout économique important. C'est sans doute pourquoi plusieurs organisations étatiques et non étatiques s'activent pour la protéger et la conserver. La côte camerounaise, dans ses fonds marins, regorge de plusieurs espèces d'animaux marins. L'organisation AMMCO a créé en 2015 une application mobile appelée *SIREN* destiné à signaler par le canal de certains pêcheurs et scientifiques les observations opportunistes de la

¹¹⁹ Kouam Kenmogne et Als, “Gestion intégrée des ressources en eau et Objectifs du Millénaire pour le développement de l'Afrique : cas du Cameroun”, in *Vertigo, la revue électronique en science de l'environnement*, volume 7, numéro 2, Septembre 2006, p.3, in <https://journals.openedition.org/vertigo/2319>; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.2319>, consulté le 1^{er} Novembre 2022.

¹²⁰Ibid., p.7.

¹²¹Ibid.

¹²²CCIMA, les atouts économique, in <https://www.ccima.cm/interne.php?idsmenu=296>, consulté le 1^{er} Novembre 2022 à 14h 55 min.

¹²³CCIMA, les atouts économique, in <https://www.ccima.cm/interne.php?idsmenu=296>, consulté le 1^{er} Novembre 2022 à 14h 55 min.

mégafaune aquatique.¹²⁴ On retrouve plusieurs principaux groupes d'animaux marins sur la côte camerounaise, comme le révèle si bien la précédente organisation en ces termes :

Sur la côte camerounaise, les principaux groupes que nous retrouvons sont les tortues de mer, les baleines, les requins, les raies, les dauphins et les lamantins. Ils jouent un rôle important dans la préservation des herbiers marins et des récifs coralliens en bonne santé, fournissant un habitat essentiel à la vie marine, contribuant à équilibrer les réseaux tropiques marins et facilitant le cycle des nutriments de l'eau à terre.¹²⁵

Ces espèces évoquées représentent un potentiel marin notoire qu'il convient de protéger et de conserver. Certaines espèces comme les tortues marines et les dauphins sont menacés parce qu'ils subissent les impacts cumulés des activités humaines à savoir : dérèglement climatique, enchevêtrement dans les filets de pêche, pollution, dégradation d'habitats côtiers, trafic maritime.¹²⁶ De même, la zone 34 de l'Atlantique Centre-Est dispose de nombreuses autres ressources telles que les oiseaux marins, les tortues marines, les cétacés, les reptiles et les mammifères aquatiques. Dans le golfe de Guinée, les tortues marines représentent les emblèmes des écosystèmes aquatiques. De ce fait, des huit espèces de tortues marines identifiées dans le monde, cinq sont présentes dans la région. On peut citer la tortue verte (*Chelonia mydas*), la tortue à écaille (*Eretmochekys imbricata*), la tortue luth (*Dermochelys coriacea*), la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*) et la tortue caouanne (*Caretta Caretta*).¹²⁷

La zone côtière camerounaise, notamment dans les zones côtières de Kribi, de Campo et ses villages périphériques, représentent un foyer écologique et écosystémique marin important. On y trouve des tortues marines, des algues marines, pour ne citer que celles-ci. Les eaux camerounaises, en l'occurrence celles d'Ébodjé dans le Sud Cameroun, périphérie de Campo Ma'an et aujourd'hui encore village protégé des tortues marines, zone constitutive du parc marin de Kribi, regorgent 5 des 8 tortues marines qui existent dans le monde. Nous avons les tortues luths, les tortues olivâtres qui sont toutes les deux classées vulnérable sur la liste rouge de l'UICN. Aussi, nous avons les tortues vertes en danger et les tortues imbriquées en danger d'extinction critique. Elles s'alimentent sur les formations gorgonaires et coralliennes, les fonds rocheux et dans les estuaires et lagunes le long des côtes camerounaises. La tortue

¹²⁴AMMCO, "Les smartphones au service de la mégafaune aquatique", in <https://www.ammco.org/index.php?rub=17&id=13=8&lang=fr>, consulté le 03 novembre 2022 à 21h 18 min.

¹²⁵AMMCO, "Les smartphones au service de la mégafaune aquatique", in <https://www.ammco.org/index.php?rub=17&id=13=8&lang=fr>, consulté le 03 novembre 2022 à 21h 18 min.

¹²⁶J.O. Onana, "Gestion durable des ressources halieutiques en Afrique Atlantique centre-est : Cameroun-Congo-Gabon, perspectives d'une politique de régulation sous-régionale", Thèse de Doctorat en Géographie, Institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes (IGARUN), décembre 2019, p. 35.

¹²⁷J.O. Onana, "Gestion durable des..." p.34.

caouanne est aussi observée de manière sporadique.¹²⁸ Deux de ces 5 espèces de tortues notamment, la tortue olivâtre et *Lepidochelys olivacea* nidifient sur les côtes de Kribi-Campo et ses villages périphériques, tandis que les deux autres à savoir la tortue imbriquée et la tortue verte s'y alimentent. D'après la responsable du Centre de Recherche sur les écosystèmes marins/ Institut de Recherche Agricole pour le Développement (CERECOMA/IRAD) de Kribi, au niveau écologique : “ *Les tortues étant des composantes uniques des systèmes écologiques complexes, servent d'indicateurs de l'état de santé des environnements marins et côtiers aussi bien à l'échelle locale que globale* ”.¹²⁹

Durant leur ponte, les tortues sont régulièrement capturées par les pêcheurs accidentellement ou volontairement, et leurs œufs sont récoltés à des fins de consommation et ou de vente. Outre ces menaces, on note également la dégradation de leur habitat par l'érosion côtière ou l'extraction de sable.¹³⁰ Ces espèces précisément sont menacées et il convient de les protéger, les conserver pour une gestion durable des ressources de la biodiversité marine au Cameroun. Ces menaces sont perceptibles en ces termes :

Au Cameroun comme partout en Afrique Centrale, le développement humain met en difficulté la survie des tortues et leur habitat naturel. Le braconnage des femelles et la collecte illégale des œufs, la surpêche, l'exploitation non durable des ressources halieutiques et minières, l'urbanisation galopante sans aménagement cohérent du littoral, la multiplication des plastiques à usage unique finissant inévitablement dans les cours d'eau puis les océans, le trafic maritime et l'exploitation pétrolière et gazière, les constructions portuaires sont autant de menaces pour les populations de tortues marines et leur habitat déjà fragilisé.¹³¹

Les ressources que regorgent les zones marines camerounaises en général et la zone de Kribi et ses villages périphériques en particulier, constituent des atouts écologiques qu'il faut préserver. Ainsi les tortues libérées sur la côte de l'Océan Atlantique au niveau de la localité d'Ebodjé ont une valeur économique, car elles attirent le tourisme et la recherche scientifique. Les tortues se nourrissent des méduses venimeuses mortelles pour l'Homme et certains animaux marins. C'est pourquoi l'océanographe Dr Ntyam affirmait que “ *les tortues marines protègent ainsi les plages et la biodiversité fauniques dans les écosystèmes marins et côtiers* ”.¹³² C'est sans doute ce qui a conditionné les efforts des pouvoirs publics et autres défenseurs de la cause

¹²⁸ Plateforme tortues marines Cameroun, Rapport national de ses activités 2018-2019, p. 3.

¹²⁹ P. Amougou, “Une conservation de l'écosystème marin et côtier par les tortues marines à Kribi (Sud-Cameroun)”, in <https://www.mediaterrre.org/afrique-centrale/actu,2017030616031>, consulté le 26 Octobre 2022.

¹³⁰ PPI, Modèle de développement compatible à la protection de l'environnement sur Kribi-Campo, in <https://www.programmepi.org/projects/modele-de-developp...mpatible-a-la-protection-de-lenvironnement-surkribi-campo/>, p.2, consulté 04/11/2022 à 22h.

¹³¹ Plateforme tortues marines Cameroun, “Rapport national de ses activités...”, p. 3.

¹³² P. Amougou, “Une conservation de l'écosystème marin et côtier par les tortues marines à Kribi (Sud-Cameroun)”, in <https://www.mediaterrre.org/afrique-centrale/actu,2017030616031>, consulté le 26 Octobre 2022.

environnementale de la protéger et d’impulser une gestion plus efficace afin d’atteindre un développement durable. À côté des atouts cités plus haut, il y en a encore d’autres éléments importants les uns comme les autres. Compte tenu de l’importance de ces nombreuses ressources naturelles et environnementales, les pouvoirs publics camerounais ont mis sur pied des lois et règlements favorisant leur protection et la gestion optimale pour un développement durable. Cependant, cette protection et même cette gestion reste encore parsemée d’innombrables problèmes. Mais on note tout de même plusieurs sites marins et côtiers au Cameroun comme le démontre le tableau ci-après :

Tableau 3: Sites protégés des écosystèmes marins et côtiers au Cameroun

Sites	Type d'écosystème	Statut	WDPA ID	Superficie
Parc national des mangroves de Ndongo	Mangroves	Parc National	308634	647 Km2
Estuaire du Rio del Rey	Mangroves	Site Ramsar	555542688	1650 km2
Mangroves de Mabeta Kangué	Mangroves	Forêt de protection ¹³³	78161	203 km2
Douala-Edéa ¹³⁴	Mangroves	Reserve de Faune	1244	150 km2
Kribi-Campo	Marin	Parc National	55552688	126 053 ha ¹³⁵

Source : P.D Biloa, *Protection fonctionnelle des systèmes marins et côtiers dans le cadre des accords multilatéraux dans les pays avec littoral : cas du Cameroun*, New York, 2017

Le présent tableau fait état de ce que la zone côtière du Cameroun possède quatre sites écologiques protégés d’une superficie totale de 2650 km2 et d’une aire marine créée en 2021 de 126055 ha. Cependant, la superficie du Parc marin dépend des documents consultés qui n’ont pas toujours les mêmes chiffres. Au moment de la rédaction du document que nous avons consulté, le parc marin de Kribi n’avait pas encore vu le jour.

¹³³Le statut national des mangroves de Mabeta Kangué n’est pas précisé dans le WDPA.

¹³⁴Cameroun, arrêté n0 522/CAB/PR du 22 Septembre 1987.

¹³⁵P.D Biloa, *Protection fonctionnelle des systèmes marins et côtiers dans le cadre des accords multilatéraux dans les pays avec littoral : cas du Cameroun*, New York, 2017.

Le monde depuis quelques milliers d'années et aujourd'hui encore est confronté aux problèmes de réchauffement climatique, lesquels ont un impact sur tous les domaines de l'environnement. Dans le cadre de la survie des tortues marines, ils sont une nouvelle menace et reste un facteur écologique important. Les changements de température au niveau des mers et océans sont un problème qu'il faut prendre en compte dans la protection des tortues. Ainsi, la température agit sur l'éclosion et détermine automatiquement le sexe des futurs bébés tortus.¹³⁶ Si la température est au-dessus de 30 degrés, on assiste à la naissance des femelles, si elle est en dessous de 30 degrés, se seront des mâles. Lorsqu'il y a des variations de température, il y a plus de naissances mâles que femelles. Cependant avec le réchauffement climatique, on assiste à davantage de naissances femelles. Ce serait-là une menace supplémentaire à la survie des tortues marines si cette tendance perdure et que rien n'est fait au niveau scientifique. Au vu de ces raisons écosystémiques et de tout le potentiel écologique du Cameroun, il était plus que nécessaire de mettre sur pied des politiques de gouvernance environnementale optimale en matière de protection et de gestion des aires protégées au Cameroun.

2. La rentabilité socio-économique comme fondement d'une gouvernance environnementale dans la mégafaune marine au sud du Cameroun

La côte camerounaise est un levier économique important. La situation du milieu favorise le développement du tourisme et de l'écotourisme. L'histoire du parc marin de Kribi remonte aux années 2003 lors du cinquième Congrès mondial des parcs de l'UICN à Durban. Déjà en 2002, un dossier pour la création du parc marin au Sud de la ville de Kribi (département de l'Océan) jusqu'à la frontière avec la Guinée Equatoriale.¹³⁷ En septembre 2003, le président de la république du Cameroun, Son Excellence Paul Biya, avait souhaité la création des aires marines protégées pour son pays.¹³⁸ Au vu de cette volonté, malgré l'inertie administrative au Cameroun, on a assisté 20 ans plus tard à la création du premier Parc marin au Cameroun et l'un des plus importants en Afrique. Il s'étend sur 110300 ha sur sa frontière maritime avec la Guinée Equatoriale et s'étend sur 42,364 km dans les eaux territoriales camerounaises.¹³⁹

¹³⁶J. Kouagheu, "Au Cameroun, Ebodjé, l'écovillage qui protège ses tortues marines", in <https://www.faunesauvage.fr/sinformer/sinformer-articles/au-cameroun-ebodje-lecovillage-qui-protège-ses-tortues>, consulté le 07/11/2022 à 20h00.

¹³⁷"Bonne nouvelle pour l'environnement africain : première Aire marine protégée créée au Cameroun : le parc marin de Manyange na Elombo Campo", in <https://www.faunesauvage.fr/sinformer-articles/une-nouvelle-roule-le-parc-national-marin-de-manyange-na-elombo-campo>, consulté le 05 Novembre 2022 à 12h39 min

¹³⁸ "Ibid.

¹³⁹S. Andzongo "Le Cameroun a créé un parc marin pour limiter la pêche industrielle sur sa frontière maritime avec la Guinée Equatoriale", in www.investiraucameroun.com, publié en 2021 et consulté le 05/11/2022 à 10h.

Les aires marines du Sud Cameroun représentent deux axes importants : l'économie et le social. Sur le plan économique, elles favorisent son essor et son développement à travers les activités commerciales, et les activités relevant du domaine du tourisme et de l'écotourisme. Il faut dire que la région côtière du Cameroun couvre 70% des activités économiques nationales.¹⁴⁰ Dans le contexte économique, précisément à Ebodjé, la plupart des visiteurs y vont pour ces tortues marines. C'est le constat qui a été fait par les populations résidentes et riveraines et elles se sont rendues compte de ce que " leurs tortues peuvent servir à autres choses que des repas". Ils ont pensé à faire des aménagements pour favoriser l'écotourisme. On peut le lire clairement lorsque le chef de village déclarait : " *On a aménagé des chambres d'hôtes dans nos maisons. On a commencé à former des habitants pour des services d'accueil, de restauration et des guides touristiques*".¹⁴¹ C'est dans cette même lancée que le président du Comité d'écotourisme, Thierry Mehenga affirma que 90 des visiteurs viennent ici pour les tortues. Il déclara : " *Au fil des années, nous avons naturellement mis l'accent sur la protection de ces espèces et le développement de notre communauté. Car si les habitants n'y participent pas et n'en profitent pas, rien ne pourra réussir*".¹⁴²

Sur le plan social, les aires marines ont favorisé la création d'emplois et ont garanti la paix sociale. L'aire marine et ses zones périphériques à savoir, Ebodjé et autres, ne visent pas seulement à protéger la biodiversité biologique. Elle est favorable aux populations riveraines résidentes en leur permettant d'améliorer leur niveau de vie. De petits projets d'écotourisme pourraient créer des emplois intéressants. Aussi, dans l'échiquier alimentaire et spirituel des populations, en l'occurrence dans le village Ebodjé, la tortue marine occupe une place importante. Elle a toujours été au centre de la culture alimentaire des peuples de la côte et de ceux du village Ebodjé en particulier. Un musée dénommé " *maison de Ndiva*" a été créé et contient des carapaces de tortues et de fresques murales de cet animal marin qui témoigne de son importance. Sa Majesté Ndjokou Njongo, chef de village l'exprimait en ces termes : " *Il y a une certaine alliance, une certaine union entre les tortues marines et les populations d'Ebodjé. Dieu a fait le rapprochement de deux êtres, c'est-à-dire les yassas qui sont une minorité au Cameroun et la tortue marine. Aujourd'hui ce sont les Iyassas qui protègent cette*

¹⁴⁰ UNEP, Etat de référence du dispositif de conservation marine et côtière en Afrique Centrale, p.35 cité par P.D. Biloa, *protection fonctionnelle des systèmes marins et côtiers dans le cadre des accords multilatéraux dans les pays avec littoral : cas du Cameroun*, New York, 2017, p.50.

¹⁴¹ J. Kouagheu, "Au Cameroun, Ebodjé, l'écovillage qui protège ses tortues marines", <https://www.faunesauvage.fr/sinformer/sinformer-articles/au-cameroun-ebodjé-lecovillage-qui-protège-ses-tortues>, consulté le 07/11/2022 à 20h00.

¹⁴² Ibid.

espèce en voie de disparition’’¹⁴³. A la suite du chef, Denis Gnamaloba, président de l’association Tube Awu, spécialisée dans la protection des tortues marines du village, déclara : *“ la tortue est notre emblème. De génération en génération, elle a toujours fait partie de nos vies. La protéger est aujourd’hui est notre plus grand devoir.”*¹⁴⁴ A la suite du chef, la responsable du CERECOMA indiquait que sur le plan culturel et environnemental, *“ les tortues ont de la valeur pour les populations côtières”*.¹⁴⁵ Ainsi dit, nous constatons grâce ces propos que les politiques de gouvernance environnementale dans la gestion et la protection des tortues marines et leur espace se fondent aussi sur celles-ci.

¹⁴³I.M Bidima et M. Ngeunga, “Ebodjé, village protecteur des tortues marine au Cameroun”, <https://infocongo.org/fr/ebodje-village-protecteur-des-tortues-marines-au-camerou/>, publié le 28 juin 2021 et consulté le 05/11/2022 à 14h.

¹⁴⁴J. Kouagheu, “Au Cameroun, Ebodjé, l’écovillage qui protège ses tortues marines”, in <https://www.faunesauvage.fr/sinformer/sinformer-articles/au-cameroun-ebodje-lecovillage-qui-protege-ses-tortues>, consulté le 07/11/2022 à 20h00.

¹⁴⁵ P. Amougou, “Une conservation de l’écosystème marin et côtier par les tortues marines à Kribi (Sud-Cameroun), in <https://www.mediaterre.org/afrique-centrale/actu.2017030616031>, consulté le 26 Octobre 2022.

**CHAPITRE II : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE
PROTÉGÉ D'ÉBODJÉ DANS LE PARC NATIONAL MARIN
“MAYANGÈ NA ÉLOMBO-CAMPO”**

Les politiques de gouvernance environnementale dans le cadre de la gestion et la protection des aires marines se déploient dans un cadre général mais aussi spécifique en fonction des réalités du milieu. Le village Ebodjé dispose d'un environnement adéquat en ce sens qu'il regorge une importante population de tortue marine et de bien d'autres animaux marins. Dans ce chapitre, il sera question de faire une présentation du site protégé d'Ebodjé, mais aussi toute la composante environnementale présente dans le village. D'entrée de jeu, il convient de dire que dans la ligne directrice de l'Organisation internationale de conservation de la nature de 1994, une aire protégée est : *“Une zone terrestre ou marine spécialement dédiée à la protection et au maintien de la biodiversité biologique ainsi que les ressources naturelles et culturelles qui lui sont associées, et gérée par des moyens efficaces, juridiques ou autres”*.¹⁴⁶ En 2008, la Commission Mondiale des Aires Protégées de l'Organisation internationale de conservation de la nature a publié une définition modifiée lors de la mise en examen des lignes directrices de 1994, suite à un congrès de 2004. La Commission Mondiale des Aires Protégées définit ainsi une aire protégée comme étant *“ Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ”*.¹⁴⁷ Par ces deux définitions, on met en évidence les éléments essentiels dans la conception d'une aire protégée. La création et la gestion des aires protégées sont une nécessité pour tenter de conserver des derniers éléments de la nature sur une planète en voie d'artificialisation.¹⁴⁸ Le site protégé d'Ebodjé réunit ces éléments essentiels : l'espace, les espèces d'animaux et plantes, la biodiversité aquatique et surtout il constitue une valeur culturelle pour les peuples de la zone concernée.

I- CADRE NATUREL ET PHYSIQUE

Le cadre naturel est l'ensemble des éléments physiques et naturels qu'on retrouve dans un espace. Ils sont constitués notamment du climat, la végétation, le relief, l'hydrographie et autres.

1. Le relief

Le relief, est l'ensemble des bosses, des creux, des escarpements qui modèlent la croûte terrestre.¹⁴⁹ Il se caractérise par son altitude et sa pente. Il désigne également l'ensemble des irrégularités (en creux ou en saillie) qui caractérisent la surface de la Terre. La zone côtière

¹⁴⁶ B. Lausche, *Ligne directrices pour la législation des aires protégées*, UICN, p.14.

¹⁴⁷ Ibid.

¹⁴⁸ P. Triplet et Als, *Créer, gérer, évaluer des aires protégées*, édition EPA/ DAGAN, 2020, p.21.

¹⁴⁹ <https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/relief/87042>.

camerounaise est majoritairement dominée par des plaines. Le village Ebodjé est périphérique de l'arrondissement de Campo. Tout comme Campo, Ebodjé est traversé par les basses terres¹⁵⁰ côtières ainsi que de bas et moyens plateaux. Les basses terres présentent deux variantes : la plaine côtière et la plaine fluviale du Ntem.¹⁵⁰ La plaine côtière va de l'embouchure du Ntem et s'étend à Kribi. Elle a une profondeur d'environ 20km et est rompue par les massifs de mamelles qui culminent à 323m vers Ebodjé.¹⁵¹ La plaine fluviale du Ntem permet aux nombreux cours d'eau d'écouler leurs eaux vers l'océan par son inclinaison vers la côte.

2. La végétation

La végétation, selon le dictionnaire Larousse se définit comme “*l'ensemble des plantes, des formations végétales qui peuplent un lieu*”¹⁵². L'ensemble de la zone côtière est habité majoritairement par les forêts et le village Ebodjé n'est pas en reste. La constitution végétale est formée de deux principaux types de formations forestières à savoir les formations forestières sur sol ferme et les forêts édaphiques.¹⁵³

- Les formations forestières sur sol ferme appartiennent au type biafréen riche en *Caesalpiniaceae*. : Il comporte plus de 60 espèces de dont le *bubinga*, le *doussié* blanc, le *doussié* rouge, *l'eyoum* et le *tali*.¹⁵⁴
- Type atlantique littoral riche en *Caesalpinaceae* : il supporte essentiellement, à l'origine, une forêt atlantique littorale à *Lophira alata* et *saccoglottis Gabonensis*, alors que les abords du fleuve sont garnis de forêts de prairies marécageuses périodiquement inondées. Sur les dépôts argileux ou argilo-sablonneux modernes, de développement de divers types de mangroves, des cordons littoraux sablonneux s'étendent de manière continue de Kribi à Campo.¹⁵⁵

Les forêts édaphiques intègrent d'abord les forêts marécageuses. Elles sont périodiquement inondées et poussent sur des sols humides le long des fleuves et des rivières. Ces formations sont floristiquement riches en espèce semi-aquatiques rares et endémiques. Les espèces dominantes sont : *Hallea stipulosa*, *Spondianthus preusii*, *Lasiodiscus manii*, *plagiosiphon multijugus*, *gilbertiodenron demonstrans*, *guibourtia demeusei*, *Sclerosperma mannii* et

¹⁵⁰ Plan de développement communal de Campo, 2014, p.26.

¹⁵¹ Ibid.

¹⁵² <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/v%C3%A9g%C3%A9tation/81261> consulté le 18/07/2023 à 11heures.

¹⁵³ Plan de développement communal de Campo, p.27.

¹⁵⁴ Ibid., p.26.

¹⁵⁵ Ibid., p.27.

quelques espèces de *Upaca* et de *raphia*.¹⁵⁶ Aussi, on observe des mangroves basses internes à petits *Rhizophora racemosa* et *Pandanus satabiei* autour des de l'embouchure du fleuve Ntem à Ipono.¹⁵⁷

La végétation de la bordure côtière (*Manyange na Elombo*) se compose de 66 familles au contenu spécifique inégalement réparti. Les Rubiacées avec 17 espèces vivent en colonies à l'intérieur des zones inondables et colonisent le sous-bois avec 10,43 % des espèces identifiées dans ces biotopes ; les *Euphorbiaceae* représentent 6,13 % de la flore du cordon littoral, les Légumineuses-*Fabaceae* 5,52 % et les Légumineuses-Cesalpiniaceae 4,90 %.¹⁵⁸ Certaines familles ayant des variantes côtières telles que les *Combretaceae* (dont *Terminalia catapa* est la variante côtière) et les *Rhizophoraceae* sont moins représentées avec respectivement trois et une espèce. La position du *Terminalia catapa* sur le front de la plage de sable le rend vulnérable aux attaques des marées qui en ont déraciné de nombreux individus. De même, les *Guttifereae* et *Passifloraceae* sont identifiées respectivement par les espèces *Manilkara obovata* et *Barteria nigritiana*.¹⁵⁹

Selon Ayissi et al on peut également y reconnaître des espèces telles que *Cocos nucifera*, *Carapa procera*. Sous les arbustes se développent des fourrées constitués d'herbes et d'espèces sablonneuses à l'instar de *Hibiscus tiliaceus*, *Sporobolus virginicus*, les Poacées du genre *Panicum* et *Pennisetum*, les Cypéracées telle que *Cyperus articulans* et les Fabacées. Les parties soumises à l'action des marées comportent des espèces à tiges traçantes émettant de nombreuses racines adventives pour s'agripper. Il s'agit notamment d'*Ipomoea mauritiana*, *Cynedon sp*, *Euphorbia glaucophylla*.¹⁶⁰

3. La Faune et l'hydrographie

Le village Ebodjé tout comme l'ensemble de l'arrondissement de Campo dispose d'une faune importante et variée. On peut y voir un nombre important d'animaux sauvages et des espèces de poissons différents. Cette faune importante peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

¹⁵⁶Plan de développement communal de Campo, p.27.

¹⁵⁷Ibid.

¹⁵⁸Y.M Mondjeli Ndjokou, “ caractérisation biophysique des sites de ponte des tortues marines dans le parc *Mayange Na Elombo-Campo* ”, Mémoire d'ingénieur des travaux d'eaux, forêts et chasses, université de Dchang, 2021, p.35.

¹⁵⁹Ibid., p.36.

¹⁶⁰Ibid.

Tableau 4: principaux animaux de la faune sauvage et marine couramment rencontrés dans la commune de Campo

FAUNE ANIMALE SAUVAGE	FAUNE AQUATIQUE ET MARINE
Hérisson	Carpe
Lièvre	Silure
Porc épic	Crevette
Pangolin géant	Poisson vipère
Céphalophe	Poisson électrique
Antilope	Bar
Phacochère	Machoirion
Potamochère	Langouste
Civette	Sole
Perroquet ; pigeon ; Calao	Crocodile
Tortue terrestre	Crabes
Buffle nain	Daurade
Chimpanzé	Raies des mers
Gorille	Requin
Ecureuil	Tortues marines
Vipère ; Boa ; varan	Aloges(Bipaga)
Sanglier	Tortue d'eau douce

Source : Plan de développement communal de la commune de Campo, 2014, p.28.

Il est important de rappeler que la liste des espèces susmentionnées n'est pas exhaustive. Il existe bien d'autres espèces aquatiques et terrestres non évoquées.

S'agissant de l'hydrographie de l'ensemble de la commune de Campo et particulièrement du village Ebodjé, il est traversé par le sous bassin du Ntem qui arrose 70%

du territoire communal. Ainsi, on peut y trouver des cours d'eaux tels que Biwome, Ndjo'o bitande, Nyavarega, Mvasse et bien d'autres.

4. Le climat

Présent dans la localité de Campo, le village Ebodjé dispose de la même condition climatique comme dans l'ensemble de la localité. Aujourd'hui avec le phénomène des changements et ou des variations climatiques, le climat est en perpétuelle instabilité. Et ses changements se font ressentir sur l'activité climatique de la zone. Le climat qu'on retrouve à Campo généralement et à Ebodjé en particulier est de type équatorial classique. Celui-ci fait apparaître deux nuances à savoir : la nuance maritime et la nuance guinéenne de l'intérieur.¹⁶¹

La nuance maritime couvre pour sa part les 4/5 de la commune et se définit par l'absence de mois secs, l'existence de deux maxima (mars et octobre) et de deux minima (Janvier et Juillet) de pluies.¹⁶² La nuance guinéenne à l'intérieur quant à elle est présente à l'Est de la commune et se caractérise par une pluviométrie faible, des journées ensoleillées et chaudes des matinées et nuits fraîches et des températures plus douces.¹⁶³ C'est sans doute tout cet ensemble qui participe au rayonnement et à la beauté des plages d'Ebodjé. Elle présente quatre saisons bien connues et distinctes les unes des autres. On a donc une grande saison sèche qui va de décembre à février et une petite saison sèche de juin à août ; aussi de septembre à novembre on assiste à une grande saison pluvieuse et de mai à septembre on assiste à la petite saison. La pluviométrie annuelle de la zone de Campo-Ebodjé est comprise autour de 26852 mm et d'une température moyenne d'environ 25 degrés Celsius. Les précipitations importantes sont enregistrées aux mois de septembre et octobre. Toutefois, le degré hydrométrique reste élevé toute l'année et l'humidité moyenne de la zone est de 73%.¹⁶⁴

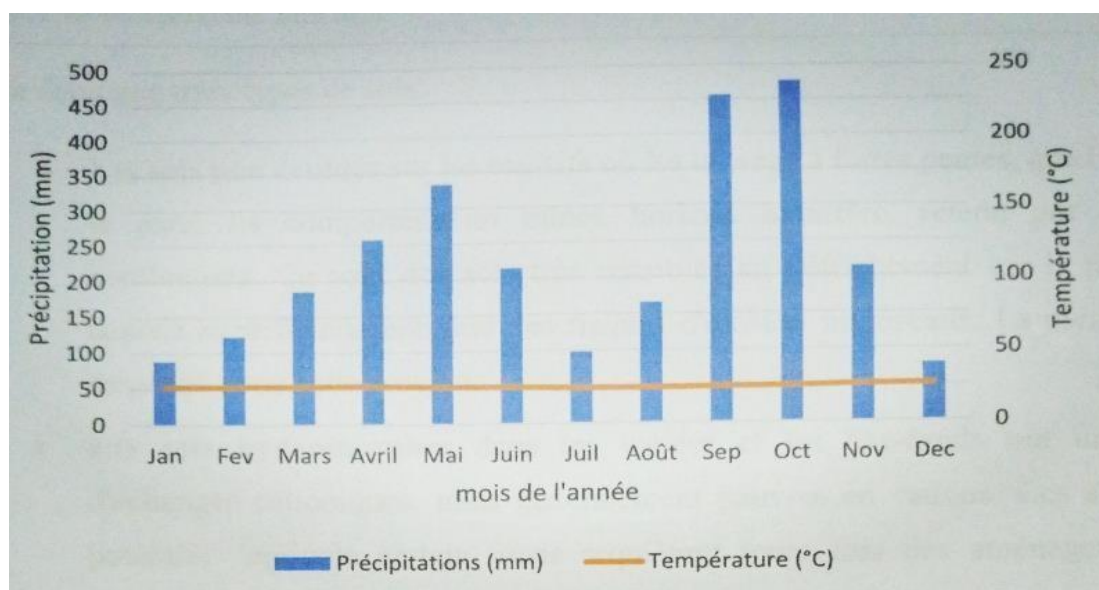
¹⁶¹Plan de Développement communal de Campo, p.26.

¹⁶²Ibid.

¹⁶³Ibid.

¹⁶⁴Ibid.

Graphique 1: Courbe ombrothermiques de l'Arrondissement de Campo



Source : Y.M.L. Mondjeli Ndjokou, “ caractérisation biophysique des sites de ponte..., 2021, p.34

II- CADRE HUMAIN, ADMINISTRATIF ET ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUE

1. Cadre humain : le peuplement

Le village Ebodjé est un “petit village” de pêcheurs situé à une cinquantaine de kilomètres de Kribi dans le Sud-Cameroun. Il s’illustre depuis plusieurs années comme une véritable oasis pour les tortues marines. Logé dans la commune de Campo, le village Ebodjé regroupe en son sein une population diversifiée. Cependant, sur l’ensemble de la zone Kribi-Campo on y trouve plusieurs groupes ethniques repartis le long de la côte. On peut citer les Batanga, les Mabea et les Bulu entre Kribi et Lolabé. On a également les Iyassa et le peuple Kola allant de Lolabé à Etondé.¹⁶⁵ Le principal groupe ethnique présent dans la zone d’Ebodjé est le peuple Iyassa. Longtemps assimilé et confondu au peuple Batanga, les Iyassa se considèrent comme une ethnie à part entière et ne seraient par conséquent assimilables ou assimilés à aucun autre peuple.

L’histoire de ce peuple remonterait au XII^e siècle avant Jésus Christ. Le peuple Iyassa constitue une minorité ethnique au Cameroun et présente dans l’arrondissement de Campo. Dans l’histoire des migrations en Afrique, il serait parti de l’Egypte au 12^e siècle et ont longé la Mer Rouge en passant par l’Angola, l’Ethiopie et les deux Congo afin de rejoindre l’Océan atlantique. Pendant les migrations de ce peuple, d’importants groupes restèrent à chaque escale.

¹⁶⁵ C. Dupuis, “Contribution à l’élaboration du plan national d’action pour la protection des tortues marines au Cameroun”, Rapport de stage de II^{ème} année, juin-août 2001, p.9.

On les retrouve par exemple au Congo sous l'appellation de Baki Congo, en Guinée Equatoriale à Rio Campo, limitrophe au Cameroun et au Gabon. Tous les clans Iyassa présents au Cameroun sont également représentés en Guinée Equatoriale. Dès le départ, les Iyassa ont cheminé avec 4 peuples à savoir les Malouma, les Bongadenga, Bolotiti et Enongo. Cette disposition s'explique par les menaces des guerres tribales et des mariages communautaires.

L'histoire des migrations du peuple Iyassa au Cameroun n'a pas été un long fleuve tranquille. Les premiers vestiges et traces de l'homme Iyassa n'ont pas été retrouvés sur la Côte. L'homme Iyassa a vécu en forêt dans la zone de Bipindi. Cette appellation est une déformation du nom initial qui était Mépindi. Pendant la migration de ce peuple, il a fait la rencontre des peuples bassas et Bakoko qui l'ont pourchassé afin d'occuper les terres. Il va donc traverser le fleuve Nyong en se retrouvant de l'autre côté du fleuve. Cette traversée s'est faite par imitation d'un petit animal appelé So'o. Mahodjé, femme Iyassa pendant son passage à la rivière, avait observé le jeune animal et l'a imité. Elle a laissé par la suite un signal pour les autres membres de la communauté. A l'arrivée du chef de guerre avec les autres membres de la communauté, ils vont procéder à la traversée telle que Mahodjé l'avait décrit et cela a permis à la communauté Iyassa de fuir et échapper au bassas et Bakoko qui les pourchassaient.¹⁶⁶

La présence de l'homme Iyassa sur la côte a davantage été possible par l'entremise d'un chasseur redoutable qui poursuivait un éléphant. Après avoir planté sa lance sur le pachyderme, l'éléphant mourut à l'estuaire du Nyong. Après avoir retrouvé cet animal, il rentra et rappela les autres membres de la communauté et ils se sont retrouvés à la côte. Par la suite, ils longèrent la côte pour se retrouver dans l'estuaire du Ntem qui avait été traversée. Cependant, les Iyassa ont été pourchassés en Guinée Equatoriale par les peuples Benga et Koubeng. Itondé qui signifie "innover" est la première base du peuple Iyassa sur la côte camerounaise. Après cette installation, il y'a eu des détachements vers Mboanjo, et Ebodjé.¹⁶⁷

La tortue marine pour les Iyassa était un aliment très prisé par les populations pour consommation. Le nom "Ndiva" qui représente la tortue luth était un symbole de rassemblement et de partage. Cela est compréhensible par ces propos de Gnamaloba :

Le nom Ndiva qui est la tortue luth est portée par deux clans Iyassa à savoir le clan Bokoaba et le clan Botatanga. Chez nous, lorsque vous voyiez toutefois des rassemblements d'Hommes quelque part c'était autour d'un bouillon tortue. Il y'a beaucoup de choses qui peuvent se dire autour d'un bouillon. Après qu'un jeune homme attrapait une tortue, accidentellement ou par filet, il va réserver une part pour sa famille, une autre part pour sa belle-famille, une autre part pour sa famille paternelle

¹⁶⁶ Entretien avec Denis Gnamaloba Mondjeli, 48 ans, président de l'association communautaire de recherche Tube Awu, Ebodjé le 06 Mars 2024 à Ebodjé.

¹⁶⁷ Entretien avec SM Ndjokou, 55 ans, chef de 3^e degré du village Ebodjé à Ebodjé le 08 mars 2024.

et une autre part pour sa famille maternelle et la tête pour les neveux. Le but de ce partage était de reconnaître les liens ou les parentés qu'un enfant pouvait avoir dans une communauté.¹⁶⁸

2. Cadre administratif

Le village Ebodjé est reconnu pour ses tortues marines, ses belles plages, ses rochers mythiques et patrimoniaux. Il est logé dans la Région du Sud-Cameroun, Département de l'Océan et précisément dans l'arrondissement de Campo. A la tête de ce village on trouve une chefferie de troisième degré dirigée par SM Ndjoukou assisté du Conseil des notables qui participent à la bonne gestion des affaires administratives communautaires. Lorsque les affaires qui font objet de jugement à la chefferie ne trouvent pas de solution, elles sont transférées soit à la sous-préfecture ou à la gendarmerie de Campo.

3. Activités socio-économiques

Les activités qui meublent la vie économique et sociale dans le village Ebodjé comme dans l'ensemble de la zone côtière et maritime se résument à la pêche principalement, à l'agriculture, au tourisme et au commerce.

En ce qui concerne l'activité de pêche, elle se fait encore de façon artisanale et industrielle. Cependant, dans le site du parc national marin en général et principalement à Ebodjé, la pêche reste encore artisanale ou traditionnelle. Elle se fait à l'aide des filets de pêche et des pirogues. La zone d'Ebodjé recouvre une importante faune marine et compte une multitude de poissons et d'autres animaux marins. La création du parc marin *Mayange na elombo-campo* a été un élément fondamental dans la sauvegarde de la biodiversité. Pour organiser la pêche à dans l'ensemble du parc et à Ebodjé principalement, la loi prévoit que les populations soient mises au centre ; elles doivent jouir des ressources disponibles pour leur épanouissement et participer à la gestion du parc marin.

Outre la pêche, à Ebodjé on pratique également l'agriculture. Elle n'est pas faite à l'échelle industrielle et reste une activité de subsistance complémentaire. Cependant, on observe des projets agricoles sur de grands espaces qui s'y préparent par le canal de certaines grandes boîtes industrielles. C'est par exemple le cas de TOPSAR qui projette de réaliser une plantation de plus de 40 ha.¹⁶⁹ Ainsi dans la mise en œuvre les travaux

¹⁶⁸Entretien avec Denis Gnamaloba, 48 ans, Président de l'association communautaire de recherche Tube Awu, Ebodjé le 06 Mars 2024 à Ebodjé.

¹⁶⁹ Entretien avec SM Ndjoukou, 55 ans, chef de 3^e degré du village Ebodjé, Ebodjé le 08 Mars 2024.

préparatoires y relatif ont débuté. Les populations se livrent donc à la culture des produits tels que le maïs, la banane plantain, palmier à huile, cocotiers, etc.

Le commerce et le tourisme sont aussi pratiqués le long de la côte camerounaise. A Ebodjé, on pratique le petit commerce à travers les ventes des produits de la pêche, frais et fumés. On observe également la présence de petits bars où on écoule les produits brassicoles. Le commerce de la noix de coco reste également important et rentable. Ces noix de coco sont vendues à des grossistes qui l'écoulent dans d'autres villes telles qu'Edéa, Kribi, Douala. On peut voir clairement sur l'image ci-dessous que d'importantes quantités de noix de cocos sont achetées à Ebodjé et ranger dans des filets.

Photo 1: Filets de noix de coco achetés par un grossiste à Ebodjé



Source : Frédéric-Martin Agnem Ndoungam, le 05 Mars 2024 à Ebodjé.

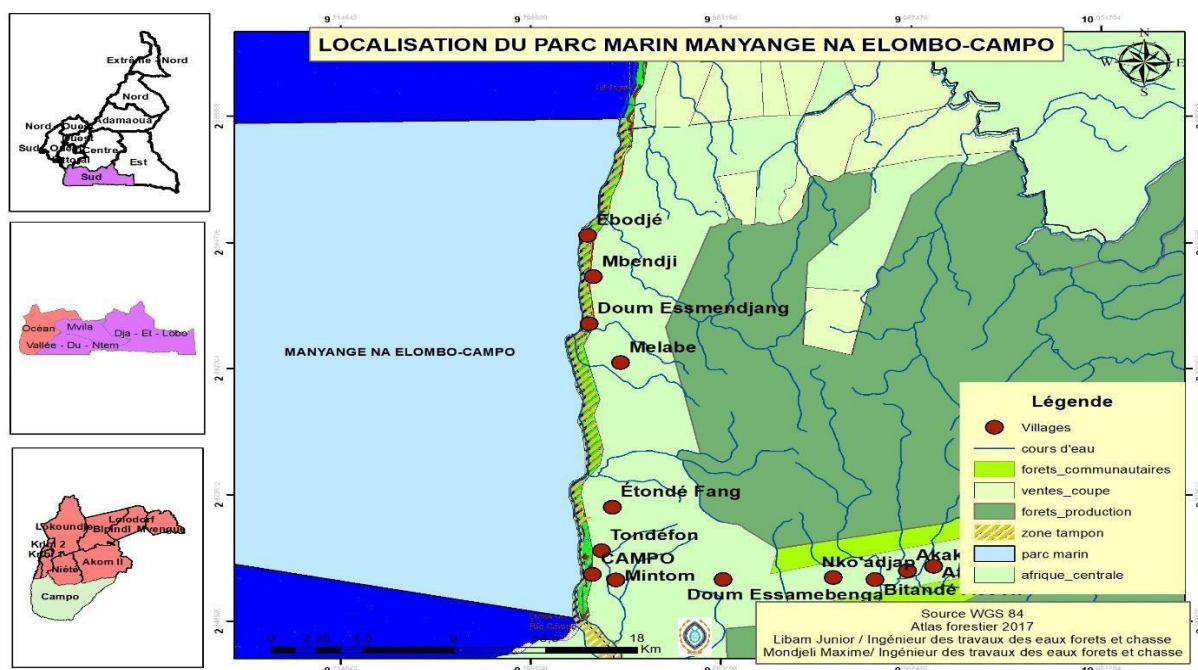
Le tourisme est l'une des activités principales génératrices de revenus à Ebodjé et sur l'ensemble de la cote camerounaise. Le GIC communautaire EBOTOUR organise l'activité touristique à Ebodjé et la met au service de la communauté.

III- HISTORIQUE, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SITE PROTEGE D'EBODJE DANS LE PARC MARIN MAYANGE NA ELOMBO--CAMPO

1. Historique et présentation

. Après la création du Parc marin de Kribi qui couvre une surface de 110300 ha, Ebodjé a été placé comme village périphérique dudit parc. Le choix de ce site comme site pilote de conservation des tortues marines remonte à 1998 et cela grâce aux recherches d'une fondation néerlandaise.¹⁷⁰ Celle-ci, d'après les études qu'elle avait menées sur tout le littoral atlantique du Cameroun, il ressortait que la plus forte concentration des pontes de tortues marines se faisait sur la plage d'Ebodjé. Le constat qui avait été également fait était que la plus grande menace de prédation terrestre des tortues marines se trouvait dans cette localité. Ce sont ces éléments qui ont favorisé la désignation de ce dernier comme site de conservation des tortues marines au Cameroun. La conservation desdites tortues s'est accrue et s'est organisée dans les villages voisins périphériques du parc national marin.

Carte 1: Localisation du parc national Marin Mayange Na Elombo-Campo



Source : Y.M.L. Mondjeli Ndjokou, “ caractérisation biophysique des sites de ponte des tortues marines dans le parc *Mayange Na Elombo-Campo* ’’, Mémoire d’ingénieur des travaux d’eaux, forêts et chasses, université de Dschang, 2021, p.33

Le parc National Marin est le tout premier Parc Marin du Cameroun. Situé entre Kribi

¹⁷⁰I.M. Bidima et M. Ngeunga “Ebodjé, village protecteur des tortues marines au Cameroun”, in <https://infocongo.org/fr/ébodje-village-des-tortues-marines-au-Cameroun/>, consulté le 26 Novembre 2022 à 5h 53 min.

et campo, il est localisé précisément dans la région du Sud-Cameroun, Département de l'Océan et Arrondissement de Campo. D'après le décret N° 2021/4804/PM du 09Juillet 2021, le parc national marin Manyange na Elombo- Campo est une aire protégée maritime et côtière, qui occupe la bande côtière Kribi-Campo et constitue une superficie de 110 300 ha. Il est contigu à la frontière maritime avec la Guinée Equatoriale, s'étend sur 42,364 Km (26,5 miles) dans les eaux territoriales camerounaises et s'arrête à 300 mètres de la ligne côtière des plus hautes marées.¹⁷¹ Selon le décret ci-dessus, les limites du parc national marin Manyange na Elombo-Campo, sont comprise comme suit :

Au Sud-Est on a le point A UTM¹⁷² 032-N (590923 m ; 259796 m) dit point de base et est situé dans la mer, à l'embouchure du fleuve Ntem. Il est localisé effectivement au lieu-dit Campo Beach, à 300 mètres de la ligne des plus hautes marées. Le Nord-Est du Parc national marin va du point point A, longe la côte maritime en allant vers le nord, sur une distance de 33, 540 Kms pour atteindre le point B (593118 m. 291315 m) au lieu-dit Elombo (Rocher du loup), et à 300 m de la ligne des plus hautes marées.¹⁷³ Le Nord-Ouest quant à lui va du point B, prend l'azimut à 270 degrés sur une distance de 42,197 Km en direction de l'Ouest Atlantique pour atteindre le point C (550926 m ; 290650 m) dans les eaux territoriales Camerounaises. Au Sud-Ouest il va du point C, prend l'azimut à 180° sur une distance de 22,754 Km pour atteindre le point D (550926m ; 267896 m) situé sur la frontière maritime entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale.¹⁷⁴ La zone_Sud va du point D, et suit la frontière maritime entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale suivant un azimut d'environ 101,5° sur une distance de 40,808 Km pour rejoindre le point Azimut de base.¹⁷⁵

La création du Parc national marin vise plusieurs objectifs globaux et spécifiques. On peut clairement voir ces objectifs définis à l'article 5 du décret de création. Il s'agit de :

- La sauvegarde d'une importante biodiversité côtière et marine ;
- La limitation de l'incursion des pêcheurs industriels qui appauvrissent la mer en poisson ;
- La protection des zones frayères et la préservation de certaines espèces halieutiques à l'instar de la tortue marine, du lamantin d'Afrique et du dauphin à bosse ;
- La contribution à l'amélioration des revenus des populations et la promotion des sources potentielles de revenus à travers le développement de l'écotourisme et la pêche

¹⁷¹ Décret N° 2021/4804/PM du 09Juillet 2021, portant création du Parc national marin *Mayange Na Elombo-Campo*.

¹⁷² Ibid.

¹⁷³ Ibid.

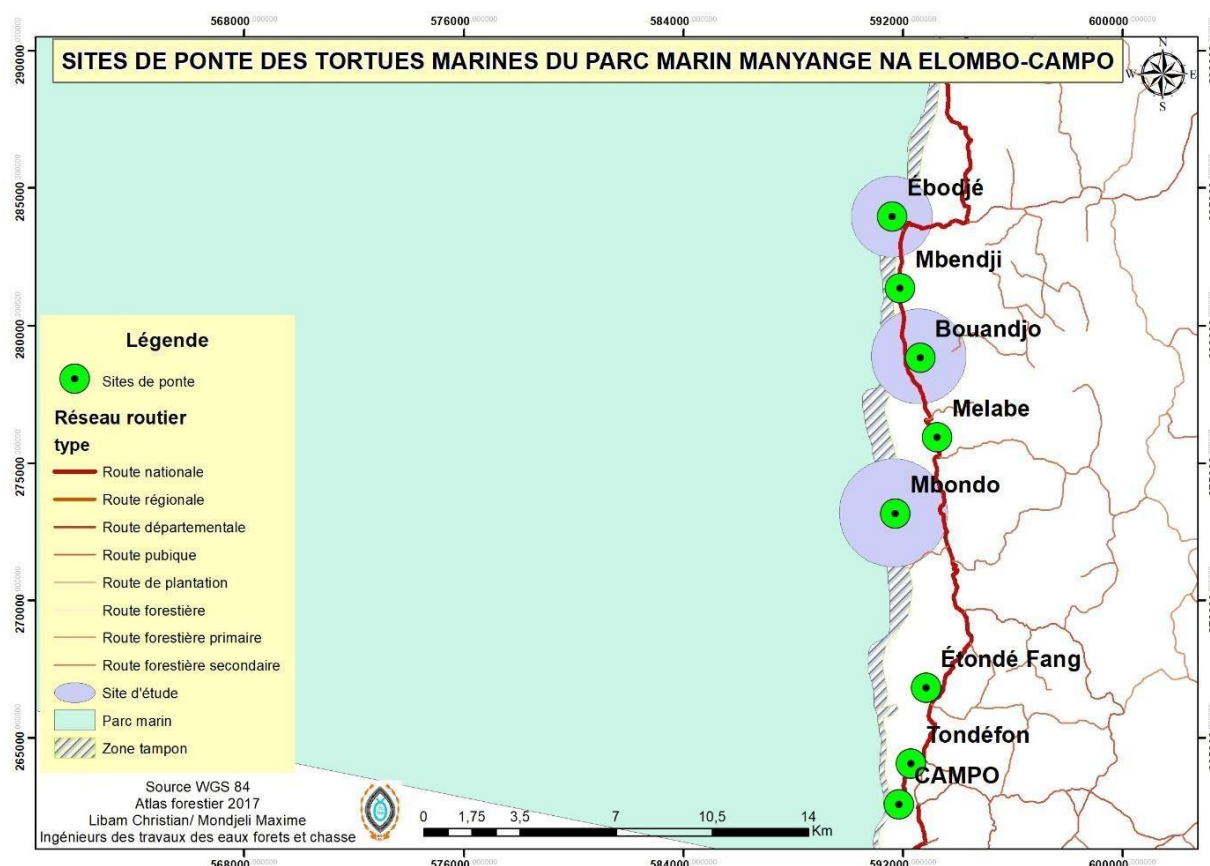
¹⁷⁴ Ibid.

¹⁷⁵ Ibid.

artisanale durable¹⁷⁶ ;

Dans le Parc Marin on peut observer d'importants sites de ponte pour les tortues marines. La zone d'Ebodjé est un espace potentiel dans lequel on retrouve de nombreux sites de ponte des tortues marines. Cela est certainement plus clair sur la carte ci-dessus :

Carte 2: Localisation des sites de ponte de la bande côtière du parc marin Manyange na Elombo-Campo



Source : Y.M.L. Mondjeli Ndjokou, “ caractérisation biophysique des sites de ponte des tortues marines...”, p.33.

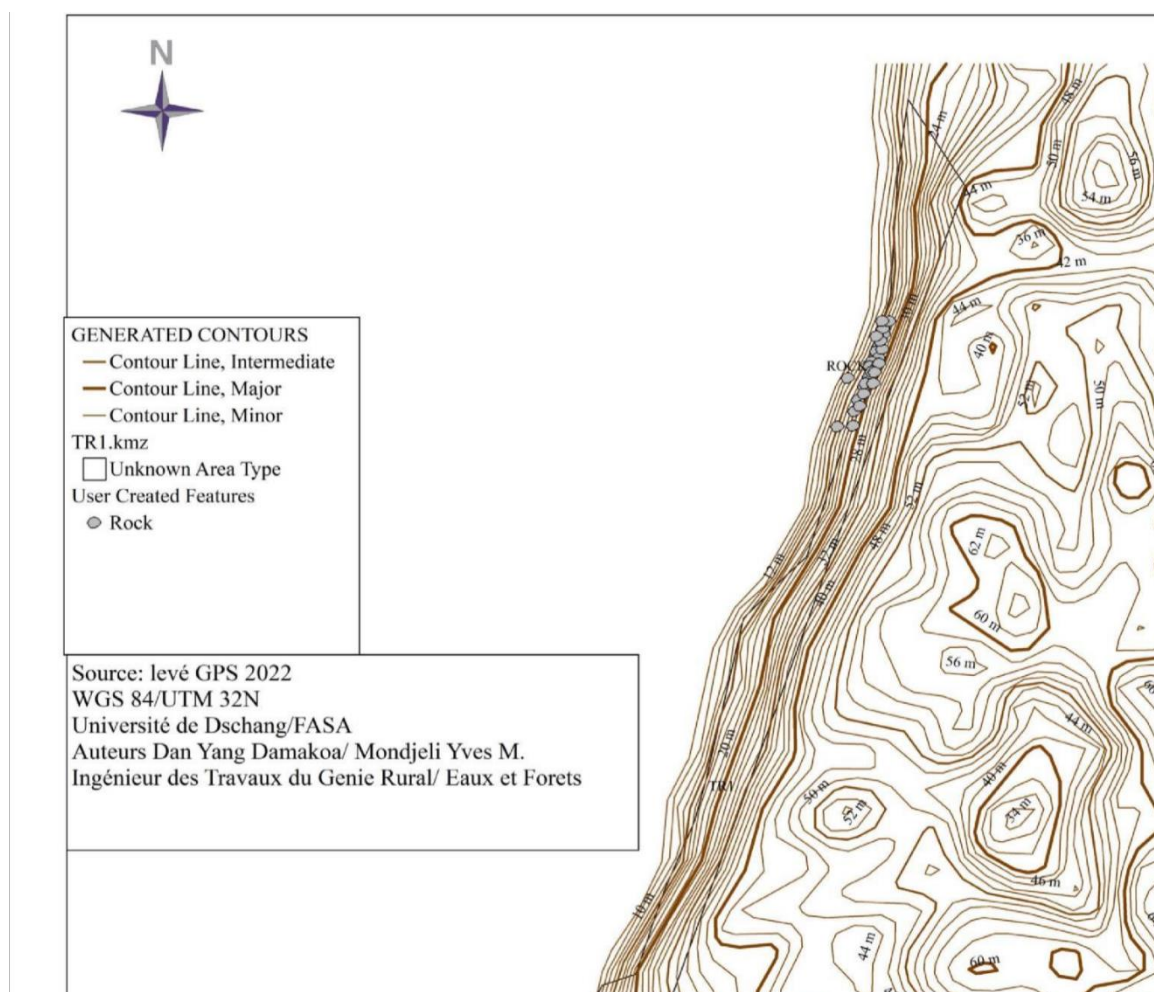
- Le topo morphologie du site de ponte d'Ebodjé

Le site d'Ebodjé présente des zones rocheuses, et dont l'accès est impossible pour les tortues marines. Les courbes de niveaux sont très serrées et équidistantes sur tout le site et cela permet de dire que le site présente une pente forte et régulière (0,11-0,27). La largeur de la plage de ce site va de 15 à 40 m, le point d'altitude le plus haut est de 32 m et le plus bas est de 2 m. Cette altitude élevée s'explique du fait que le site présente des zones rocheuses. La montée des tortues marines est donc difficile dans ce site.¹⁷⁷

Carte 3: Morphologie du site Ebodjé

¹⁷⁶Décret N° 2021/4804/PM du 09Juillet 2021, portant création du Parc national marin *Mayange Na Elombo-Campo*.

¹⁷⁷Y.M.L., Mondjeli Ndjokou “caractérisation biophysique des ...”p.53.



Source : Y.M.L. Mondjeli Ndjokou, “ caractérisation biophysique des sites de ponte...”, p.54.

2. Organisation et fonctionnement du site protégé d’Ebodjé

Tout d’abord il est juste de rappeler que le site protégé des tortues marines d’Ebodjé est partie intégrante du Parc marin de Kribi récemment créé. Dans le cadre de la gestion de cet espace, notamment avec la conservation et la protection des tortues marines, on assiste à une organisation assez particulière.

En ce qui concerne l’organisation du Parc marin en général, il faut dire que la documentation à ce sujet reste inexistante. Mais ce Parc est sous la tutelle du Ministère des Forêts et de la Faune qui assure son fonctionnement. C’est davantage compréhensible étant donné que l’article 9 du décret N°2021/4804/PM du 09 juillet 2021 qu’il est précisé que : “ *les modalités de fonctionnement dudit parc sont définies par un texte particulier du ministre en charge de la faune* ”¹⁷⁸. Afin de mieux impacter et agir en faveur de la biodiversité, il a à sa tête un conservateur qui réside à Ebodjé et est assisté de 10 personnes pour couvrir l’ensemble

¹⁷⁸ Décret N°2021/4804/PM du 09 juillet 2021 portant création du Parc marin “*mayange na Elombo-Campo*”

de l'espace du parc marin¹⁷⁹. Le rôle du conservateur est de veiller à la protection de la biodiversité dans le parc et dans les zones périphériques. Aussi, il doit s'assurer de la régulation des activités de pêche et de l'utilisation des matériaux adéquats pour cette pêche. Il a également le droit de contrôle, de la coordination de l'ensemble des activités des OSC dans le parc et l'application des lois relatives à la protection et à la mise en valeur des droits des communautés riveraines.

En ce qui concerne le fonctionnement du parc, il faut dire que depuis sa création en 2021, le Parc national marin a eu son premier budget de fonctionnement en 2023.¹⁸⁰ Jusqu'à présent aucun document régissant son fonctionnement n'est encore établi. Cependant, on note un rapprochement des services de la conservation avec les organisations de la société civile présentes et impliquées dans les activités de conservation et protection de la biodiversité marine.

3. Cadre faunique du site d'Ebodjé dans le parc national marin

Le site d'Ebodjé est un espace qui présente une forte représentation faunique marine. Ce site, faut-il encore le rappeler, est un foyer de ponte et d'alimentation des tortues marines et d'autres animaux marins. Des 7 espèces de tortues marines qui existent dans le monde, à Ebodjé on dénombre la présence de 4 qui viennent pour certaines se reproduire et d'autres pour s'alimenter. On peut le voir dans le tableau ci-dessous avec leurs appellations scientifiques et locales.

Tableau 4 : Différentes espèces de tortues marines qui fréquentent le site d'Ebodjé dans le Parc Marin "Manyange Na Elombo-Campo"

Noms en Français	Noms Scientifiques	Noms locaux
Tortue luth	<i>Dermochelys coriacea</i>	Ndiva
Tortue olivâtre	<i>Lepidochelys olivacea</i>	Kudu a munja
Tortue verte	<i>Chelonia mydas</i>	Kudu a malalé
Tortue imbriqué	<i>Eretmochelys imbricata</i>	Kudu a ngonjè

Source : Y.M.L Mondjeli Ndjokou, "caractérisation biophysique des sites de ponte des tortues marines...", p.37.

a. Régime alimentaire des tortues marines

Les tortues marines présentes dans le parc marin et à Ebodjé suivent un régime alimentaire très spécifique. La zone d'Ebodjé reste donc un endroit idoine pour la nutrition de ces dernières. Les tortues marines peuvent avoir un régime herbivore, carnivore ou omnivore. Les espèces

¹⁷⁹ Entretien avec M. Sambou, 55 ans, Conservateur du Parc marin, Ebodjé le 06 Mars 2024.

¹⁸⁰ Idem.

herbivores broutent dans les pâtures sous-marines. Il s'agit de *Chelonia mydas*. Les carnivores se nourrissent de Mollusques, de crustacés, d'éponges, de poissons.¹⁸¹ C'est le cas de *Caretta caretta*, de *Lepidochelys kempii* et de *Dermochelys coriacea* dont le régime est composé essentiellement de Méduses (*Rhizostoma spp*) et occasionnellement de plantes marines. Quant aux omnivores, dont *Eretmochelys imbricata*, *Lepidochelys olivacea* et *Natator depressa*, elles se nourrissent d'Ascidies, d'Eponges, de Crustacés, de Mollusques, d'Oursins, de Poissons, d'Echinodermes et d'Algues marines. Les tortues imbriquées sont généralement décrites comme omnivores¹⁸² sur la majorité de leur zone de distribution. Mais les éponges constituent la plus grande partie de leur ration : 95,3% de la matière sèche totale du contenu digestif dans les Caraïbes¹⁸³ et 90% des aliments ingérés dans les eaux cubaines.¹⁸⁴ Des ingestions de matières coralliennes et des quantités substantielles d'algues calcaires par des femelles gravides ont été observées.

Quant aux tortues vertes, très peu de données sont aussi disponibles sur leur alimentation au cours du stade juvénile pélagique. On suppose qu'elles sont omnivores avec une forte tendance carnivore¹⁸⁵. Au stade subadulte, elles deviennent quasiment et exclusivement herbivores. Elles sont d'ailleurs les seules tortues marines herbivores au stade adulte. Leur régime est alors principalement constitué de phanérogames marines (*Thalassia testudinum*, *Syringodium filiforme*, *Haodula wrightii*) et des algues bien que certains animaux soient aussi consommés en particulier méduses, éponges.¹⁸⁶ Le régime alimentaire exceptionnel des tortues luths les place en dehors des systèmes trophiques plus habituels des tortues marines ou des autres gros animaux marins comme les cétacés ou les thons. Elles sont spécialisées dans la consommation de proies gélatineuses où les cnidaires (méduses, siphonophores, avec une prédilection pour les Scyphomedusae) et des tuniciers (salpes, pyrosomas) sont les plus fréquemment observés¹⁸⁷. Tous les débris flottants, comme des sachets en plastiques et restes de ballons remplis d'hélium qui ressemblent à des méduses sont avalés par ces tortues. Après un régime omnivore au stade juvénile, la tortue caouanne devient essentiellement carnivore et se nourrit d'une grande variété de proies : Organismes gélatineux, (Méduses Salpes...), crustacés (crabes principalement). Mais dans les zones benthiques elles concentrent leurs

¹⁸¹Mondjeli Ndjokou, "caractérisation biophysique des...", p.37.

¹⁸²N.D. Wittzell, cité par Y.M.L Mondjeli Ndjokou, "caractérisation biophysique des sites de ponte...", p.25.

¹⁸³Melyan, cité par Y.M. Mondjeli Ndjokou Lampert, "caractérisation biophysique des sites de ponte...", p.17.

¹⁸⁴Anderes Alvares et Uchida, cité par Y.M.L. Mondjeli Ndjokou, "caractérisation biophysique des sites de ponte...", p.33.

¹⁸⁵Bjondal, cité par Y.M.L Mondjeli Ndjokou, "caractérisation biophysique des sites de ponte...", p.16.

¹⁸⁶Mortimer, cité par Y.M.L. Mondjeli Ndjokou, "caractérisation biophysique des sites de ponte...", p.26.

¹⁸⁷Brongersma, cité par Y.M. Mondjeli Ndjokou Lampert, "caractérisation biophysique des sites de ponte...", p. 28.

efforts sur le fond où se trouvent la majorité des crustacés.

La tortue olivâtre semble omnivore. Leurs proies principales sont : les crabes, les méduses, les algues, les poissons, les œufs de poissons, les tuniciers pélagiques ainsi que divers autres crustacés et mollusques¹⁸⁸.

b. Processus de reproduction des tortues marines

Les tortues marines ont la particularité d'évoluer à la fois en milieu marin et en milieu terrestre. En effet, bien que passant la majeure partie de leur vie dans l'océan (stade nouveaux-nés, juvéniles pélagiques, juvéniles benthiques, sub-adultes et adultes), les femelles matures rejoignent saisonnièrement la terre pour y pondre leurs œufs.¹⁸⁹ Toutes les espèces de tortues marines sont itéropares et certaines d'entre elles, principalement la tortue verte et l'imbriquée, présentent une forte fidélité à leur zone de ponte.¹⁹⁰ Les tortues marines pondent plusieurs fois par saison de ponte (elle est de 2 fois pour la tortue verte et 6 fois pour la tortue luth), avec une phase de repos sexuel s'intercalant entre chaque saison de ponte (2 à 4 ans).¹⁹¹

Cette « pause » se justifie principalement par la forte dépense énergétique représentée par toute nouvelle saison de ponte. En effet, si les soins post-nataux sont inexistants chez les tortues marines, la migration saisonnière, l'accouplement, la production du vitellus de l'œuf, la préparation du nid ou encore la période d'incubation sont quant à eux très coûteux en énergie.¹⁹² Les réserves accumulées par les femelles servent à produire une centaine d'œufs. Cette caractéristique fait partie intégrante de la reproduction des tortues marines, pour lesquelles seul un œuf sur mille donnerait un adulte viable en mesure de se reproduire à son tour (âgé de 20 à 25 ans).¹⁹³ En ce qui concerne l'activité même de ponte, les tortues marines viennent creuser des nids sur les plages, afin d'y enfouir leurs œufs et de garantir les meilleures conditions d'incubation possibles (température, humidité, protection des prédateurs). Cette activité est le plus souvent nocturne, lorsque les températures sont les plus fraîches et les prédateurs moins susceptibles de les repérer. La femelle abandonne alors ses œufs, d'où émergera sa progéniture 1 à 2 mois après la ponte.¹⁹⁴

¹⁸⁸Cadwell et al., cité par Y.M. Mondjeli Ndjokou Lampert, “ caractérisation biophysique des sites de ponte...”, p.33.

¹⁸⁹T. Gaultier, “les tortues marines face à la pollution marine”, in <https://www.wildlifecentury.com/post/les-tortues-marines-face-à-la-pollution-marine#:~:test=les%20tortues%20marines%2C%20bien%20quconfrontation%20avec%20la%20pollution%20luminieuse>, consulté le 24 Avril 2024 à 11h42.

¹⁹⁰M. Nouhaud, “Valorisation des outils de Diagnostic et de suivi des sites de pontes pour la gestion des populations de tortues marines à Saint-Martin”, Rapport de stage de Master II e écologie et Dynamique des littoraux et des estuaires, 2014-2015, p.7.

¹⁹¹Ibid.

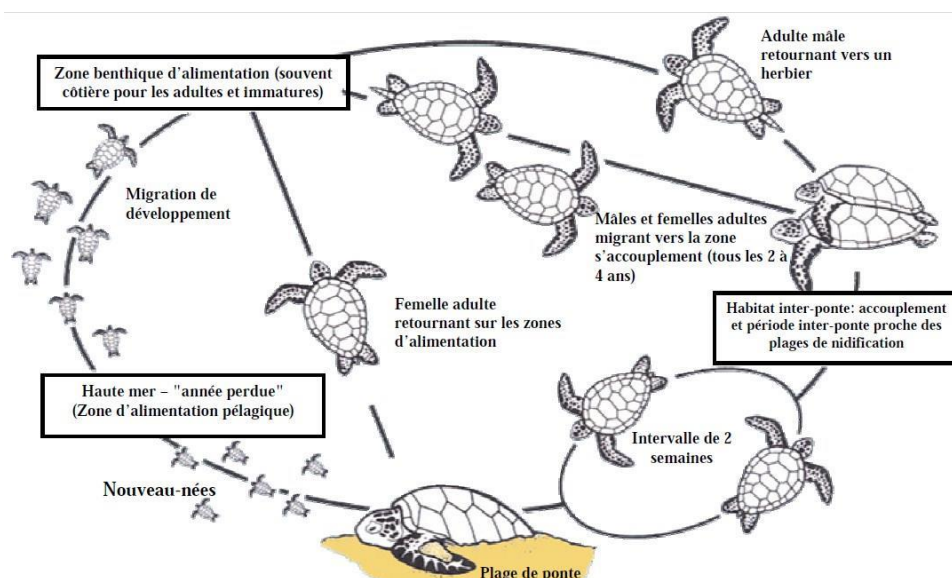
¹⁹²Ibid.

¹⁹³ M. Nouhaud, Valorisation des outils...p.7.

¹⁹⁴Ibid.

Chez les tortues marines et tout comme chez de nombreux reptiles, le sexe de l'individu à naître est dépendant de la température d'incubation du nid. En effet, cette détermination s'effectue pendant le deuxième tiers du développement embryonnaire appelé "période thermosensible".¹⁹⁵ Au cours de cette période, la température va influencer la production d'une enzyme - l'aromatase - responsable de la transformation de l'androstenedione en œstrone et de la testostérone en œstradiol. Lorsque la température est élevée, cette enzyme est produite en plus grande quantité ; ce qui augmente alors les niveaux d'œstradiol et d'œstrone, hormones féminisantes inhibant le développement des testicules et stimulant le cortex ovarien. Au contraire, des températures plus basses, inférieures à 29,2°C, aboutiront au développement des testicules et à la formation de mâles.¹⁹⁶ La figure suivante vous présente le cycle de vie des tortues marines.

Schéma 1 : Cycle biologique des tortues marines



Source : M. Nouhaud, "Valorisation des outils de Diagnostic et de suivi des sites de pontes pour la gestion des populations de tortues marines à Saint-Martin", rapport de stage de Master II e écologie et Dynamique des littoraux et des estuaires, 2014-2015, p.7.

Les tortues marines peuvent être qualifiées d'espèces parapluies, c'est à dire que leur protection pourrait favoriser la protection d'un grand nombre d'autres espèces partageant les mêmes habitats.¹⁹⁷ Pour le site d'Ebodjé, il reste un environnement favorable et important pour la reproduction des tortues marines au Cameroun.

Par ailleurs, les images ci-dessous présentent l'ensemble des tortues identifiées et observables dans le site d'Ebodjé avec leurs principales caractéristiques.

¹⁹⁵Ibid.

¹⁹⁶Ibid.

¹⁹⁷ M. Nouhaud, Valorisation des outils ...p.11.

Photo 2: Tortue verte (*Chelonias Mydas*)



Source : Plateforme tortue marine du Cameroun, Rapport National d'Activités 2018-2019, p.28.

Après la tortue luth, la tortue verte est l'une des plus grandes espèces de tortue. Elle peut atteindre 1m50 et plus, et pèse 150kg. On la différencie des autres tortues par sa morphologie caractéristique qui est formée de : une carapace formée de 5 plaques centrales, de 4 paires de plaques costales et 1 paire d'écailles préfrontale.¹⁹⁸ Au cours d'une saison de ponte, la tortue verte creusera plusieurs nids dans un intervalle de deux semaines dans lesquels elle déposera ses œufs qui sont environ une centaine.¹⁹⁹

Photo 3: Tortue imbriquée ou tortue à écailles

¹⁹⁸Ibid.

¹⁹⁹Ibid.



Source : T.Gaultier, “les tortues marines face à la pollution marine”, in <https://www.wildlifecentury.com/post/les-tortues-marines-face-à-la-pollution-marine#:~:test=les%20tortues%20marines%2C%20bien%20quconfrontation%20avec%20la%20pollution%20lumineuse>, consulté le 24 Avril 2024 à 11h4.

La tortue imbriquée est l’une des plus petites tortues qui existent dans le monde avec une taille maximale d’environ 1m et un poids de 60-70 kg.²⁰⁰ Elle se distingue de la tortue verte par ses deux paires d’écailles préfrontales au lieu d’une seule et surtout par ses écailles imbriquées qui lui ont values son appellation.²⁰¹

La tortue olivâtre quant à elle mesure, 50 à 75 et son poids va jusqu’à 70kg. La dossière est de couleur gris/vert olive et le plastron est blanc jaunâtre.²⁰² Sa carapace se constitue légèrement en forme de cœur au contour circulaire composée de 5 à 9 plaques latérales et jusqu’à 9 plaques vertébrales (la plaque de la nuque touche les premières plaques latérales).²⁰³ La tête est petite et étroite avec deux paires d’écailles préfrontales. Les nageoires possèdent une griffe et les pattes elles en possèdent deux. Pour les juvéniles, la carapace possède 5 crêtes

²⁰⁰M. Nouhaud, Valorisation des outils..., p.11.

²⁰¹ Ibid.

²⁰² <https://inppn.mnhn.fr/espece/cd-nom/77360/tab/fiche#:~:test=la%20tortue%20oliv%C3%A2tre%20mesure%2050,touche%20les%20premi%C3%A8res%20plaques%20lat%C3%A9rales>, consulté le 05 Mai 2024 à 21h.

²⁰³ Ibid.

longitudinales notamment 3 sur la dossière et é 2 sur le plastron.²⁰⁴ Les jeunes mesurent 25 mm de long pour 15-20g et les plaques sont légèrement imbriquées.²⁰⁵

Photo 4: Tortue Olivâtre



Source : Frédéric-Martin Agnem Ndoungam, le 05 Mars 2024 à Ébodjé.

La tortue luth est l'une des plus grandes tortues dans le monde. Sa carapace est bleu-noir et marbrée de taches blanches ou roses. Recouverte d'une peau lisse, coriace et dure comme du cuir, sans écailles, mais possédant 7 crêtes longitudinales. Son plastron est noir ou rose avec des taches noires.²⁰⁶ Ses membres antérieurs, en forme de pagaies, sont beaucoup plus gros que les membres postérieurs.²⁰⁷ Elle a une taille de 2,4 m de long et 3,6 m de large et pèse de 270 à 900kg.²⁰⁸

²⁰⁴<https://inppn.mnhn.fr/espece/cd-nom/77360/tab/fiche#:~:test=la%20tortue%20oliv%C3%A2tre%20mesure%2050,touche%20les%20premi%C3%A8res%20plaques%20lat%C3%A9rales>, consulté le 05 Mai 2024 à 21h

²⁰⁵Ibid.

²⁰⁶<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/animaux-sauvages-quebec/liste-des-especes-fauniques/tortue-luth>, consulté le 05 Mai à 21h 05 min.

²⁰⁷Ibid.

²⁰⁸Ibid.

Photo 5: Tortue luth



Source : T. Gaultier, “les tortues marines face à la pollution marine”, in <https://www.wildlifeconomy.com/post/les-tortues-marines-face-à-la-pollution-marine#:~:test=les%20tortues%20marines%2C%20bien%20quconfrontation%20avec%20la%20pollution%20lumineuse>, consulté le 24 Avril 2024 à 11h4 min.

**CHAPITRE III : ACTEURS, OUTILS ET MÉCANISMES
D'IMPLÉMENTATION DE LA GOUVERNANCE
ENVIRONNEMENTALE DANS LE SITE PROTÉGÉ DES
TORTUES MARINES D'ÉBODJÉ**

Les politiques de gouvernance environnementale dans le cadre de la gestion et de la protection des aires protégées marines au Cameroun mobilisent un certain nombre d'acteurs. Dans le cadre spécifique d'Ebodjé, elles mettent en évidence une multitude d'acteurs locaux et internationaux. Ceux-ci mènent des actions qui tendent à promouvoir une meilleure gestion du site et une protection durable des ressources marines, en l'occurrence les tortues marines. Dans ce chapitre, il sera question de faire une présentation générale de l'ensemble des acteurs qui s'organisent et qui jouent un rôle important dans la conservation de la riche biodiversité et des espèces de tortues présentes à Ebodjé. Aussi, nous allons décrire le fonctionnement de cette politique de gestion et de protection des aires marines protégées en évoquant leurs contributions et leurs fonctionnements.

I- ACTEURS EN PRÉSENCE ET ACTIONS MENÉES DANS LA GESTION ET LA PROTECTION DES TORTUES MARINES A ÉBODJE DANS LE PARC MARIN ET DANS L'ENSEMBLE DES ZONES MARINES

L'application des politiques de gouvernance environnementale, de la biodiversité au Cameroun et à Ebodjé, mobilise un certain nombre d'acteurs. Ici, nous avons les acteurs étatiques, non étatiques et les populations locales.

A- LES ACTEURS ETATQUES : PRESENTATION GENERALE

La loi-cadre de Gestion de l'Environnement du Cameroun de 1996 encadre la gestion et codifie la pratique environnementale au Cameroun. D'après elle, la politique environnementale est définie par le Président de la République, lequel est assisté par le gouvernement qui l'applique. Dans cet ordre d'idées, au Cameroun, les questions environnementales font intervenir plusieurs acteurs gouvernementaux. En ce qui concerne le site d'Ebodjé, nous notons l'implication du MINEPDED, du MINFOF, du MINEPIA, du MINTOUL, du service de la conservation et leurs services déconcentrés censés intervenir chacun selon son cadre de compétence.

1. Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) et le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)

Le MINEPDED est la principale administration en charge des questions environnementales au Cameroun. Sa création remonte à 1992, sous le nom de Ministère de l'Environnement et des Forêts. Il a subi au cours des années d'importantes modifications. Nous sommes partis du MINEF au MINEP (Ministère de l'Environnement et de la Protection de la

Nature) en 2004. En 2011, avec la signature du décret présidentiel portant organisation du gouvernement, il a encore subi une autre modification, en intégrant cette fois-ci une dimension de développement durable. On a donc assisté en 2011 à la création du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable.

Depuis plus de vingt ans, la protection de la nature et le développement durable retiennent l'attention des pouvoirs publics camerounais. En effet, ces deux notions n'ont pas toujours été prises en compte dans le langage politique camerounais. La prise en compte des notions environnementales remonte à 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement de Rio de Janeiro. C'est à ce moment-là que l'environnement et le développement durable ont été intégrés dans les politiques publiques du Cameroun. Depuis la création du MINEF, en passant par le MINEP jusqu'au MINEPDED, les missions de ceux-ci ont toujours été bien définies. La principale mission est d'élaborer, mettre en œuvre et suivre les politiques environnementales et de protection de la nature.²⁰⁹

De ce fait, il est chargé de la coordination et du suivi des interventions des organismes de coopération régionale ou sous-régionale en matière d'environnement. Aussi, le MINEPDED est chargé de déterminer les stratégies de gestion durable des ressources naturelles et du contrôle des pollutions. Par ailleurs, il assure la tutelle de la Commission Nationale Consultative pour l'Environnement et le Développement Durable (CNCEDD), ainsi que du Comité interministériel de l'Environnement.²¹⁰ Les acteurs environnementaux se retrouvent dans ces cadres de concertation pour mettre leurs approches de façon cohérente en ce qui concerne la gestion durable des ressources naturelles. Le MINEPDED est aussi en charge de l'évaluation et de l'acceptation des études d'impact environnemental (EIE) dans les différents écosystèmes. Le MINEPDED est également chargé du suivi de la lutte contre les changements climatiques.²¹¹ Il est également chargé d'assurer la négociation des conventions et accords internationaux, de même que la coordination et le suivi des interventions des organismes de coopération régionale ou internationale sur la question des changements climatiques.

a- Ressources et moyens

Plusieurs moyens et ressources sont mobilisés pour agir efficacement dans la gestion de l'environnement en général et des zones marines en particulier. Ils sont d'abord financiers car,

²⁰⁹ MINEP : MINEPDED Cameroun Ministère de l'environnement, in Kamerpower.com consulté le 7 Décembre 2022 à 10h.

²¹⁰ Plan d'aménagement de la Reserve du Dja 2020-2024, p.8.

²¹¹ Décret n°2012/431 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable.

pour un travail comme celui-là la ressource financière reste très importante. Cependant le budget reste dans sa globalité et les dépenses se font en fonction des secteurs prioritaires.²¹² Il faut donc dire qu'en termes de répartition du budget pour concrétiser et avoir un impact considérable, une importante somme est allouée à la Direction de la Conservation pour une gestion plus durable.²¹³ Au cours de cette étude nous n'avons malheureusement pas pu avoir des chiffres concrets sur la part réservée aux environnements marins. Aux moyens financiers s'ajoutent la ressource humaine fortement représentative et les moyens logistiques et techniques. Pour mener à bien cette tâche ardue qu'est la protection de l'environnement en générale le Ministère de l'Environnement s'est doté d'un important personnel. Cependant, les moyens logistiques ne sont pas encore véritablement opérationnels pour une participation active et efficiente dans la conservation et la préservation des zones marines.²¹⁴

2. Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)

La faune se définit comme l'ensemble des espèces animales, vivantes dans un espace géographique ou un habitat déterminé. Ainsi, les types de faunes dans lesquels le MINFOF intervient sont les faunes sauvages et les faunes aquatiques pour ne citer que celles-ci. Le MINFOF a vu le jour en 2004 et lors de la signature du décret n° 2005/099 du 06 Avril 2005 portant organisation du MINFOF, il lui sera confié une pléthore de missions visant à protéger les forêts et la faune. Les missions qui lui étaient attribuées étaient entre autres :

- L'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique gouvernementale en matière de forêts et de faune ;
- La gestion et de la protection des forêts du domaine national ;
- La mise au point et du contrôle de l'exécution des programmes de régénération, de reboisement, d'inventaire et de l'aménagement des forêts ;
- Du contrôle, du respect de la réglementation dans le domaine de l'exploitation forestière par les différents intervenants ;
- L'application des sanctions administratives ;
- La liaison avec les organismes professionnels du secteur forestier ;
- L'aménagement et de la gestion des jardins botaniques ;
- De la mise en application des conventions internationales ratifiées par le Cameroun en matière de faune et de chasse ;

²¹² Entretien avec Jean Daniel Mewoli, 54 ans, chef de Bureau de la Conservation de la Délégation Départementale du MINEPDED de l'océan, Kribi le 14 Février 2024 à 12h30 mn.

²¹³ Idem.

²¹⁴ Idem.

Le constat que nous faisons au vu des missions dudit Ministère est que l'ensemble des missions ne spécifie pas de quelle faune il est question exactement. Etant spécifique aux forêts, on peut déduire qu'il s'agit de la faune sauvage forestière et cela exclut la faune marine dans les politiques de gestion des faunes. Cependant, depuis la décennie 2010, on observe un intérêt affiché en faveur de la faune aquatique et marine au Cameroun. Ceci témoignerait de la volonté des acteurs de la filière d'une protection des ressources environnementales durables et optimales. Le MINEPIA comme sa domination l'indique, réglemente et organise les activités qui tournent autour de l'élevage et de la pêche. Dans tout ce grand ensemble, il a des missions spécifiques pour chaque composante de son domaine d'intervention.

3. Le Service de la Conservation du Parc marin et le Ministère du Tourisme et loisirs

Le parc marin de Kribi dans son organisation bénéficie d'un service de la conservation pour la sécurisation des plages et le contrôle des activités de pêche dans le parc. Ce service est essentiellement répressif. Le rôle du conservateur dans l'ensemble du parc est de veiller au respect des lois en matière de conservation et de protection de l'ensemble de la biodiversité marine.

Le MINTOUL quant à lui est un organisme étatique qui intervient dans la valorisation des espaces touristique et écotouristique. La zone d'Ebodjé regorge d'importants sites culturels qui font l'objet d'attraction touristique. Nous avons entre autres la présence du Rocher du Loup dans la mer allant vers Kribi et le Rocher de la Tortue en plein cœur du site. La zone d'Ebodjé étant une zone de forte concentration de tortues marines durant les périodes de ponte, reste un cadre attractif pour le tourisme.

B. Les acteurs non étatiques locaux : présentation générale

La mise œuvre des politiques de gouvernance environnementale laisse entrevoir la présence des acteurs de la société civile. C'est ce qui justifie l'implication des organisations non gouvernementales locales et même internationales. Les populations locales sont aussi intégrées et associées au système de gouvernance environnementale au Cameroun et notamment à Ebodjé. Ces ONG présentes sur le territoire camerounais mènent des actions concrètes. Ces actions s'inscrivent dans le système de gestion des aires protégées marines, mais davantage dans la conservation et la protection. Il sera question d'étudier quelques-unes de ces ONG locales et internationales en faisant ressortir leurs contributions en faveur de la gestion des espaces marins protégés en général et particulièrement celui d'Ebodjé.

1. L'ONG Tube Awu : un acteur local clef de la préservation

a. Historique et missions

Tube Awu est une association communautaire de recherche et de développement qui mène des activités sur le littoral de Kribi-Campo au Cameroun. Elle a été reconnue en 2015, en l'occurrence le 19 Janvier 2015 par le préfet du Département de l'Océan. L'ONG en question est un regroupement de personnes diverses qui travaillent à la conservation de la biodiversité marine et côtière en améliorant les conditions de vie des populations. Elle se veut apolitique comme prescrit par les dispositions de la loi n°67/LS/19 au 12 Juin 1967 sur la liberté d'association et les textes d'application subséquents.²¹⁵ Elle s'est dotée de plusieurs objectifs afin de mieux impacter et marquer sa présence dans le système de gestion de ces espaces et à Ebodjé. On peut ainsi lister quelques-uns de ces objectifs :

- Participer techniquement à la mise en place du Parc marin de Kribi.
- L'animation des ateliers de sensibilisation auprès de la population locale.
- Mener des études sur la biodiversité.
- Etre un acteur important qui représente les populations et un porte-parole de ces dernières auprès de l'administration et des autres mécènes tout en promouvant les cultures locales Iyassa-Ndowe ainsi que des activités socio-économiques communautaires visant la réduction de la pauvreté.
- Promotion des activités génératrices des revenus.
- Faire le suivi écologique des tortues marines et l'accompagnement des communautés.²¹⁶
- Faire le suivi des débarcadères, des mammifères marins et de promouvoir l'éducation environnementales.²¹⁷
- Travailler sur le transfert des connaissances et savoirs faire traditionnels du peuple Iyassa.²¹⁸

L'association communautaire de recherche Tube Awu, installée depuis quasiment dix ans à Ebodjé a décidé de poursuivre des initiatives soutenues par le programme sous régional PROTOMAC dans le cadre d'une convention à laquelle le Cameroun était signataire.²¹⁹ Ainsi,

²¹⁵ Tube Awu, in <https://www.programmeppi.org/beneficiaire/tube-Awu/>, consulté le 1^{er} Aout 2023 à 16h30 min.

²¹⁶ Entretien avec Denis. Gnamaloba Mondjeli, 48 ans, président de l'association Tube Awu, Ebodjé, le 03 mars 2024 à 12h30 mn.

²¹⁷ Idem.

²¹⁸ Idem.

²¹⁹ Entretien avec Denis. Gnamaloba Mondjeli, 48 ans, président de l'association Tube Awu, Ebodjé, le 03 mars 2024 à 12h30 min.

Tube Awu s'est inspiré de ce qui avait déjà été fait par ses devanciers et impulser une nouvelle dynamique et par-dessus tout une autre vision de la conservation.

b. Ressources et moyens

L'association, pour implémenter ses actions en faveur de la conservation dispose de plusieurs types de moyens. La première ressource étant financière, elle dispose également des ressources humaines et l'expertise technique des professionnels. C'est l'ensemble de ces ressources qui permettent d'implémenter et de mener des actions. Le but étant de faire une conservation optimale des espèces marines présentes dans l'ensemble du parc et à Ebodjé. En dehors de Tube Awu qui s'active principalement à Ebodjé et certains villages voisins, il existe d'autres associations qui s'activent dans les villages voisins dans le même domaine

2. L'ONG AMMCO : un partenaire national proactif du site d'Ebodjé

a. Historique et missions

L'ONG AMMCO²²⁰ est une association camerounaise fondée en décembre 2012 et légalisée en mai 2014. Son siège se trouve à Dizangué et depuis 2016 elle s'est dotée d'une antenne à Limbé.²²¹ Elle a à sa tête un président du nom d'Aristide Kamla Takoukam et se fait assister par ses collaborateurs. Dans le cadre de son déploiement sur le terrain, elle couvre le littoral camerounais dans l'ensemble et son but est d'appliquer la recherche participative en Afrique afin d'améliorer la protection de la mégafaune marine et aquatique en Afrique. Ses missions peuvent être résumées en quelques points tels que :

- La recherche participative.
- Le renforcement des capacités.
- L'éveil des consciences.
- La promotion des activités génératrices de revenus.
- La construction des éclosiers.

b. Ressources et moyens

Dans le cadre de ses activités, plusieurs moyens sont mis à disposition pour mener à bien les objectifs fixés dès la création. Il s'agit des moyens financiers, matériels et logistiques. Dans le cadre de l'aspect technique, les agents et personnels de cette organisation font souvent appel aux experts d'autres ONG telles que Tube Awu afin de parvenir à un renforcement de leurs capacités. C'est pourquoi dans la saison 2018-2019, un des techniciens de l'ONG Tube

²²⁰African Marine Mammal Conservation Organisation.

²²¹Plateforme tortues marines Cameroun, Rapport National d'activités 2018-2019, p.8.

Awu a apporté son expertise en vue d'aider au renforcement des capacités à un autre technicien d'AMMCO dans la construction d'une éclosérie.²²² En ce qui concerne les ressources financières, la plupart des projets sont financés par des organisations non gouvernementales telles que : l'UICN²²³, Urgence Planète, le FFEM²²⁴, WWF²²⁵ et autres.

3. Association camerounaise de Biologie Marine (ACBM) : un acteur local actif

a. Historique et missions

Créée à Akonolinga en 2007, l'ACBM a pour siège Kribi et pour Président le Dr Isidore Ayissi.²²⁶ Dans sa vision stratégique, il s'est fixé des missions stratégiques afin de conduire son déploiement sur le terrain. Il s'agit de :

- Conserver et protéger toutes les espèces animales et végétales côtières ou marines menacées (principale mission).
- De suivi des populations des tortues marines et des mammifères marins.
- L'initiation aux activités génératrices de revenus.
- L'éducation environnementale.

b. Ressources et moyens

Pour ce qui est des ressources, comme pour toutes les autres organisations, elles sont financières, humaines, logistiques et matérielles. Pour mener à bien ses activités, l'ACBM s'est dotée de plusieurs membres avec des qualités diversifiées. Pour ce faire, on retrouve dans son équipe des écologistes, des forestiers, des agronomes, des enseignants et des personnes initiées aux métiers du droit. Les ressources financières ne sont pas en reste. L'association est financée par d'importants bailleurs de fonds étrangers qui suivent les projets et qui plaident la cause de la protection de l'environnement en générale et la biodiversité en particulier dans le monde.

4. Kudu' A Tube : un autre acteur local de préservation

a. Historique et objectifs

Elle a été créée en 2003 à Kribi et a pour siège social Yaoundé.²²⁷ Cette association a été fondée par le Pr. Hyacinte Angoni. Dès sa création, les objectifs fixés étaient :

²²² Plateforme tortues marines Cameroun, Rapport National d'activités 2018-2019, p.9.

²²³ Union Internationale de Conservation de la Nature.

²²⁴ Fond Français de l'Environnement Mondial.

²²⁵ World Wilde Forest.

²²⁶ Plateforme tortues marines Cameroun, Rapport National d'activités 2018-2019, p.13.

²²⁷ Plateforme tortues marines Cameroun, Rapport National d'activités 2018-2019, p.14.

- La conservation de toutes les espèces marines présentes dans les eaux camerounaises ainsi que leurs habitats marins et terrestre
- La vulgarisation de la biologie de toutes sortes d'espèces de tortues marines présentes dans les eaux camerounaises
- La vulgarisation des aspects traditionnels et modernes des relations Hommes/tortues marines
- D'appuyer l'Etat et les organismes concernés pour une application optimale des législations en rapport avec la protection de l'environnement et particulièrement de la faune, le respect de l'exploitation des ressources halieutiques, et des conventions internationales
- La sensibilisation des populations urbaines et rurales à la protection des tortues marines et leurs habitats en mettant un accent particulier sur le respect des coutumes. Le but étant de proposer des gains économiques par la valorisation de ce patrimoine
- La mise en œuvre des moyens adaptés afin de réduire la mortalité accidentelle des tortues marines dans le matériel de pêche et lutter contre la pollution marine

Les associations de la société civile camerounaise s'activent grandement dans le processus de protection de la biodiversité marine tout le long de la frange côtière et maritime. Les tortues sont un exemple de la biodiversité que ces dernières protègent assidument. Seulement, elles ne sont pas engagées toutes seules dans cette initiative. Les partenaires internationaux à travers les ONG internationales interviennent soit directement sur le site ou en sous-traitance à travers des partenariats avec les ONG locales.

C- Les acteurs internationaux : présentation générale

Dans cette partie du travail nous avons recensé plus d'un ; mais, nous nous sommes intéressés à quelques-uns qui travaillent activement au système de gestion des aires protégées marines en promouvant la protection et la conservation de la biodiversité.

1. Le Réseau des Acteurs de la Sauvegarde des Tortues Marines en Afrique Centrale (RASTOMA)

Le RASTOMA pour se déployer s'est fixé des objectifs et missions bien définies afin d'être plus efficace.

a. Historique, missions et objectifs

Le Réseau des Acteurs de la Sauvegarde des Tortues Marines en Afrique Centrale en abrégé RASTOMA voit le jour en 2012 et dispose d'un siège social à Yaoundé au Cameroun. C'est une association des organisations des sociétés civiles d'Afrique centrale. Elle fédère onze

ONG réparties comme suit : 4 au Cameroun, 3 à Sao Tomé et Príncipe, une en RDC, au Gabon et en Guinée Equatoriale. Le RASTOMA dans ses débuts avait la forme d'une simple liste de discussion sans financement. A travers des échanges par les acteurs engagés dans la protection des tortues marines, ceux-ci vont se partager les informations relatives à la protection des tortues marines. Ils vont petit à petit construire une communauté.²²⁸ Grâce au soutien de l'organisation internationale UICN et du PPI FFEM, la première assemblée générale a pu se tenir en mai 2015. Le réseau va se développer à une vitesse de croisière et en 2016 une deuxième rencontre est organisée à Sao Tomé et Príncipe regroupant 35 personnes cette fois-ci.²²⁹ Elle s'est fixé une vision globale qui est le maintien des populations des tortues marines dans leurs habitats naturels sains et favorables à leur survie.²³⁰ Ses missions peuvent être résumées en deux points à savoir :

- La promotion d'une conservation portée par les communautés locales et le développement des activités génératrices de revenus afin d'assurer la pérennité des actions sur le terrain
- Le développement des synergies entre les différents membres du réseau et le renforcement de leurs capacités, leur influence et un impact positif sur les tortues marines et leurs habitats en Afrique Centrale et au-delà.

A côté des missions, il s'est assigné des objectifs à atteindre afin d'impacter considérablement le système de gestion. Il s'agit notamment :

- Favoriser les échanges entre les différents acteurs de la région
- L'organisation des formations et le renforcement des capacités
- Le développement et la coordination des actions sous régionales
- La promotion de la valorisation des données et des résultats de recherche
- Le soutien de l'évolution du Réseau des frères en Afrique du Nord et de l'Ouest
- Le soutien de la conservation communautaire et des activités génératrices de revenus
- La promotion de la protection sur des bases scientifiques et le développement des indicateurs de suivi et conservation.²³¹

Pour atteindre ces objectifs, ces acteurs se sont organisés autour d'un système de gouvernance structuré et d'un appui considérable des partenaires.

²²⁸ RASTOMA-Rapport annuel 2020, p.3.

²²⁹ Ibid.

²³⁰ Ibid., p.6

²³¹ RASTOMA-Rapport annuel 2020, p.9.

b. Organisation, fonctionnement, ressources et moyens

Le RASTOMA est fondé sur un système de gouvernance qui se veut exigeant en assurant l'implication de l'ensemble de ses membres dans la construction des stratégies et de ses plans d'action. Ainsi on a :

- L'Assemblée Générale : elle est l'organe de base de l'association et est composée de 10 organisations de la société civile et d'une trentaine d'individus membres.²³² Son rôle est de voter les décisions stratégiques de l'association et de définir les orientations de celle-ci. Elle se tient annuellement afin de définir des stratégies sur deux ou trois mois. C'est un organe tout aussi important de cette association parce qu'il est élu et en charge de la mise en œuvre des stratégies définies par l'Assemblée Générale. Il se tient un conseil d'administration une fois par mois et autant que possible si nécessité oblige afin de s'assurer de la mise en œuvre réelle des activités du Réseau. Il est constitué de deux Présidents, deux secrétaires et d'un Trésorier.
- Le Commissariat aux Comptes : avec à sa tête un commissaire de comptes qui a pour mission de contrôler et d'auditer la gestion des finances de l'association. Cette audition se fait avant la tenue de l'Assemblée Générale.

A côté de ces organes, se greffent des organes consultatifs constitués du :

- Conseil scientifique : organe à part entière dont le rôle est d'émettre des avis et des éclairages aux membres sur la prise des décisions stratégiques du Réseau. Il compte depuis 2020, 30 experts locaux et internationaux dispatchés à travers le monde.²³³
- L'équipe des permanents : elle est dirigée par madame Ursula Koumbo, coordinatrice du RASTOMA. Sa mission est de mettre en œuvre des stratégies et les plans d'action arrêtés par les membres du Réseau.

En dehors des ONGs cités plus haut, d'autres organisations interviennent et sont impliquées dans le cadre de la protection et la conservation de la biodiversité dans l'ensemble de l'aire marine protégée. On peut citer : BASS PROTOMAC, le VVF Campo, le CWCS, le GEF 7, APED, ADEI, *Tropical Forest*, Africa France.

Pour mener à bien ses activités, elle est financée par de nombreux partenaires qui encouragent la production des projets de développement durable, promouvant ainsi la protection de l'environnement.

²³²Ibid.

²³³ Ibid.

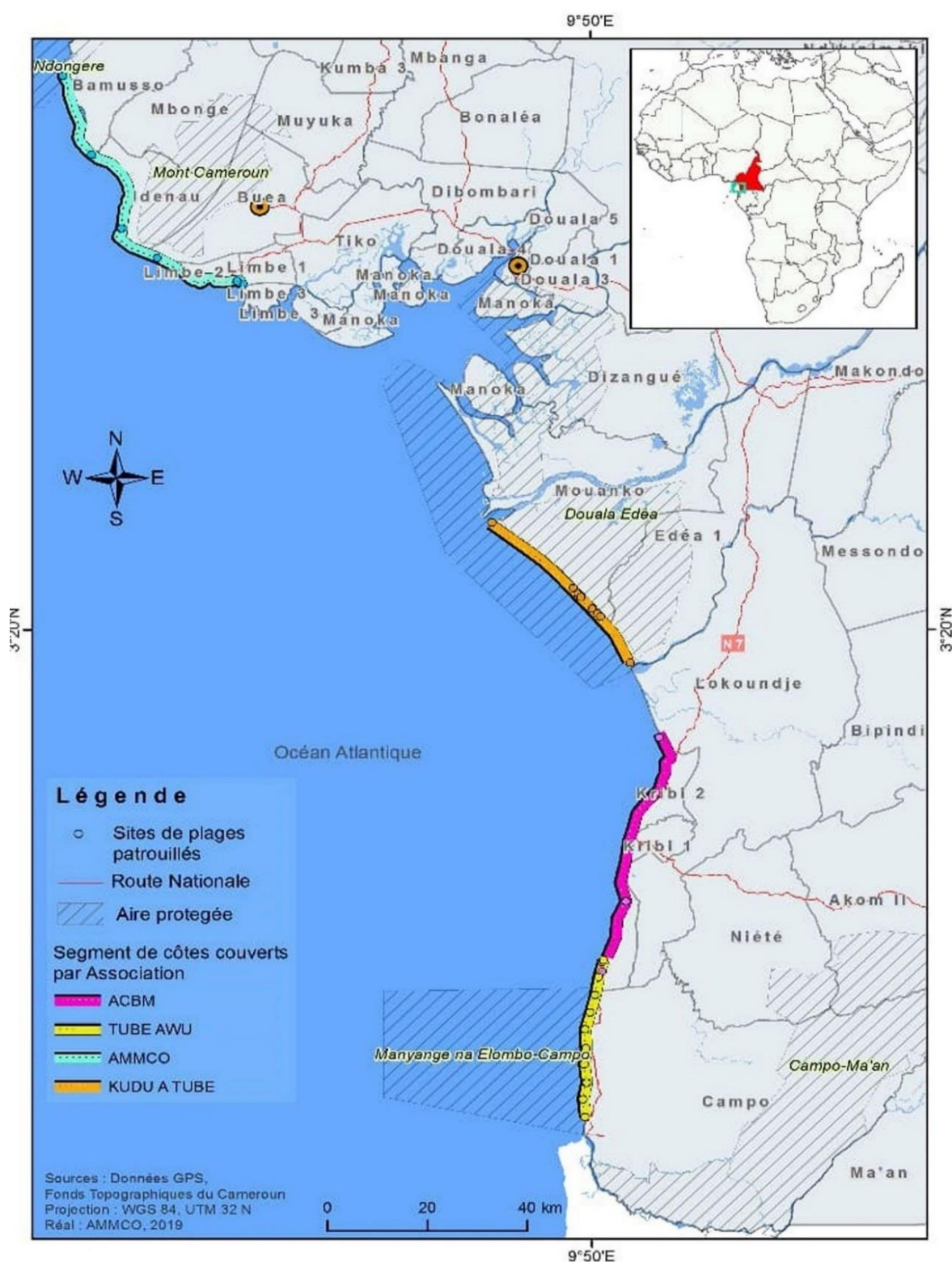
II- ACTIONS, OUTILS ET MÉCANISMES D'IMPLÉMENTATION DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE DANS LES ESPACES MARINS PROTÉGÉS AU CAMEROUN ET A ÉBODJÉ

A. CONTRIBUTION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA GESTION DES AIRES MARINES PROTEGEES

Les organisations de la société civile camerounaise et internationale mènent des actions concrètes pour participer activement au système de gestion environnemental, notamment dans la protection et la conservation. Ceci passe par des sensibilisations et bien d'autres. L'ensemble des actions et des activités de ces associations peuvent se résumer en quatre grands ensembles :

- Le suivi régulier des plages de pontes des tortues marines entre Kribi-Campo dans le but d'une amélioration des connaissances biologiques et écologiques de ces espèces et influencer de ce fait les stratégies nationales de conservation.
- La formation de la jeunesse en la conscientisant sur les enjeux environnementaux à travers l'encadrement des stages académiques.
- Travailler de concert avec les Services de la Conservation de Campo dans la lutte anti-braconnage de la faune marine côtière
- Collaborer avec les communautés côtières pour la promotion des activités génératrices de revenus adaptées au contexte local.

Carte 4: Cartographie des zones d'intervention par Organisation non-gouvernementale



Source : Plateforme tortue marine, rapport national d'activité 2018-2019, p.15.

1. Le suivi des plages, la fabrication des écloseries et le *monitoring* de la biodiversité environnante

S'agissant du suivi des plages/débarcadères, l'ONG Tube Awu s'organise en effectuant des patrouilles pour assurer le suivi des pontes durant la saison relative aux pontes.²³⁴ Ces patrouilles se font en deux phases généralement. On compte des patrouilles matinales et celles nocturnes. En ce qui concerne les patrouilles nocturnes, les objectifs de ces dernières sont premièrement de dissuader les braconniers sur les sites des pontes et deuxièmement de transplanter rapidement les nids identifiés à risque. Il s'agit des villages à proximité et des zones à forte érosion. Les patrouilles matinales, quant à elles, permettent de recenser d'une manière exhaustive le nombre de traces de tortues marines, mais aussi de renseigner l'activité de ponte sur la zone patrouillée.²³⁵

Il est clairement établi ici les moyens à travers lesquels cette organisation s'active sur le terrain. L'ONG Tube Awu couvre 40 Km de plage et seulement 28 km ont fait l'objet d'un suivi permanent en comptabilisant 10 patrouilleurs. De même, des descentes régulières sont réalisées dans des débarcadères pour le recensement des tortues prises de façon accidentelle aux filets des pêcheurs et des mesures de gestion proposées à ces derniers. Cette activité permet de donner des renseignements sur les *by-catch*.²³⁶ Il faut dire qu'une bonne moitié des plages d'Ebodjé sont des terroirs d'un travail permanent qui se fait ressentir. Seulement, il reste encore des choses à faire afin de couvrir l'ensemble des kilomètres que constituent ces plages. C'est pourquoi les associations qui s'investissent dans cet exercice de conservation se livrent également à la fabrication des écloseries. Ces écloseries ont pour but d'accueillir les nouvelles tortues issues des œufs arrivés à terme.

L'association ACBM opérant non loin d'Ebodjé a également marqué son empreinte sur les plages d'Elombo, Bekolobe, Lolabe, Eboundja, Londji, etc. ; villages constitutifs de la zone humide côtière et marine. Elle se livre également au suivi des plages et à la transplantation des nids vulnérables. En ce qui concerne le suivi de ces plages, les patrouilles sont organisées tous les deux jours en raison de 3 patrouilles par semaine et par site au cours de la saison.²³⁷ Le but de ces patrouilles est d'identifier des femelles qui viennent pondre, identifier les traces des tortues au niveau des plages et faire un inventaire des nids transplantés et vulnérables afin d'éviter la prédation braconnières et d'autres facteurs pouvant mettre en danger ces tortues.

²³⁴Plateforme tortues marines Cameroun, Rapport National d'activités 2018-2019, p.10.

²³⁵Ibid. p.10.

²³⁶Ibid.

²³⁷Ibid., p.12.

Photo 6: Tortue en ponte dans un nid



Source : Plateforme tortues marines Cameroun, Rapport National d'activités 2018-2019, p.28

Le Monitoring de la biodiversité est un des axes de travail poursuivit par l'association Tube Awu. En effet, il fait référence au suivi écologique de la biodiversité. Il consiste à collecter des données continues sur les espèces présentes dans le milieu, la description des écosystèmes, des reliefs et de tout ce qui a un impact de près ou de loin sur la biodiversité.²³⁸ Aussi, il prend en compte le suivi de la nidification des tortues, le suivi des débarcadères afin de retracer ce que les pêcheurs ramènent dans leurs filets.²³⁹

2. Sensibilisation et promotion de l'éducation environnementale : confectionner un programme qui met un accent sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité marine

Ces organisations ont mis l'accent sur éducation environnementale et la sensibilisation des pêcheurs. On note donc des campagnes d'éducation environnementale, lesquelles ont été

²³⁸Entretien avec Joel Wamba Tchinda, 30 ans, responsable du programme Pêche et Mégafaune à Tube Awu, Ebodjé, le 05mars 2024 à 10h.

²³⁹Idem.

organisées dans les principaux établissements de la zone. Il s'agit, pour le cas d'espèces des CES²⁴⁰ d'Ebodjé, de l'école publique d'Ebodjé, l'Ecole publique catholique de Campo, du lycée classique de Campo et du lycée technique de Campo.²⁴¹ Ces campagnes d'éducation se font par des projections de films et vidéos, la présentation des tracts, cours magistraux en salle et posters. Aussi, des séances pratiques sont organisées, à travers des descentes sur le terrain et des coloriages. Ces sessions pratiques visent à montrer aux enfants le rôle qui est le leur dans le maintien de l'équilibre environnemental, mais aussi à assimiler l'environnement dans lequel ils vivent. Pour mieux impacter les apprenants au sujet de la protection de l'environnement, il est créé dans les établissements scolaires des clubs environnements. Ces apprenants sont formés sur le recyclage, la valorisation des déchets plastiques et surtout le nettoyage des plages.²⁴²

Pour ce faire, Tube Awu par exemple noue des partenariats qui viennent donner du tonus aux efforts accomplis. Durant la période 2018-2019, Tube Awu a formé 78 apprenants dans l'ensemble de la commune avec 16 apprenants à Ebodjé et 78 apprenants à Campo.²⁴³ L'ACBM quant à elle a en dehors de la création des clubs environnements dans les écoles a opté davantage au renforcement des capacités des jeunes chercheurs en biologie marine. Ceci se fait par l'octroi des stages professionnels pour la rédaction des mémoires de fin d'études aux étudiants de l'ISH. Dans le même sens, les stages sont également encouragés et effectués au niveau de Tube Awu pour accompagner les jeunes stagiaires dans la rédaction de leurs travaux avec les institutions tels qu'ISH.²⁴⁴ En ce qui concerne les campagnes de sensibilisation des pêcheurs, elles sont organisées afin d'établir un climat de confiance et de proximité avec ces derniers. Le but principal est de partager des informations, impulser un changement de perception et de tout ce que cela implique pour une meilleure implication des différents acteurs engagés. Durant ces campagnes, les conséquences des actes de braconnage sur la faune et sur l'environnement en général sont présentées aux pêcheurs. On leur a indiqué le rôle de chaque maillon de la chaîne alimentaire dans le maintien de l'équilibre des écosystèmes aquatiques conditionnant ainsi la pérennisation de leur activité de pêche.²⁴⁵ Les bonnes pratiques de pêche leurs sont apprises et surtout les attitudes à adopter quand ils rencontrent une tortue dans leurs

²⁴⁰ Collège d'Enseignement Secondaire.

²⁴¹ Plateforme tortues marines Cameroun, Rapport National d'activités 2018-2019, p.11.

²⁴² Ibid.

²⁴³ Ibid.

²⁴⁴ Durant notre descente sur le terrain, nous avons pu observer la présence des étudiants de l'ISH en stage à Ebodjé et encadrés par les responsables de Tube Awu.

²⁴⁵ Entretien avec Joel Wamba Tchinda, 30 ans, responsable du programme Pêche et Mégafaune à Tube Awu Ebodjé, le 05mars 2024 à 10h.

filets ou sur la plage.²⁴⁶ Il faut dire que Tube Awu remplit les missions qu'elle s'est assignée dès sa création en dépit des difficultés.

3. Promotion des activités génératrices de revenus

En dehors des différentes actions citées, Tube Awu se livre à la promotion des activités génératrices de revenus. C'est dans ce sens qu'elle promeut l'écotourisme dans le village Ebodjé. Pour que ce tourisme soit bénéfique et florissant, elle organise régulièrement des sessions de formation des guides touristiques afin d'offrir un service de qualité optimale basé sur les spécificités locales. Ce tourisme est organisé par le GIC Ebotour qui coordonne les activités touristiques dans le village. De ce fait, un musée a été créé dans la zone par les populations chapeautées elles-mêmes par le chef de village. Faut-il le rappeler, la création de ce musée à la base avait pour but de faire une présentation des tortues marines répertoriées à Ebodjé aux touristes compte tenu du fait que les tortues marines viennent sur ses plages à des périodes spécifique de l'année.²⁴⁷ Afin d'améliorer les conditions de vie des populations, Tube Awu promeut l'agriculture durable, la valorisation des produits locaux dans le but de diversifier les sources d'approvisionnement. Son adhésion en 2016 au RASTOMA avait pour objectif de conserver les tortues marines de façon plus efficace en Afrique Centrale et au Cameroun. Cette adhésion a permis au renforcement des capacités de cette dernière en matière de suivis des plages, de recherches des financements et de valorisation des SIG.²⁴⁸ L'ACBM par exemple, pour promouvoir la lutte contre la pauvreté et soutenir les populations autochtones, a réalisé 10 fermes d'élevage d'escargots. C'est l'écotourisme cependant qui est en plein essor avec le partenariat de l'ONG Française Planète-Urgence par la promotion du tourisme chez l'habitant à travers le congé solitaire.²⁴⁹

4. Le baguage/marquage des tortues, conception des applications et contribution des populations locales

C'est une activité qui consiste à installer ou à insérer sur la tortue ou dans son corps une puce électronique. Le but de cette puce est de fournir les données en temps réel, la position exacte et même l'état de santé des tortues ainsi que leur évolution. L'association AMMCO dans la mise sur pied de sa stratégie de protection et de conservation s'est dotée d'une application mobile permettant de suivre les tortues marines dans leur habitat. Cette application appelée SIREN a été développée en 2015 et est utilisée par certains pêcheurs et scientifiques afin de

²⁴⁶ Idem.

²⁴⁷ Idem.

²⁴⁸ Tube Awu, in <https://www.programmeppi.org/beneficiaire/tube-Awu/>, consulté le 1^{er} Août 2023 à 16h30 min.

²⁴⁹ Plateforme tortues marines Cameroun, Rapport National d'activités 2018-2019, p.13.

signaler et permettre les observations à distance de la mégafaune marine.²⁵⁰ Dans son déploiement sur le terrain, elle met sur pied des projets de science citoyenne en intégrant les communautés locales. L'application arrive donc à point nommé car, elle vient résoudre le malaise auquel étaient confrontés les pêcheurs sur la manière dont les données étaient recueillies. Cette application est d'ailleurs téléchargeable sur Android et Windows, et disponible dans les magasins d'application mobile en ligne et gratuite. Pour l'utiliser, le pêcheur, après l'avoir téléchargé l'installe sur son portable. Puis il s'enregistre et se connecte en remplissant ses coordonnées en l'occurrence le nom de l'utilisateur et celui des mots de passe.²⁵¹ Par ailleurs, l'application est utilisable par tout le monde et nécessite un accès à internet. Pour les pêcheurs par exemple, ils peuvent prendre des photos et indiquer les endroits exacts où elles ont été observées ou retrouvées.

Les populations, ainsi que les autorités traditionnelles ne sont pas en reste dans la gestion des aires marines protégées. Pour le cas d'Ebodjé, les tortues marines ont une valeur culturelle aux yeux de ces populations. Celles-ci sont utilisées comme totem pour des pratiques rituelles. Les autorités traditionnelles, grâce à l'appui des acteurs comme Tube Awu ont construit un musée dénommé « maison de Ndiva ». Ce musée renferme des carapaces, des images de tortues montrant ainsi leur importance. On a pu observer des actes des pêcheurs qui, après avoir attrapé des tortues dans leurs filets, les rendirent aux membres de l'association Tube Awu pour en prendre soin. Pour apporter une réponse aux menaces qui guettent ces tortues, les populations riveraines se sont associées à l'association Tube Awu, pour protéger leur ressource et patrimoine. Un programme avait été initié pour la constitution d'un dossier de création d'une Aire Marine Protégée (AMP) dénommée parc national marin « *Manyangue na Elombo-Campo* ». C'est pourquoi, dès 2021 la création de cette aire marine protégée effective. Il est donc clair qu'à Ebodjé l'approche de gestion en général est participative et collaboratrice.

En termes d'action menée pour la gestion du site et la protection de la biodiversité, la lutte contre la pollution des déchets plastiques a été faite par l'ensemble des populations. C'est le cas par exemple de monsieur Albert qui a fait de la lutte contre la pollution plastique son combat. Les déchets plastiques jonchent les rues du village et se retrouve le long des plages. Accompagné de quelques amis du village et soutenue par l'ONG Africa France, il a fabriqué des cages en forme de poissons et de tortues marines afin de faire une représentation de la

²⁵⁰ AMMCO, Les smartphones au service de la mégafaune aquatique, in <https://www.ammco.org/index.php?rub=17&id=13=8&lang=fr>, consulté le 03 novembre 2022 à 21h 18 min.

²⁵¹ Ibid.

biodiversité qui subit les méfaits de cette pollution par les déchets plastiques.²⁵² Après les avoir fabriqués, il les a disposés dans tous les recoins du village et a indiqué aux autres d’y introduire les déchets non bios dégradables. Cet acte a été motivé par la volonté de faire quelque chose pour protéger les belles plages d’Ebodjé et de booster l’activité écotouristique.

Photo 7: Baguage d’une tortue à Ebodjé par Tube Awu



Source : Plateforme tortues marines Cameroun, Rapport National d’activités 2018-2019, p.27.

B-CONTRIBUTIONS DES ONG INTERNATIONALES DANS LA GESTION DES AIRES MARINES PROTEGEES AU CAMEROUN ET A EBODJE

1. Appui aux initiatives communautaires des membres du Réseau

L’année 2020 a été fortement marquée par le soutien d’actions visant à protéger durablement les tortues marines. Le RASTOMA s’est engagé à apporter des appuis multiformes aux ONG membres de la plateforme Tortue Marine du Cameroun. Il a ainsi apporté un appui conséquent et capital à la réalisation des projets portés par les membres du Réseau. C’est

²⁵² L. Feukeng, “Albert livre un combat de titan contre les déchets plastiques au Cameroun”, *GREEPEACE*, in <https://www.greepeace.org/africa/fr/les-blogs/54869/albert-livre-combat-de-titan-contre-les-dechets-plastiques-au-cameroun/>, consulté le 26 Avril 2024 à 22h15 min.

pourquoi la valorisation des noix de coco a été adoptée comme alternative et stratégie à la protection des tortues marines à Ebodjé. Porté localement par l'association Tube Awu, ce projet ciblait particulièrement les femmes et le but était de produire du coprah séché.²⁵³ Ce dernier est conçu à partir d'un produit non ligneux qui est la noix de coco, elle-même utilisée pour la fabrication de l'huile de coco. Aussi, comme alternative à la pêche, elle a amélioré le statut de conservation des tortues marines sur la côte nord camerounaise à travers la promotion des activités génératrices de revenus. Le projet a été porté par l'association AMMCO et les cibles à atteindre étaient des pêcheurs. Le but était de mettre en place un comité de vigilance afin de dissuader les braconniers des tortues marines et faire le lancement de l'héliciculture afin de diversifier les sources de protéines et réduire ainsi la consommation de la chair des tortues de mer.²⁵⁴ Les deux projets interviennent dans le cadre des recommandations du guide de bonnes pratiques élaboré par le RASTOMA en matière d'approches communautaires et en accord avec les priorités du Réseau.²⁵⁵ En mars 2020, un appel de candidature avait été lancé par le RASTOMA pour le financement des activités génératrices de revenus, contribuant à la protection des tortues marines. Ces projets rentrent dans le cadre du renforcement et du positionnement comme acteur de la conservation des tortues marines d'Afrique centrale. Ce projet a été financé par le Programme des Petites Initiatives (PPI) du Fond Français pour l'environnement Mondial (FFEM).

2. Le soutien technique et financier aux membres

De juin à septembre de l'année 2020 le RASTOMA a eu à son actif de soutenir techniquement les membres du RASTOMA et du réseau frère WATSCON. Il faut dire que de juin à Septembre 2020, il a réalisé plusieurs sessions de renforcement des capacités. Il s'agit de :

- L'accompagnement de l'association CBBC (Congo Bassin Diversity Conservation) en RDC afin de lui apporter de l'aide à la structuration de ses bases de données sur les tortues marines ;
- L'accompagnement de l'association Tube Awu pour son *reporting* auprès du *State of the World Sea Turtles* (SWOT) ;
- L'organisation des webinaires au bénéfice du Réseau de frère WASTCON (*West Africa Sea Turtles Conservation Network*). Le but était la stimulation des contributions

²⁵³RASTOMA- Rapport annuel 2020, p.13

²⁵⁴Ibid., p.13

²⁵⁵Ibid.,

d'Afriques de l'Ouest dans le cadre du Rapportage Régional du Groupe de Spécialistes Tortues Marines (MTSG) de l'IUCN.

En dehors du soutien technique, nous avons le renforcement des capacités sur le suivi des tortues marines à terre et en mer en cartographie et en recherche des financements. Du 9 au 13 novembre 2020, il s'est tenu trois ateliers de formation et un atelier de formation sur la recherche des financements lors du Congrès Régional tenu au Togo.²⁵⁶ On peut affirmer que le RASTOMA se positionne comme un acteur important dans la conservation des tortues marines.

Le premier atelier a tablé sur les bonnes pratiques et les données standards pour l'évaluation des activités de ponte. Cet atelier a été présenté par le Pr Marc Girondot de l'Université Paris Sud.²⁵⁷ Le second atelier quant à lui a décrit les principales méthodes de suivi des tortues marines en mer. Dans cet atelier également, les caractéristiques des sites d'alimentation des tortues marines ont été détaillées, les régimes alimentaires de chaque espèce ainsi que les méthodes d'étude et de surveillance des agrégats des tortues marines sur les sites d'alimentation.²⁵⁸ Le troisième atelier a permis aux participants de commencer un exercice pratique de cartographie de la répartition des nids sur les plages de nidification à l'aide du logiciel gratuit QGIS.²⁵⁹

3. L'apport des partenaires internationaux

Les partenariats dans le cadre de la gestion des espaces marins et côtier intègre un important réseau de partenaires. Il y a eu depuis quelques années déjà un changement d'approche. La nouvelle approche est fortement portée par les communautés. Dans ce sens, les partenaires internationaux qui s'activent dans la gestion des espaces marins protégés au Cameroun et à Ebodjé ne se retrouvent plus dans les espaces en question.²⁶⁰ Une bonne poignée de ces organisations pour agir finance des projets relatifs à la conservation de la biodiversité marine en générale et des tortues marines en particulier.²⁶¹ L'action est davantage portée vers les populations à travers le financement des projets qui visent à générer des emplois nouveaux. Il s'agit du FFEM, du PPI, Urgence-Planète, l'UICN, le Comité Français de l'UICN. Celles-ci agissent de concert avec des organisations locales qui implémentent et réalisent ces projets initialement présentés sur le terrain. On peut citer donc l'UICN qui finance d'importants projets sur la protection des mangroves sur le littoral. Dans ce cadre, il est important d'évoquer le projet

²⁵⁶RASTOMA- Rapport annuel 2020, p.11

²⁵⁷Ibid.

²⁵⁸Ibid.

²⁵⁹Ibid.

²⁶⁰Entretien avec Ursula Koumbo, 40 ans, coordonnatrice régionale du RASTOMA, Yaoundé le 15 mars 2022.

²⁶¹Entretien avec Ursula Koumbo, 40 ans, coordonnatrice régionale du RASTOMA, Yaoundé le 15 mars 2022.

de financement porté par le PPI du FFEM dans la zone de Kribi-Campo en 2018. Le but était de Contribuer à la mise en place d'un modèle de développement socio-économique compatible avec la protection de l'environnement sur la zone littorale Kribi-Campo. Le montant total du projet s'élevait à 52000 Euros soit trente-trois millions huit cents mille Francs CFA et était porté par l'association camerounaise Tube Awu.²⁶² Ce financement ou encore cette subvention du PPI porté par le FFEM s'est faite à 47 pour cent soit un financement total de 25000 Euros. Le reste des financements nécessaire pour atteindre le montant souhaité s'est fait par l'appui des partenaires financiers tels que : Planète Urgence (5 000 €), Rastoma (4 100€), IRAD (3 000 €), TF-RD (1 500 €), AMMCO (2 500 €), *Madiba and Nature* (1 500 €), TUBE AWU (9 400 €).²⁶³ La convention de ce projet a été parafée le 27 mars 2018 et les attentes étaient les suivantes :

- Les pontes de tortues marines sont suivies par des patrouilles quotidiennes ou hebdomadaires selon les sites ;

- Une cartographie participative est réalisée afin de détailler l'activité des tortues et les interactions avec les activités humaines ;

La station de recherche « Maison N'Diva » est rénovée afin d'augmenter la fréquentation de la zone du projet par les chercheurs ;

- La filière de valorisation des noix de coco est redynamisée par une meilleure structuration et des formations des exploitants et des femmes pour la transformation ;

- Les rendements des cultures de manioc et de banane plantain augmentent grâce à l'utilisation de boutures améliorées²⁶⁴.

C- CONTRIBUTION DES POUVOIRS PUBLICS DANS LA GESTION DES AIRES MARINES PROTEGEES AU CAMEROUN ET A EBODJE

1. Sensibilisation des populations riveraines à la protection de l'environnement

Le MINEPDED comme tous les autres acteurs sont impliqués activement dans la gestion de l'environnement à travers de multiples actions. Dans ses multiples rôles, notamment à travers sa direction de la biodiversité et du monitoring, il joue un rôle de régulateur et apporte

²⁶²Fiche de communication Tube Awu, PPI, Contribuer à la mise en place d'un modèle de développement socio-économique compatible à la protection de l'environnement sur la zone littorale Kribi-Campo, p.1

²⁶³Ibid.

²⁶⁴Fiche de communication Tube Awu, PPI, Contribuer à la mise en place d'un modèle de développement socio-économique compatible à la protection de l'environnement sur la zone littorale Kribi-Campo, p.1.

une expertise technique.²⁶⁵ Il joue également un rôle de conseiller à travers de multiples sensibilisations. Dans ce vaste ensemble des campagnes de sensibilisation sont faites sur la nécessité de protéger les espèces marines et les tortues marines. Cette sensibilisation s'organise autour des réunions de concertation entre les chefs traditionnels, des responsables des ONG présents.²⁶⁶ Il faut dire que la sensibilisation reste donc un atout primordial et fondamental dans la lutte pour la préservation et la gestion des zones marines en général et particulièrement Ebodjé. Cette sensibilisation se fait également par le canal de plusieurs méthodes adoptées pour atteindre le plus grand nombre. Cela passe par la production et la diffusion des émissions radios et télévisions afin d'atteindre le plus grand nombre. Elle se fait également par des ateliers organisés par le MINEPDED en présentant des exposés sur la conservation des tortues marines.²⁶⁷ Afin de toucher le plus grand nombre, et sensibiliser à une échelle plus large des populations, une cérémonie officielle avait été organisée pour la remise d'une tortue marine à l'eau.²⁶⁸ Cette cérémonie a vu la participation des représentants des services de l'Etat, des membres du GIC des Pêcheurs et associés de Bongahéle et des responsables des ONG Tube Awu à Ebodjé et d'un nombre important des élèves des écoles primaires de Bongahéle. La présence de la miss tortue de ce village inscrite en classe de 4^e témoigne de l'importance de cette sensibilisation qui s'étend aux plus petits. L'un des points saillants de cette cérémonie fut la remise du Certificat de reconnaissance et d'honneur au pêcheur qui avait capturé cette tortue dans son filet de pêche et a décidé de la retourner à l'eau. De tels actes favorisent l'adhésion d'un grand nombre à cette cause.

²⁶⁵Entretien avec H. Essomba Nguini, 55 ans, chef de Bureau de l'Information et de la Documentation Environnementale à la délégation départementale du Minepded de l'Océan, Kribi, le 14 février 2024 à 11h30 min.

²⁶⁶Idem.

²⁶⁷Entretien avec Jean Daniel Mewoli, 54 ans, chef de Bureau de la Conservation à la Délégation Départementale du MINEPDED de l'Océan, Kribi le 14 Février 2024 à 12h30 min.

²⁶⁸Idem.

Photo 8: Pêcheur présentant son attestation d'honneur



Source : GIC des pêcheurs associés de Bongahéle, le 20 février 2024 à Bongahéle.

Cette photographie témoigne de l'importance et de l'ampleur de la sensibilisation mise en place par les pouvoirs publics et les associations locales au sujet de la protection de l'environnement et de la conservation des espèces.

2. L'encadrement des exploitants

Les pouvoirs publics, en dehors de la sensibilisation se livrent également à l'encadrement des activités de pêche. Ils mettent donc en avant le MINEPIA qui agit dans la régulation des activités de pêche sur l'ensemble des eaux territoriales de même que dans les zones marines protégées. Comme cela est contenu dans la loi 94 sur la faune et la flore, il reconnaît aux riverains de jouir des ressources qui s'y trouvent (on parle de droit d'usage).²⁶⁹ Dans la zone protégée de l'ensemble du Parc marin de Kribi et spécialement dans la zone d'Ebodjé, le MINEPIA joue le rôle d'encadrement des exploitants de pêche. Cet encadrement

²⁶⁹Entretien avec Dr. Serge Alain Ciewe Ciaka, 55ans, Délégué départemental du MINEPIA de l'Océan, Kribi le 16 février 2024 à 12h.

se fait par des activités de sensibilisation. Aussi, il s'assure du respect des lois et des normes de pêche dans cette zone.²⁷⁰

Le Ministère du Tourisme et des Loisirs n'est pas en reste dans le cadre de la protection et la conservation de la faune. Ces espèces constituent un patrimoine et des ressources pour la promotion du tourisme. D'ailleurs, la loi fixe et classe les espèces animales dans les classes A, B et C. Ainsi, l'arrêté 1945/A/MINTOUL/DFAP/SC du 16 décembre 1991 présente une liste d'espèces animales de classe A ; autrement dit, il s'agit des espèces entièrement protégées. Les espèces de classe B sont des espèces partiellement protégées et pouvant faire l'objet de chasse, de capture ou d'abattage après l'obtention d'un permis approprié. Les classes C quant à elles concernent les espèces dont l'exploitation suit des règles et des normes.²⁷¹ En ce qui concerne les tortues marines, elles bénéficient du statut de classe A. En outre, l'importance que représentent les tortues dans l'équilibre de la biodiversité marine et le potentiel écotouristique qu'elles constituent ont amené le MINTOUL à s'intéresser davantage à la protection de ces espèces tout en contribuant au développement du tourisme. Ainsi, une maison écologique a été réalisée par ce Ministère pour accueillir les touristes qui veulent séjourner à Ebodjé et accompagner l'association touristique communautaire Ebotour²⁷².

²⁷⁰Entretien avec Dr. Serge Alain Ciewe Ciake, 55ans, Délégué départemental du MINEPIA de l'Océan, Kribi le 16 février 2024 à 12h.

²⁷¹C. Dupuis, "Contribution à l'élaboration du plan national d'action pour la protection des tortues marines au Cameroun, rapport de stage IIe année Juin-Juillet, 2001", p.14

²⁷² Entretien avec Alain Thierry Mehenga, 55 ans, Président du GIC Ebotour, Ebodjé le 08 mars 2024.

**CHAPITRE IV : RETOMBÉES, ENTRAVES ET
PERSPECTIVES DE LA GOUVERNANCE
ENVIRONNEMENTALE DANS LA GESTION DURABLE
DES ESPACES MARINS PROTÉGÉS AU CAMEROUN ET A
ÉBODJÉ**

L'implémentation des politiques de gouvernance environnementale dans la gestion des espaces marins protégés au Cameroun en général et à Ebodjé présente des avancées significatives. Toutefois et en ce qui concerne la conservation et la protection, on peut relever de nombreuses pesanteurs, lesquels tendent à amenuiser les efforts consentis par les acteurs impliqués. Ce chapitre s'intéressera davantage aux retombées de ce système de gestion, mais également des nombreux problèmes qui mettent à mal la gestion des espaces marins protégés en général et celui d'Ebodjé en particulier. Il sera également question de proposer quelques suggestions pour renforcer le système de gestion et améliorer l'utilisation durable des ressources afin d'atteindre un développement durable optimale.

I- RETOMBEES DE L'IMPLEMENTATION DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE DANS LE SITE PROTEGE D'EBODJE

Le site d'Ebodjé, connu pour ses tortues marines et ses belles plages est un patrimoine des peuples Iyassa en particulier et de tous les Camerounais en général. Les actions et efforts fournis dans le cadre de l'implémentation des politiques de gouvernance environnementale, sont perceptibles et remarquables. Ces retombées sont perceptibles sur les plans économiques, écologiques, sociaux, écotouristiques et culturels.

1. Préservation, conservation et protection des espèces de tortues marines

IL faut reconnaître que la protection des tortues à Ebodjé a été émaillée de nombreux problèmes. Cependant, il y a eu des avancées considérables sur des période bien déterminées.

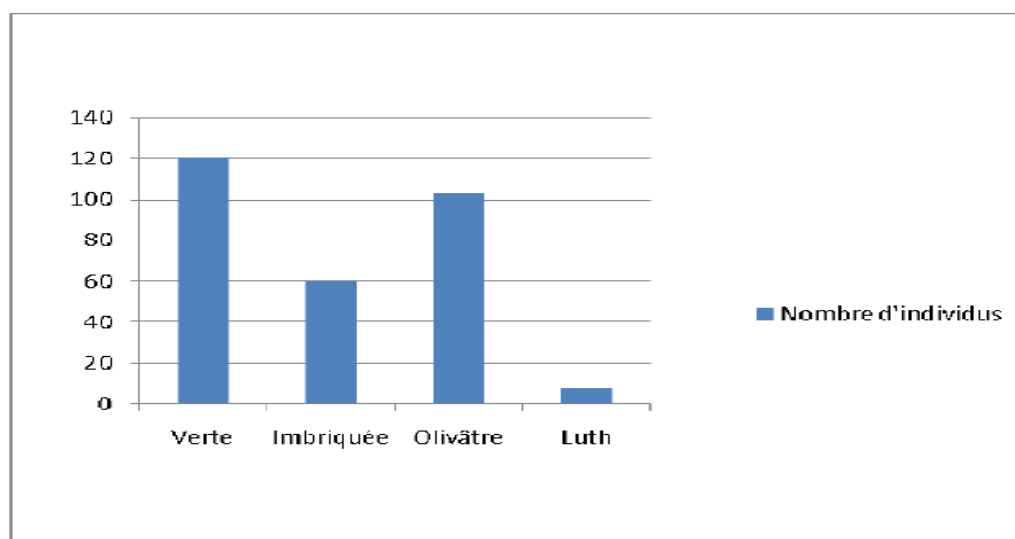
a. Protection et conservation des populations de tortues marines de 1998 à 2009

Durant la période allant de 1998 à 2005, des études ont été menées par l'une des ONG les plus anciennes. Auparavant, elle était connue sous le nom de PROTOMAC (Protection des Tortues Marines d'Afrique Centrale). Les informations et données recueillies dans les précédentes études, menées par Jacques Fretey dans cet intervalle chronologique sont riches en informations sur la protection des tortues marines. Ainsi trois saisons de ponte (1998/1999, 2000/2001, 2004/2005), ont permis de récolter et de fournir des données pour déterminer les périodes de ponte de *Lepidochelys olivacea*. Et cela s'est fait grâce à la méthode de Richardson et celle préconisée par l'ONG PROTOMAC. On dénombre donc plusieurs nids d'œufs favorisant ainsi la préservation des espèces de Tortue Marine.

La gestion des espaces marins protégés au Cameroun en général et à Ebodjé singulièrement a contribué à la conservation, à la protection de nombreuses espèces de la biodiversité marine. Pour le cas des tortues marines, les différents efforts de conservation et de protection des acteurs impliqués ont joué un rôle significatif pour leur survie et le développement des espèces présentes au Cameroun.

Les données des tortues marines baguées pendant des saisons 2007, 2008 et 2009 font état d'une distribution spécifique des fréquences. Ceci est perceptible dans le diagramme qui avait été conçu. Il faut rappeler que ces données sont le fruit de recherches de terrain d'un des projets porté par l'association camerounaise Kudu Atube.

Graphique 2: Distribution de fréquence des tortues observées en fonction des espèces dans la zone durant la période 2007-2009



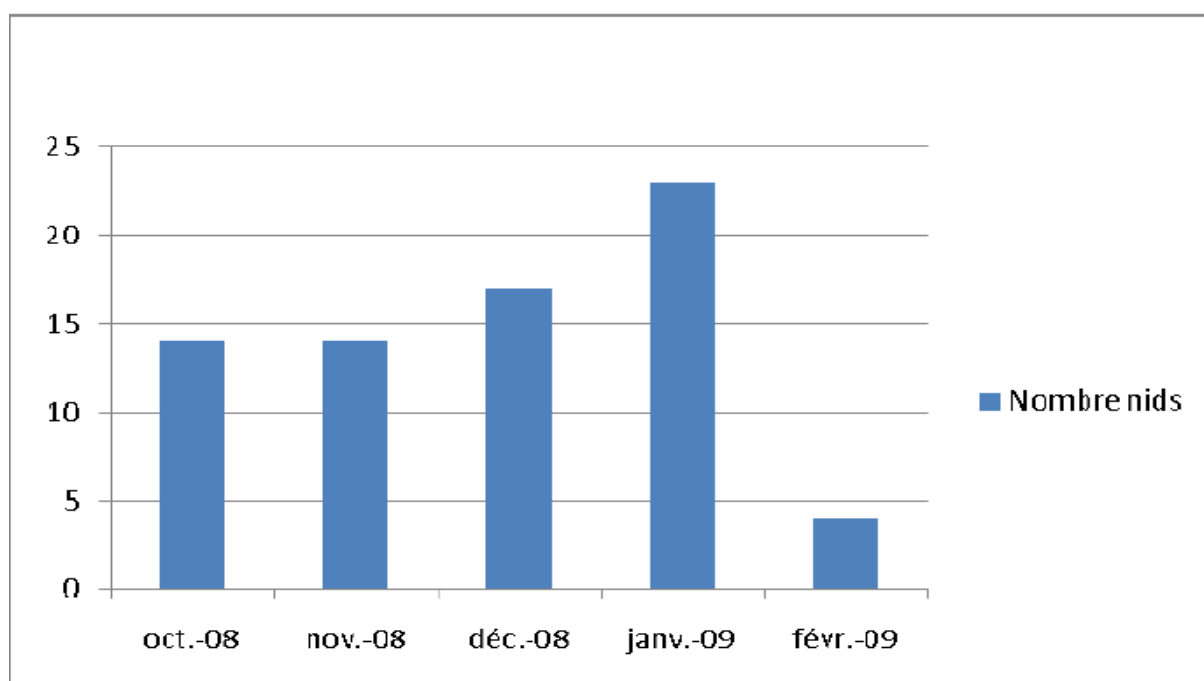
Source : I. Ayissi et Als, “Caractérisation des habitats benthiques et ponte des tortues marines autour du Parc national de Campo-Ma’an(Cameroun)”, p.1824.

A partir de ce schéma, on observe clairement que pendant la saison de ponte de 2007-2009, la tortue verte a été la plus représentée sur l'ensemble du littoral Sud camerounais avec une population de 120 individus. Elle est suivie de près par les tortues olivâtres et imbriquées avec respectivement 100 et 80 pour chacune des espèces mentionnées par ordre. La tortue luth quant à elle n'est pas véritablement représentée en termes de population durant cette période de ponte. Elle enregistre moins de 20 individus sur trois années.

Il faut dire que sur l'ensemble des 15 kms de plage allant de Mbendji à Bekobelobé on a pu recenser un important nombre de traces des tortues, mais également plusieurs nids ont été

transplantés. Ainsi, on a pu observer 63 traces symétriques de tortues olivâtres.²⁷³ Sur l'ensemble des 28 nids observés, un total de 3450 œufs a été transplanté. Par la suite, on totalise le nombre de bébés tortus libérés de l'écloserie pour une durée d'incubation variant de 60 à 80 jours pour une moyenne de 70 jours à 2250.²⁷⁴ Lors de ces opérations d'incubation, les travaux ont été couronnés par un taux de réussite de 98,85 pour cent. L'ensemble de ces œufs provenait des plages d'Ebodjé, Mbenji, Likodo et Ipenyendié. Avant la mise en place du Parc marin de Kribi, les villages périphériques étaient affectés au Parc de Campo Ma'an. C'est ainsi que pendant la campagne de 2008-2009 comme le révèle Ayissi, la tortue olivâtre est la seule qui soit venue pondre sur les plages du Parc de Campo Ma'an.²⁷⁵ Ses pontes sont constantes entre les mois d'octobre et novembre avec une chute brusque au cours des mois de février et mars et un pic en décembre et janvier. Cela est visible et plus compréhensible sur le diagramme ci-après :

Graphique 3: Distribution des fréquences des nids de ponte de *Lepidochelys olivacea* au cours de la campagne 2008-2009



Source : I. Ayissi et Als, caractérisation des habitats benthiques et ponte...'', p.1824

Afin de faire une étude approfondie, les herbiers marins avaient également fait l'objet d'une étude. On a pu constater que l'ensemble de ces herbiers constitue des sources

²⁷³I. Ayissi et Als, "caractérisation des habitats benthiques et ponte des tortues marines autour du parc national de Campo-Ma'an(Cameroun)", p.1824

²⁷⁴Ibid.

²⁷⁵Ibid.

d'alimentation pour les tortues. Toujours dans le cadre de la conservation et la protection de la biodiversité marine, il faut dire que plusieurs familles d'algues avaient été répertoriées pendant la saison 2008-2009 dans les eaux aux encablures du parc de Campo Ma'an et même à l'intérieur. Ces dernières constituent une source alimentaire pour les tortues marines en ce sens qu'elles avaient été retrouvées dans les contenus stomacaux des tortues marines. Ainsi, 20 espèces de plantes marines ont été répertoriées pendant la période 2008-2009 et réparties en 11 familles.²⁷⁶ Cela est davantage perceptible et visible dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5: Liste des espèces d'algues observées au cours des années 2008-2009

Espèces	Groupes	Ordres	Familles
<i>Caulerpa racemosa</i>	Chlorophycées	Caulerpales	<i>Caulerpaceae</i>
<i>C. sp</i>	Chlorophycées	Caulerpales	<i>Caulerpaceae</i>
<i>Chaetomorpha crassa</i>	Chlorophycées	Cladophorales	<i>Cladophoraceae</i>
<i>C. linum</i>	Chlorophycées	Cladophorales	<i>Cladophoraceae</i>
<i>C. aerea</i>	Chlorophycées	Cladophorales	<i>Cladophoraceae</i>
<i>Padina gymnosperma</i>	Phéophycées	Dictyotales	<i>Dictyotaceae</i>
<i>P. ulva</i>	Phéophycées	Dictyotales	<i>Dictyotaceae</i>
<i>Dictyota dichotoma</i>	Phéophycées	Dictyotales	<i>Dictyotaceae</i>
<i>D. mertensii</i>	Phéophycées	Dictyotales	<i>Dictyotaceae</i>
<i>Sargassum sp</i>	Phéophycées	Fucales	<i>Sargassaceae</i>
<i>Hydroclathus clathratus</i>	Phéophycées	Scytosiphonales	<i>Scytosiphonaceae</i>
<i>Galaxaura marginata</i>	Rhodophycées	Nemaliales	<i>Chaetangiaceae</i>
<i>G. oblongata</i>	Rhodophycées	Nemaliales	<i>Chaetangiaceae</i>

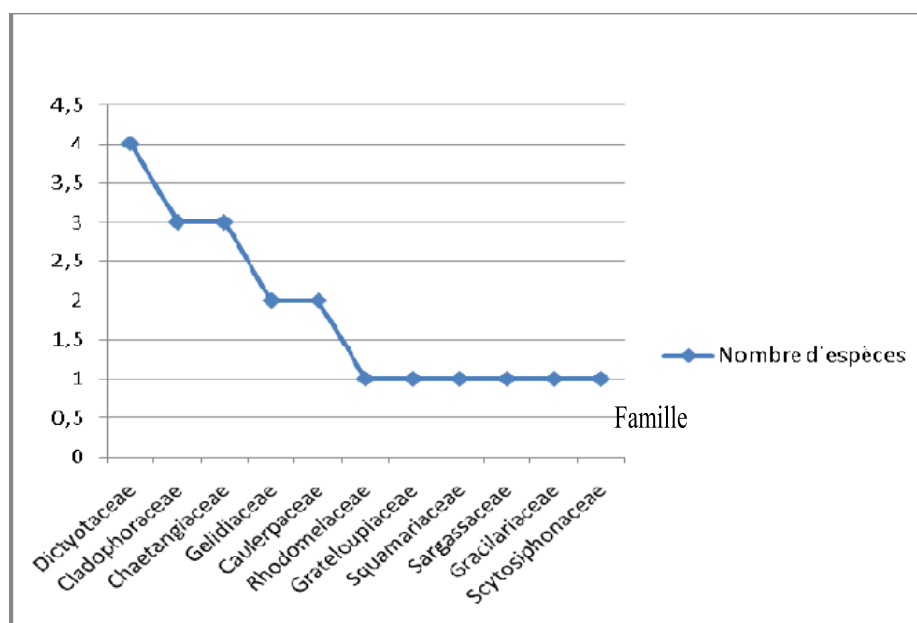
²⁷⁶ Ayissi et Als, "Caractérisation des habitats...", p.1824.

<i>G. subverticillata</i>	Rhodophycée s	Nemaliales	<i>Chaetangiaceae</i>
<i>Gelidium pusilium</i>	Rhodophycée s	Gelidiales	<i>Gelidiaceae</i>
<i>G. nigrescens</i>	Rhodophycée s	Gelidiales	<i>Gelidiaceae</i>
<i>Gracilaria cervicornis</i>	Rhodophycée s	Gigartinales	<i>Gracilariaceae</i>
<i>Halymenia duchassaingii</i>	Rhodophycée s	Cryptonemi ales	<i>Grateloupiaceae</i>
<i>Peyssonnelia sp</i>	Rhodophycée s	Cryptonemi ales	<i>Squamariaceae</i>
<i>Laurencia obtuse</i>	Rhodophycée s	Ceramiales	<i>Rhodomelaceae</i>

Source: I. Ayissi et Als, “Caractérisation des habitats benthiques et ponte...”, p.1824.

Le digramme ci-dessous donne une représentation claire et nette de l'appartenance familiale de chaque plante.

Graphique 4: Représentation des algues observées au cours des années 2008-2009



Source : I. Ayissi et Als, caractérisation des habitats benthiques et ponte des tortues marines autour du parc national de Campo-Ma'an(Cameroun), p.1826.

b. Préservation et la conservation des espèces de tortues marines de 2018 à 2019

En termes de gestion des zones humides en général on observe une avancé sur le plan de la recherche et d'avantage sur la protection des espèces de tortues marines. Pendant la période allant de 2018 à 2020, d'importantes populations de tortue marine ont été répertoriées et protégés. Ainsi, durant ces périodes de ponte 868 patrouilles ont été effectuées. Elles sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Résultats des patrouilles réalisés par Tube Awu dans le Sud du Cameroun

	Campo	Ebodjé	Ipenyenendjé	Likodo	Mbenji	Mbondo	Pande	Total
Nids	2	14	14	6	19	15	1	58
Patrouilles sans observation	94	110	78	96	90	90	67	625
Traces et nids	3	26	14	5	24	56	22	150
Traces	1	4	7	2	2	8	11	35
Total	100	154	113	109	122	169	161	

Source : Plateforme tortues marines, Rapport annuel d'activité 2018-2019, p.19

Au cours de cette même saison, on a enregistré 246 indices de présence de nids et traces sur les 28 km de plage patrouillés.²⁷⁷ Ainsi, deux espèces ont été observées en ponte à savoir : la tortue olivâtre avec 186 nids et/ou traces et la tortue luth avec 57 nids et/ou traces.²⁷⁸ Par la suite, 213 indices de présence des tortues marines ont été répertoriés. Il s'agit des nids, des traces, des femelles en ponte sur les plages d'Ipenyenendjé, Bekollobé, Lolabé, Eboundja, Mpalla...etc.²⁷⁹

2. La création d'emplois

La gestion de l'environnement suppose une nouvelle organisation économique afin de promouvoir un développement efficace et durable. Il est tout de même important de rappeler qu'aujourd'hui, c'est dans tout ce vaste ensemble de gestion du système environnemental à l'échelle mondiale que le concept d'économie verte est né. Il s'agit d'un système qui est centré sur la protection, la conservation et l'utilisation des ressources naturelles, forestières, agro-écologique et bien d'autres de façon à ne point les épuiser. Dans le cadre de la gestion des zones

²⁷⁷ Plateforme tortue marine, Rapport annuel d'activité 2018-2019, p.19

²⁷⁸ Ibid.

²⁷⁹ Ibid., p.22.

marines protégées au Cameroun, tout un système économique est organisé autour. La gestion des zones marines et précisément Ebodjé a permis à la création d'activités génératrices de revenus pour les populations autochtones. Les espaces marins constituent un terreau fertile pour le redressement de l'économie. La zone d'Ebodjé est un milieu favorable à l'emploi pour les populations riveraines. Ainsi donc, la conservation de cet espace a généré d'importants emplois pour les populations. C'est le cas des populations de l'ensemble du Parc marin qui ont été recrutées pour y travailler et participer à sa gestion et à la conservation des espèces marines qui s'y trouvent.²⁸⁰

Ces derniers reçoivent des formations sur les pratiques environnementales afin d'avoir un impact considérable. Le but visé est de promouvoir le renouvellement du personnel dans la continuité d'une gestion efficiente. Cependant, d'après les informations disponibles et le constat fait sur le terrain, il y a une sorte de contraste. En termes d'écogarde le Service de la Conservation dispose de 10 membres et cela reste insuffisant. Cependant, les patrouilleurs qui travaillent le long des plages d'Ebodjé travaillent sont des jeunes locaux. Afin de palier au problème des effectifs de l'association Tube Awu, un appel à candidature a été effectué auprès de la communauté pour accroître les effectifs et un meilleur déploiement dans les opérations de patrouille.²⁸¹ Le conservateur du parc marin pour appuyer cette initiative communautaire a procédé à la signature des badges des patrouilleurs dans le but de les identifier et assurer la sécurité des usagers.²⁸² Les patrouilleurs sont donc recrutés dans le cadre du volontariat. Pour les appuyer, une ration leur est allouée et cela reste en dessous du smic²⁸³ salarial au Cameroun.²⁸⁴

3. Développement du tourisme et de l'écotourisme

Le Tourisme et l'écotourisme sont les principales activités qui meublent la vie économique de la région côtière du Pays. Le tourisme peut donc se définir comme une activité de personne qui se déplace pour visiter une Région, un pays, un continent autre afin de satisfaire son goût, sa curiosité et exprimer son sens de l'aventure.²⁸⁵ Le tourisme peut également être

²⁸⁰Entretien avec Nguini Essomba, 55 ans, chef de Bureau de l'Information et de la Documentation Environnementale à la Délégation Départementale du MINEPDED de l'océan, Kribi le 14 février 2024 à 11h30 min.

²⁸¹Entretien avec Joel Wamba Tchinda, 30 ans, responsable du programme Pêche et Mégafaune à Tube Awu, Ebodjé, le 05 Mars 2024 à 11h11 min.

²⁸²Idem.

²⁸³Salaire minimum interprofessionnel garanti.

²⁸⁴Entretien avec Joel Wamba Tchinda, 30 ans, responsable du programme Pêche et Mégafaune à Tube Awu, Ebodjé, le 05 Mars 2024 à 11h11 min.

²⁸⁵<https://www.cnrtl.fr/definition/tourisme>, consulté le 06 Avril 2024 à 09h24 min.

compris comme l'action de voyager, de découvrir, d'apprécier en dehors de nos espaces habituels de nouveaux espaces afin de se divertir et s'émerveiller de la beauté et la singularité qu'offre chacun de ces espaces. L'écotourisme quant à lui, également connu sous le vocable de tourisme durable, peut se définir comme un tourisme qui s'organise autour des éléments naturels et patrimoniaux qui prennent en compte les aspects écologique et touristique. L'OMT²⁸⁶ dans sa définition et la mise en œuvre de l'écotourisme, a pris compte plusieurs paramètres. Active depuis 1990, elle s'est assurée que le tourisme n'expose pas les zones protégées à des risques mais, au contraire, qu'il contribue à son développement. L'écotourisme s'entend donc comme des formes de tourisme présentant plusieurs caractéristiques à savoir :

- "Toutes formes de tourisme axées sur la nature et dans lesquelles la principale motivation du touriste est d'observer et apprécier la nature ainsi que les cultures traditionnelles qui règnent dans la zone naturelle",²⁸⁷
- Il comporte une part d'éducation et d'interprétation
- Il est généralement organisé, mais pas uniquement, pour des groupes restreints par des voyagistes spécialisés. Les prestataires de services partenaires dans les destinations sont le plus souvent des petites entreprises locales.
- Il s'accompagne de retombées négatives limitées sur l'environnement naturel et socioculturel.
- Il favorise la protection des zones naturelles utilisées comme attraction touristique. Celle-ci se fait en fournissant des avantages de rentabilité économique aux communautés d'accueil, aux organismes et administrations qui travaillent dans le sens de la préservation des zones naturelles.²⁸⁸ Aussi, on s'aperçoit qu'il reste un pourvoyeur d'emplois et des sources de revenus pour les populations locales.²⁸⁹ C'est davantage plus important parce que la favorisation de la protection des zones naturelles suppose de faire prendre conscience aux touristes tout comme aux populations de l'importance de préserver le capital naturel et culturel.²⁹⁰

La zone du Parc marin "*Mayange na Elombo-Campo*" est une zone favorable à l'écotourisme. Elle regorge d'un potentiel touristique indéniable. La zone d'Ebodjé présentée

²⁸⁶ Organisation mondiale du tourisme.

²⁸⁷ <https://www.unwto.org/fr/sustainable-development/ecotourism-and-protect-areas#:~:test=Toutes%20les%20formes%20de%20tourisme;%C3%A9ducation%20et%20d'interpr%C3%A9tati> o, consulté le 06 Avril 2024 0 09h30 min.

²⁸⁸ <https://www.unwto.org/fr/sustainable-development/ecotourism-and-protect-areas#:~:test=Toutes%20les%20formes%20de%20tourisme;%C3%A9ducation%20et%20d'interpr%C3%A9tati> o, consulté le 06 Avril 2024 0 09h30 min.

²⁸⁹ Ibid.

²⁹⁰ Ibid.

comme village écotouristique offre d'importantes ressources écotouristiques rentables. Le tourisme est donc organisé autour du Gic Ebotour qui est un comité de tourisme communautaire. Il est administré par un bureau avec l'implication d'un chef-guide et associé à d'autres guides. Le bureau offre des hébergements avec un taux forfaitaire de 3000f.²⁹¹ Le site écotouristique a des particularités : la présence des tortues marines dans ses eaux, ses belles plages et d'importants rochers en plein milieu de la mer. Le site d'Ebodjé présente une attractivité touristique sans précédent. Ainsi comme attraction et activités touristiques à Ebodjé nous avons :

- Les patrouilles des tortues marines
- Les balades en forêt
- La visite des rochers mythiques des peuples Iyassa (Mayange et na Elombo)
- Les balades en mer
- La visite des mangroves sur la rivière Likodo
- La visite de la grotte des chauves-souris
- La visite des mangroves

Afin de bien implémenter sa politique touristique, le GIC Ebotour s'est doté de logements écologiques pour accueillir les touristes qui séjournent dans le site d'Ebodjé. Vu l'insuffisance de ces écologues, pour avoir un logement il faut se signaler à l'avance afin de bénéficier d'une réservation.

Photo 9: *Ecologue du site d'Ebodjé*



²⁹¹ Entretien avec Alain Thierry Mahenga, 55 ans, président du GIC Ebotour, Ebodjé le 08 Mars 2024 à 12h30 min.

Source : Frédéric-Martin Agnem Ndoungnam, le 08 mars 2024 à Ebodjé

Le Parc national marin *Mayenge na Elombo-campo* est cadre idéal pour l'accueil des touristes. Ainsi, dans la zone d'Ebodjé, le tourisme est rentable pour les populations. Le site d'Ebodjé accueille en moyenne 100 touristes par an.

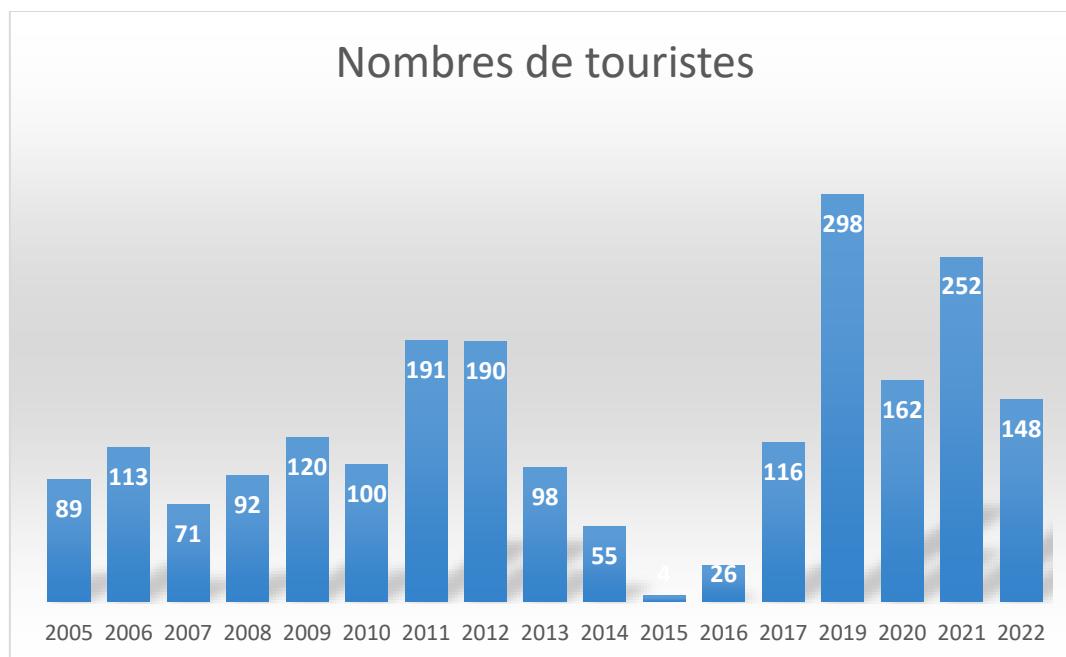
Tableau 6: Nombre des touristes ayant séjournés dans le site d'Ebodjé

Années	Nombre de touristes
2005	89
2006	113
2007	71
2008	92
2009	120
2010	100
2011	191
2012	190
2013	98
2014	55
2015	04
2016	26
2017	116
2019	298
2020	162
2021	252
2022(6 mois)	148

Source : conçu sur la base de l'entretien avec Alain Thierry Mahenga Alain, 55 ans, président du GIC Ebotour, Ebodjé le 08 Mars 2024 à 12h30 minutes.

Le présent tableau donne une vue globale des fréquentations des touristes dans la zone d'Ebodjé de 2005 à 2022. Cependant, l'année 2018 ne fait pas partir de ce dernier du fait du manque de données. Il faut dire que ces chiffres représentent uniquement les touristes ayant passé au moins une nuit à Ebodjé. Ainsi on dénombre au moins 2125 touristes qui ont passé au moins une nuit à Ebodjé. Pour mieux comprendre ces chiffres, nous pouvons le voir dans le graphe suivant :

Graphique 5: Nombre de touristes ayant séjourné dans le site d'Ebodjé



Source : Diagramme réalisé à base des données consignées dans le tableau ci-dessus.

Le site d'Ebodjé en dehors des tortues marines disposent d'autres attractions touristiques telles que le rocher du Loup (Elombo) et le rocher Mayange. Ces deux rochers ont une valeur spirituelle et constituent un important patrimoine pour les peuples Iyassa. Le GIC Ebotour organise donc à la visite de ces derniers lorsqu'un touriste en fait la demande. Ces deux rochers, qui ont tous la forme d'une tortue se retrouvent en plein milieu de la mer. D'importants rituels de la communauté Iyassa y sont pratiqués pour des situations ponctuelles.

Photo 10: *Rocher Mayange*

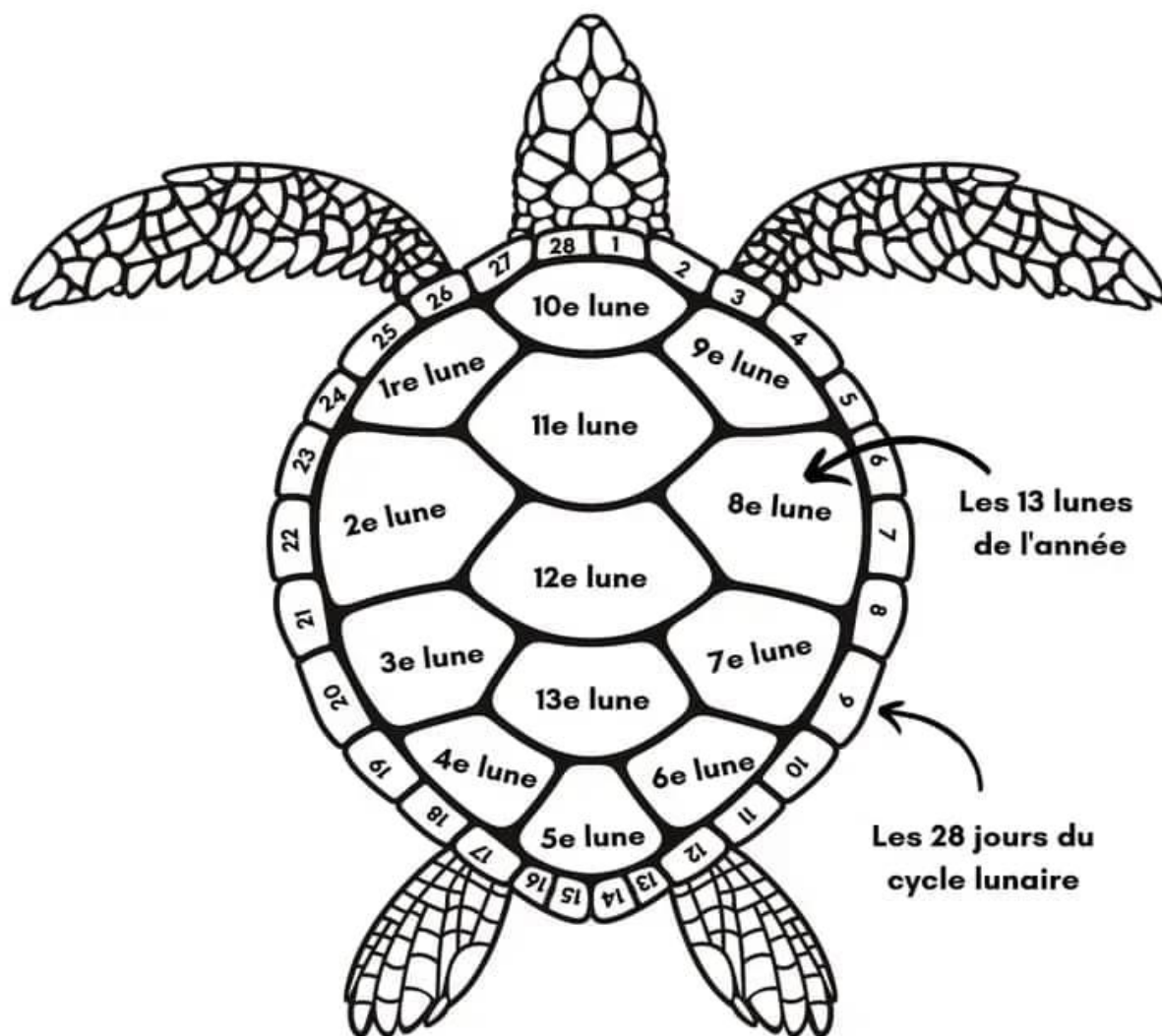


Source : Frédéric-Martin Agnem Ndougnam, le 06 Mars 2024 à Ebodjé.

L'image ci-dessus présente une des attractions touristiques du site écotouristique d'Ebodjé. Celle-ci représente un rocher ayant la forme d'une tortue marine. Au-delà de sa valeur écotouristique, il a également une valeur spirituelle et symbolique pour les peuples Iyassa.

Chez de nombreux peuples en Afrique noire, les mythes, les représentations et les imaginaires autour des tortues marines se comprennent mieux à travers les symboles que les tortues représentent pour ces peuples. Une description plausible de ces symboles est faite sur l'image ci-dessous.

Photo 11 : symbolisme du cycle lunaire sur la carapace d'une espèce de tortue marine



Source : www.africamaat.com

L'image représente une espèce de tortue marine dont la carapace ressort les différentes phases du cycle lunaire, qui est de 28 jours avec 4 saisons majeures au courant de l'année notamment en Afrique Noire. En effet, la carapace révèle que la tortue est un animal qui dévoile des éléments symboliques visibles sur sa carapace. Aussi, il faut savoir que le mouvement de vagues dans bien des cas est souvent influencé par les cycles lunaires. Même les saisons d'amour chez de nombreux animaux n'y sont pas épargnées. D'ailleurs, même chez les femmes le cycle menstruel régulier est de 28 jours et évidemment influencé par la lune.

Sur le plan culturel, la tortue marine révèle une partie des mystères qui entourent l'astre lunaire. Et la lune est astre aux vibrations féminines. Cette carapace de tortue marine constitue donc un condensé d'informations et de codes complexes qui renseignent suffisamment sur les

raisons de sa sacralité pour les peuples concernés. Pour faire une analogie avec le peuple iyassa d'Ebodjé, les tortues marines symbolise à la fois l'homme et la femme. D'ailleurs, le rocher *Mayange* représente la femme.

Le parc national marin *Mayange Na Elombo-Campo* est réputé pour ses tortues marines en général et à Ebodjé particulièrement. D'ailleurs, la majorité des personnes qui visitent ce lieu viennent pour voir les tortues marines.²⁹² La remise des tortues à la mer constitue également une activité touristique proposée par l'association communautaire Tube Awu en association avec le GIC Ebotour. Cette activité mobilise souvent la présence des touristes, et des responsables du Parc à savoir le conservateur. Pendant notre séjour à Ebodjé nous avons eu la chance d'assister à cette activité. Sur l'image ci-dessous on peut clairement observer des touristes s'adonnant au renvoi des tortillons à la mer.

Photo 12: Scène montrant des touristes assistant au renvoi des tortillons en mer



Source : Plateforme tortue marine du Cameroun, Rapport National d'activités 2018-2019, p.27.

²⁹² Entretien avec Denis Gnamaloba, 48 ans, président de Tube Awu, Ebodjé le 06 mars 2024.

II- ENTRAVES A LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE A EBODJE DANS LE PARC MARIN MAYANGE NA ELOMBO-CAMPO

La gouvernance environnementale dans l'ensemble des zones humides côtière et marine rencontre beaucoup de problèmes liés à l'action de l'Homme. La conservation et la protection de la biodiversité marine ainsi que des écosystèmes font face à de nombreuses difficultés. En ce qui concerne les tortues marines à Ebodjé et dans le Parc national marin en général, leur conservation et la protection de leur habitat restent parsemées d'obstacles.

1. La persistance du braconnage et la non-maîtrise de la pêche

Le braconnage peut être compris comme une activité de chasse, de pêche abusive qui ne respecte pas les lois et règlements qui organisent ces activités. Le braconnage des tortues marines constitue une menace pour la biodiversité. Partout dans le monde, pour les peuples vivants sur les côtes, en l'absence de moyens de subsistance, les tortues marines restent une cible pour les communautés de pêcheurs. Des recherches menées sur le sujet révèlent les estimations suivant lesquelles entre 1990 et 2020, plus d'un millions de tortues marines dans le monde auraient été tuées de façon illégale ou victimes d'un trafic.²⁹³ Pour montrer l'ampleur de cette situation, on estime le nombre d'individus restant à 6,5 millions.²⁹⁴ En Afrique de l'Ouest par exemple, en juin 2021 précisément, les douaniers burkinabés ont saisi 555 tortues marines qui avaient été acheminées illégalement depuis Bamako au Mali et Lomé au Togo.²⁹⁵ Bien que la pollution et les changements climatiques impactent considérablement sur la perte de la biodiversité marine et la diminution des espèces de tortues, le braconnage reste majeur. Ainsi, les carapaces des tortues marines saisies au Togo et au Bénin prouvent à suffisance que les tortues marines pourraient faire partie d'un vaste réseau de trafic de la faune en Afrique de l'Ouest.²⁹⁶

a. La persistance du braconnage

Au Cameroun par exemple il faut dire que les actions de braconnage des tortues marines, de leurs nids et leurs œufs ont considérablement diminué à travers un travail phénoménal qui est fait par l'ensemble des acteurs. Ainsi, à Ebodjé plus précisément dans le Parc national marin, l'association communautaire de recherche Tube Awu s'investit bien dans ce cadre avec l'ensemble des autres acteurs. Toutefois, les actes de braconnage des œufs et des tortues

²⁹³ Abdelkader Abderrahmane, "Exploitation des tortues marines en Afrique de l'Ouest", in *Institut d'Etudes et de Sécurité*, in <https://issafrica.org/fr/iss-today/exploitation-des-tortues-marines-en-afrique-de-louest#:~:test=Les%20tortues%20sont%20ensuite%20achemin%C3%A9es,une%20menaces%20pour%20la%20biodiversit%C3%A9>, consulté le 24 Avril 2024 à 20h.

²⁹⁴ Ibid.

²⁹⁵ Ibid.

²⁹⁶ Ibid.

perdurent. Les populations qui se livrent encore à cet acte n'ont pas encore réellement compris la nécessité de protéger ces espèces.

b. La non maitrises des activités de pêche

La pêche, principale activité des peuples de la côte constitue une activité économique de grande importance au Cameroun. Lorsque cette activité est faite à l'échelle industrielle elle constitue un problème majeur pour la protection de la biodiversité. Depuis un certain nombre d'années aujourd'hui, elle perturbe l'activité marine et affecte l'écosystème marin. Comme le relève Dupuis, *“les chalutiers, en majorité camerounais, mais aussi Indien basés au Nigéria s'approche en permanence plus près des côtes que ce que leur autorise la législation”*.²⁹⁷ La pêche industrielle utilise des matériaux qui ne favorisent par une pêche durable, responsable et constitue un problème pour la biodiversité en général. Dupuis le relève en ces termes : *“La pêche industrielle utilise les filets sélectifs qui raclent la faune marine y compris les tortues”*.²⁹⁸ Les communautés riveraines d'Ebodjé ont toujours pratiqué la pêche durable. Cependant, pour pêcher, les filets durs sont utilisés par ces derniers. Ainsi ils raclent les fonds et prennent de façon accidentelle les tortues qui s'y trouvent à l'endroit où le filet a été jeté. Cela est exprimé par ces propos de Gnamaloba : *“La pêche reste un facteur très dangereux pour ces espèces. Par an, on est à plus de 50 tortues capturées dans les filets des pêcheurs”*.²⁹⁹ Outre les problèmes liés à la pêche et à la persistance du braconnage, il faut évoquer la pollution des mers et océans qui restent un épineux problème pour la préservation des écosystèmes et l'ensemble de la biodiversité marine et côtière.

2. La pollution et les risques de dégradation du site d'Ebodjé

L'ensemble des cours d'eaux dans le monde font face à un important problème de pollution. Cette pollution est due à la fois par les déchets plastiques qui jonchent les cours d'eaux, mais également par les hydrocarbures déversés chaque fois dans la mer et des polluants issus du transport maritime. On peut également entrevoir la pollution liée à l'impact des lumières ou des objets lumineux qui ont un impact considérable sur la biodiversité et sur les tortues marines. Il faut également entrevoir la destruction des sites de ponte par l'activité

²⁹⁷C. Dupuis, “Contribution à l'élaboration du plan national d'action pour la protection des tortues marines au Cameroun”, rapport de stage de IIe année, juin-août, 2001, p.17

²⁹⁸Entretien avec Denis Gnamaloba, 48 ans, président de l'association Tube Awu, Ebodjé, le 05 mars 2024 à 10h.

²⁹⁹ Idem.

d'approvisionnement du sable des plages pour les différentes constructions par les populations.³⁰⁰

a. La pollution plastique

Les crises écologiques mondiales sont davantage causées par la pollution. La pollution plastique reste donc un danger permanent aussi bien pour les écosystèmes terrestres et marins que pour la santé de l'homme. Cela se traduit sans doute ces propos : *‘Plusieurs écosystèmes se retrouvent perturbés et on assiste à une perte croissante de la biodiversité, aussi bien dans les océans et mers. Plusieurs ressources naturelles se trouvent polluées et le plastique finit directement dans nos assiettes à travers la chaîne alimentaire’*³⁰¹.

Ceci dit, les déchets plastiques en général causent de nombreux problèmes environnementaux, sociaux et sanitaires. Cette description est mieux présentée dans le document stratégique de lutte contre les déchets plastiques. Il est clairement indiqué que :

Ils impactent fortement la faune, la flore et l'écosystème, par enchevêtrement, ingestion et par le fait qu'ils permettent le transport de pathogènes et de polluants. A l'échelle des organismes, les plastiques sont ingérés par les animaux terrestres et marins et peuvent obstruer leur système digestif, par exemple. A l'échelle des populations, les débris plastiques flottants constituent un support pouvant être colonisé par certaines espèces invasives ou pathogènes, qui sont alors transportées sur les longues distances jusque-là inaccessibles et peuvent affecter les écosystèmes différents.³⁰²

Cette description va plus loin lorsque le rôle que jouent les océans et les mers est menacé par les déchets plastiques. Les océans et les mers du monde fournissent des services écosystémiques important et inestimables. Cependant, ils sont menacés par la pollution plastique qui s'ajoute aux problèmes d'acidification et la hausse des températures de l'eau, que ce soit par le canal des réserves halieutiques ou à l'accès au milieu naturel immaculé pour les populations.³⁰³

Ainsi, pour parler de la pollution dans le Parc marin et à Ebodjé, il faut tenir compte du fait que la côte camerounaise fait face à une pollution plastique sans précédent. Cette pollution constitue un danger pour la préservation et la protection des tortues marines à Ebodjé et dans l'ensemble de l'aire marine protégée. Les déchets plastiques sont confondus à des éponges et consommés par les tortues. Cela cause des dommages dans l'estomac de ces espèces conduisant

³⁰⁰ Entretien avec maman Hélène, 64 ans, membre du GIC de pêcheurs de Bongahéle, Grand Batanga, le 14 février 2024.

³⁰¹ République du Cameroun, Stratégie Nationale de lutte contre la pollution par les plastiques, Yaoundé, MINEPDED Décembre 2022, P.58.

³⁰² Ibid.

³⁰³ Ibid.

même à la mort. C'est davantage plus révélateur en ces termes : ‘‘les déchets plastiques impactent les cours d'eaux, les bassins versants puis la mer au Cameroun. Ces déchets plastiques sont une menace avérée pour tortues marines qui ingèrent les plastiques flottants dans l'océan puis en meurent des suites d'inclusion intestinales’’.³⁰⁴

Le village écotouristique Ebodjé a été marqué par une pollution plastique importante. Cependant on observe des mesures prises pour contrecarrer cette pollution. En dehors de la pollution plastique, la pollution lumineuse agit également sur les populations de tortues marines.

b. La pollution lumineuse

La pollution lumineuse est une dégradation de l'environnement nocturne. Elle a été reconnue comme nuisance environnementale par le Grenelle de l'environnement. En France par exemple, une loi a été adoptée en 2009 à ce sujet. Il s'agit de la loi N°2009-967 du 03 Août 2009 relative à la programmation et la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.³⁰⁵ Cette loi indique que : ‘‘*Les émissions de lumières artificielles de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore et ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation*’’.³⁰⁶

La pollution lumineuse cause deux problèmes à savoir la ponte des tortues et la naissance de nouveaux-nés. Il faut donc dire qu'à la période de ponte, les tortues marines sont très sensibles. De ce fait elles privilégient la ponte nocturne ; car les chaleurs plus faibles leur évitent une trop grande déshydratation et la faible luminosité les protège des chasseurs diurnes tels que les crabes ou le héron.³⁰⁷ La pollution lumineuse va donc réduire considérablement la superficie de ponte entraînant des choix des lieux pas forcément favorables et une plus grande concentration de ponte entraînant des recouvrements et détériorations de plusieurs nids.³⁰⁸

Pendant les naissances, la pollution lumineuse joue un rôle aveuglant au détriment des tortues marines juvéniles. Il est important de rappeler que les tortues marines prennent leurs orientations grâce à la luminosité les conduisant normalement vers le large à partir de l'écume

³⁰⁴ Plateforme tortue marine, Rapport annuel d'activités 2018-2019, p.24.

³⁰⁵ T. Gaultier, ‘‘les tortues marines face à la pollution marine’’, in <https://www.wildlifecentury.com/post/les-tortues-marines-face-à-la-pollution-marine#:~:test=les%20tortues%20marines%2C%20bien%20quconfrontation%20avec%20la%20pollution%20lumineuse>, consulté le 24 Avril 2024 à 11h42 min.

³⁰⁶ Ibid.

³⁰⁷ Ibid.

³⁰⁸ Ibid.

des vagues et au reflet du fait de leurs mauvaises visions.³⁰⁹ Elle va alors entraîner la perturbation des nouveaux-nés qui doivent impérativement retrouver la mer, les orientant vers l'intérieur des terres, les exposant donc à des risques.³¹⁰ Ainsi décrit, l'aire marine protégée "*Mayange Na Elombo-Campo*" se trouve près d'une zone portuaire et s'étend jusqu'au Rio Del Rey et frontalier avec la Guinée Equatoriale. Cette voie maritime se voit traversée par des bateaux commerciaux et de pêches qui émettent de la lumière qui a un impact sur les populations de tortues marine. C'est une zone fortement impactée par le transport maritime produisant des ressources économiques pour le Cameroun. Zone par essence touristique, le Parc marin pour la zone de Campo fait face à des aménagements près de la mer pour booster le tourisme dans la région. Ces aménagements requièrent également un éclairage permanent et cela impacte sur la biodiversité marine en général et sur les tortues présentes dans l'aire marine protégée. Cependant à Ebodjé, cette pollution ne fait pas encore l'objet d'un intérêt important. Au moment où nous faisons cette étude, il faut dire qu'il y a très peu d'informations à ce sujet.

A côté de la pollution lumineuse on peut évoquer les actions de l'Homme et des activités portuaires qui ont un impact négatif sur la biodiversité et les tortues marines. Par exemple, pendant la saison de ponte 2018-2019, on a assisté à la baisse de la présence des tortues olivâtres autour de Lolabé. Ce qui pourrait expliquer cette baisse est l'installation du port en eaux profonde de Kribi à cet endroit qui était un lieu très prisé par les tortues olivâtres.³¹¹

La pollution n'étant pas le seul problème qui empêche l'implémentation des politiques de gouvernance environnementale dans l'AMP en général, il est tout aussi important de mentionner le manque de moyens financiers, techniques, opérationnels et l'implication timide des administrations concernées dans l'ensemble de l'AMP.

2. Insuffisance des ressources financières, logistiques, techniques, manque de coordination des OCS et les faiblesses des administrations concernées

La protection et la préservation des tortues marine sont également confrontés au manque de ressources financières, logistiques et même technique. Cela constitue un frein majeur à la protection de ces derniers.

³⁰⁹ Ibid.

³¹⁰ Ibid.

³¹¹ Plateforme tortue marine, Rapport national d'activités 2018-2019, p.22.

a. Insuffisance des ressources financières, logistiques et techniques

La protection de l'environnement en générale et la mise en œuvre de toutes les politiques liées à cette dernière requiert d'importants capitaux, mais aussi d'importantes ressources techniques et logistiques. Dans la zone d'Ebodjé, les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des politiques de gestion environnementale et de conservation de la biodiversité marine tels que Tube Awu font face à une crise de financement et une insuffisance des ressources disponibles pour mieux se déployer. Joel Wamba l'exprime en ces termes : *“Nous sommes une petite organisation qui fonctionne avec des ressources limitées et cela nous empêche de mieux nous déployer de façon efficace sur le terrain”*.³¹² Les jeunes de cette association sont des volontaires et ne sont pas rémunérés en termes de salaire. Seulement pour le travail qu'ils effectuent, une motivation symbolique leur est donnée pour les accompagner. Aussi, l'ONG Tube Awu fait face à une insuffisance des moyens logistiques. Par exemple, pour l'étude des fonds benthiques, il faut mobiliser des plongeurs qui iront scruter les fonds de la mer afin de recueillir des données qui feront l'objet d'analyses et traitement par la suite. Aussi pour faire une virée en mer, il faut mobiliser l'utilisation des bateaux qui ne sont pas à la possession de cette association. Il faut alors passer par une location qui avoisine les 300.000 FCFA.³¹³

En ce qui concerne la bonne pratique de l'écotourisme à Ebodjé, on déplore le manque de matériel logistique et approprié. Pour les balades en mer, l'association locale Eboutour ne dispose pas de gilets de sauvetage pour la sécurité des touristes et encore moins des pirogues. Cela constitue un caillou dans la chaussure de cette activité.³¹⁴ On peut évoquer également la faible rentabilité du tourisme. Cela est dû à la proposition des prix bas qui ont un impact sur les activités qui se greffent au tourisme ; il s'agit de faiblesse des revenus de restauration et des difficultés de rémunération des employés du GIC Eboutour.³¹⁵ Aussi, cette bassesse des prix joue un rôle sur toute la communauté. Faut-il le rappeler, l'une des raisons d'être d'Eboutour est qu'il doit financer des projets qui seront bénéfiques pour toute la communauté entière.³¹⁶

b. Faiblesses des structures et des administrations concernées

Ici, par faiblesse nous entendons les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des politiques dans l'implémentation sur le terrain. On assiste à une crise sectorielle dans l'aire

³¹²Entretien avec Joel Tchinda Wamba, 30 ans, responsable du programme Pêche et Mégafaune à Tube Awu, Ebodjé, le 05 mars 2024.

³¹³ Entretien avec Denis Gnamaloba, 48 ans, président de TUBE AWU, Ebodjé le 06 mars 2024.

³¹⁴ Entretien avec Alain Thierry Mehenga, 55 ans, président du GIC EBOTOUR, Ebodjé le 08 mars 2024.

³¹⁵ Idem.

³¹⁶ Entretien avec Mr Sondo, 76 ans, ancien président du GIC Eboutour, Ebodjé le 07 Mars 2024 à 18h.

marine protégée en général et particulièrement à Ebodjé. La question qui se pose est celle de savoir qui fait réellement quoi ? De ce fait, le MINEPIA a la charge de contrôler l'activité de pêche et recenser les espèces de poissons qui arrivent dans les débarcadères ainsi que les quantités. Par exemple à Ebodjé, il est censé avoir l'existence d'un poste de contrôle de pêche. Seulement avec la descente sur le terrain, il ressort que ce poste de contrôle de pêche n'existe pas et laisse la possibilité aux pêcheurs de mener leurs activités sans contrôle. La conséquence qui pourrait suivre dans ce cas peut être l'utilisation des matériels non appropriés. En termes de personnels dans cette aire marine protégée en général, les effectifs sont réduits et cela empêche une bonne couverture de l'ensemble de la zone. Le MINFOF en charge de la Protection de la Faune ne peut être plus efficace. Il faut rappeler que depuis la création du Parc national marin, il était confié au MINFOF d'établir un plan de gestion de l'AMP nouvellement créée jusqu'à ce jour. Et deux ans après la création, il n'existe pas toujours de document ou encore de ligne directrice de gestion et de fonctionnement de l'aire marine protégée. Il est certain que dans l'AMP on note la présence d'un Service de la Conservation qui veille à la conservation de l'ensemble de la biodiversité et à contrecarrer les actes de braconnage. Porter à 10 membres, ce nombre reste également très insuffisant pour la couverture des 110300 ha de superficie que constitue l'aire marine protégée. Ainsi, on peut résumer cela au nombre insuffisant d'agents de l'Etat dans l'AMP. A cet effet, cela constitue une entrave à la gestion du site et à l'implémentation des politiques de gouvernance environnementale.

c. Manque de coordination des OSC

Le manque de coordination des OSC dans l'aire marine constitue un frein à l'optimisation de la protection et la conservation de la biodiversité. Chacun de ces acteurs impliqués ont des informations pas toujours cohérentes sur le terrain. C'est compréhensible en ces termes : *“Nous OSC ne sommes pas coordonnés et chacun fait comme il veut. Aucune planification n'est faite”*.³¹⁷ Cela remet en cause le travail qui est fait et ne mets pas tout le monde au même niveau d'information. Dans la foulée, ce manque d'information a créé des charlatans de la conservation. Les informations elles même ne sont pas toujours juste entre ce qui est mentionné et la réalité du terrain. Ce manque de coordination et d'informations fait en sorte que les partenaires financiers qui viennent avec des projets apportent les mêmes projets pour les communautés.

³¹⁷Entretien avec Joel Tchinda Wamba, 30 ans, responsable du programme Pêche et Mégafaune à Tube Awu, 05 mars 2024, Ebodjé.

Certes, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité rencontrent des difficultés notoires. Celles-ci ne permettent pas une bonne implémentation des politiques de gouvernance environnementale en matière de gestion des aires protégées, mais également en termes de protection et de conservation des ressources disponibles. Pour donc améliorer cette gouvernance, il convient de faire quelques suggestions pour contribuer et rendre optimale l'application de ces politiques. Ceci en vue de garantir un développement durable et soutenable.

III-QUELQUES SUGGESTIONS POUR UNE RENOVATION DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE A EBODJE DANS LE PARC MARIN ET L'ENSEMBLE DES ZONES MARINES DANS LE DEPARTEMENT DE L'OCEAN

La gestion des zones espaces marins à travers la protection et la conservation a fait un grand chemin au Cameroun. Mais, pour qu'elles soient encore plus optimales, elles doivent passer par des améliorations perpétuelles. Il faut davantage s'appuyer sur les stratégies qui ont montré des résultats concrets sur le terrain.

1. Amplification de la sensibilisation et de l'éducation des populations aux sujets des questions environnementales et leur importance dans l'avenir de l'humanité

La sensibilisation et l'éducation sont des moyens efficaces pour la protection et la conservation de la biodiversité marine en général et particulièrement les tortues marines. Les tortues marines font encore l'objet de capture dite accidentelle dans la zone d'Ebodjé dans le Parc marin. Ainsi il faut faire comprendre aux populations l'importance de ces tortues marines dans l'équilibre écosystémique de la mer et l'avantage qu'elles offrent sur leur principale activité qu'est la pêche. Cela doit se faire à travers le partage des informations entre les communautés, les organisations de la société civile et les services de l'Etat. Il faut multiplier des activités de sensibilisation tout en utilisant des moyens de communication de proximité. Il faudrait qu'à partir de la sensibilisation, dire que, s'il y a plus de tortues marines, il y aura encore plus de poisson à l'avenir. Il faut par ailleurs établir une confiance permanente avec la population et les intégrer suffisamment dans des projets de conservation, de protection de la biodiversité, de l'environnement et des tortues marines.

Pour davantage atteindre cet idéal de la conservation des espèces et de leur milieu de vie, l'éducation environnementale doit être mise à contribution. Il faut rappeler que l'éducation a le pouvoir de transformer les Hommes, leurs esprits ainsi que leurs actions dans une société. Cette éducation qui a commencé dans les écoles primaires et CES de la zone devrait s'étendre à d'autres Régions. Pour rester dans la zone d'études, la conception des programmes et le choix minutieux des contenus doivent être en accord avec la politique implémentée sur le terrain afin

de ne pas être ambiguë. Cette éducation doit également se faire par des séminaires pendant lesquels il faut davantage s'appesantir sur les dangers auxquels nous sommes exposés si notre environnement n'était pas sain. Également, des séances pratiques de formation et de nettoyage des plages doivent être intensifiées à une plus grande échelle par les populations (enfants et adultes) et l'ensemble des acteurs concernés. Pour rendre l'éducation environnementale plus pratique et espérer des résultats plus intéressants, il faut opter pour l'éco-école. Il faut dire que c'est un programme international qui a pris ses marques en France. D'après ce programme chaque école ou établissement scolaire et ou universitaire protège un environnement autour d'un projet afin d'atteindre un développement durable inclusif et optimal. Pour être plus concret, ce programme promeut le concept une école, un projet environnemental en fonction des zones et des types d'environnements. Ceci facilite l'intégration des apprenants à la cause et à impulser une pensée sociale et citoyenne. Par exemple prenons l'école publique du village Ebodjé, qui pourrait initier un projet de recyclage des déchets plastiques issus de la mer qui jonche sur les plages. Cette initiative pour se faire, devra être soutenue par les départements ministériels des parties impliquées et du secteur privé dans le domaine. C'est un peu ça le projet éco-école qui optimiserait à coup sûr la protection de l'environnement en général et la protection de la biodiversité marine à Ebodjé et dans l'ensemble du pays.

2. Amélioration des stratégies de lutte contre la pollution des eaux, le braconnage et une meilleure réglementation de l'activité de pêche

La pollution en général reste l'un des problèmes majeurs de la biodiversité marine et des différentes tortues au Cameroun. Il s'agit de la pollution plastique et celle des hydrocarbures. Pour protéger les tortues marines et l'ensemble de la biodiversité dans le Parc marin, il faut appliquer une taxe environnementale pour toutes les grandes firmes pétrolières qui transportent leur pétrole via la voie maritime et qui déversent les déchets dans l'eau. Aussi, cette taxe devrait être appliquée aux entreprises dont les sites d'exploitation sont proches des zones marines. Ce d'autant plus qu'elles déversent d'importants polluants afin de faire des gains financiers pour accompagner les actions menées sur le terrain.

Dans le monde, les principaux dangers pour les tortues marines restent le braconnage et la pêche mal réglementée. Il faudrait accentuer la lutte contre le braconnage en mobilisant davantage des moyens juridiques lorsque la sensibilisation peine à résoudre le problème. Cela doit passer impérativement par l'application des textes en vigueur sur la protection de ces espèces et la conservation de leur milieu naturel. Il faut que les ONG à travers leur service de patrouille collaborent avec le Service de la Conservation dudit Parc marin et davantage à Ebodjé pour édicter une ligne de conduite et de plan d'action pour réduire ce fléau.

La pêche, bien qu'activité principale des populations doit être règlementée. Des mesures coercitives doivent être appliquées à l'endroit des personnes ou entreprises qui ne respectent pas la réglementation en vigueur sur cette activité. Le MINEPIA doit jouer son rôle en tant que régulateur et contrôleur de l'activité de pêche. A Ebodjé, il faut créer un poste de contrôle de pêche pour recenser les espèces de poissons présents tout en contrôlant les quantités de poisson pêcher par jour. Il faut faire avec le concours des OSC impliqués des études en vue de faire une estimation sur la quantité des poissons pêchés, mais également se rassurer que les engins utilisés pour cette pêche respectent la norme.

3. Avoir plus de partenaires financiers, techniques et des moyens logistiques afin de promouvoir le tourisme et optimiser la gestion des zones marines à travers la protection et la conservation

Comme nous l'avons mentionné au départ, la gestion environnementale nécessite la mobilisation d'importantes ressources financières et techniques. De ce fait pour être plus impactant dans la protection de cet environnement marin d'Ebodjé, dans le Parc national marin, il faudrait allouer aux acteurs impliqués une somme spécifique conséquente (services Etatiques et ONG locales). L'idée de cette somme est de contribuer à la gestion d'espaces marins encore très peu connus dans notre contexte. Les ONG comme Tube Awu devraient nouer des partenariats stratégiques avec des bailleurs de fonds nationaux et ou internationaux. L'importance de ces partenariats est soit financer leurs projets ou encore leur apporter une expertise technique et même logistique. Un document stratégique devrait être élaboré pour consigner le modèle de gestion souhaité pour l'AMP et qui constituera une ligne directrice de gestion du Parc marin.

En ce qui concerne les moyens logistiques, l'Etat doit se doter d'un personnel plus important pour couvrir ces espaces conventionnellement. Pour ainsi dire, les administrations concernées tels que le MINFOF au travers du Service de la Conservation doit se doter d'un nombre croissant et conséquent d'écogarde. Faut-il encore le rappeler encore que pour le moment le nombre est porté à 10 personnes. Ainsi, pour couvrir totalement l'ensemble de ces zones il faut augmenter les effectifs sur le terrain dans le but de rendre optimal l'application de ces politiques de gestion. Le MINTOUL quant à lui devrait mieux accompagner la structure touristique locale en lui octroyant des moyens matériels adéquats afin pérenniser l'écotourisme à Ebodjé et dans l'ensemble du Parc marin. Il doit avec le concours et la contribution de la structure touristique locale d'Ebodjé faire davantage la promotion du site d'Ebodjé et

l'ensemble du Parc partout pour en faire une destination de référence et de forte rentabilité économique.

4. Constitution de lobbying de la conservation

Les organisations de la société civile camerounaise constituent déjà un vaste réseau compris dans le cadre de la plateforme Tortue Marine du Cameroun et dans le RASTOMA. Dans l'optique d'éviter le manque de coordination qui persiste, les acteurs impliqués dans la conservation des tortues marines et des autres espèces doivent se constituer en lobbying. L'intérêt de ce lobbying est d'être plus efficace et de coordonner les stratégies de conservation pour les espèces marines. Cela doit se faire en fonction des zones d'implications et d'implantation. Ce lobbying permettra d'être plus informé, mais également constituera un appareil de quête des ressources nécessaires auprès des bailleurs de fonds internationaux en faveur de la conservation. Un travail en amont devrait être fait tant dans le recensement des espèces disponibles et menacées et en fonction de chaque zone d'intervention ou pour n'importe quelle intervention quel qu'est soit.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au demeurant, Cette recherche portait sur le thème : “ Gouvernance environnementale et gestion des aires marines protégées au Cameroun : cas du site des tortues marines d’Ébodjé 1992-2021’’. Elle tablait sur l’histoire de la protection et de la conservation de l’environnement marin et de sa biodiversité à Ebodjé inclus dans le Parc marin Mayange Na Élombo-Campo avec quelques zones en dehors. Son but était de contribuer à la compréhension et à l’importance de la protection, de la conservation des espaces marins, de la biodiversité marine et surtout la conservation des espèces de tortues marines. Sous l’angle de la conservation, il s’est agi de faire une évaluation en recherchant ce qui est fait en matière la protection de l’environnement marin, sa biodiversité au Cameroun et spécifiquement la protection des tortues marines. Il était également question d’évaluer l’importance de la protection de l’environnement marin, de sa biodiversité en général et la protection des espèces de tortues marines dans le cadre du développement durable envisagé. Il faut dire que la diplomatie environnementale, laquelle remonte à 1971, a pris une réelle importance aux yeux de la communauté internationale à partir de 1992. Cette importance au cours des décennies et des siècles a pris un tournant décisif dans notre ère actuelle.

Depuis de nombreuses années et aujourd’hui encore, l’environnement à travers les différentes menaces auxquelles il fait face est en perpétuelle dégradation. Tandis que certains trouvent que les actions en faveur de la conservation de la biodiversité en général et de l’ensemble de la protection de l’environnement n’ont jusqu’à présent pas porté de fruits ; d’autres par contre, en majorité des scientifiques, pensent qu’il y a eu des avancées considérables. Néanmoins, des efforts doivent être soutenus. La dimension socio-économique de l’environnement dans certains pays fait en sorte que la protection de celui-ci reste encore une épine dans la chaussure. Cela met en relief le contraste entre le développement et la durabilité des ressources. Les écosystèmes marins et l’ensemble des fonds marins restent encore assez mal connus dans l’ensemble. On estime la connaissance des fonds marins à 2%. Cependant, le constat des menaces qui pèsent sur l’environnement dans sa globalité et celui marin en particulier a également fait l’objet de débats après une série de catastrophes. Le Cameroun ne déroge pas à cette réalité. Son environnement dans l’ensemble constitue son principal atout socio-économique en raison de toutes les ressources naturelles qu’il dispose dans son sol et sous-sol. La protection de l’environnement marin et la conservation de sa biodiversité, notamment des tortues marines restent encore un problème environnemental important.

Nous avons fait mention de ce que la protection de l’environnement au Cameroun s’articule autour de plusieurs éléments fondateurs. Il ressort de cette étude que ces éléments

fondateurs sont d'abord juridiques. En effet, le Cameroun dispose d'un arsenal de textes et de lois qui régulent la protection de son environnement. On peut citer la loi-cadre de gestion de l'Environnement, lequel reste un document de référence en matière de protection de l'environnement. La transnationalisation des problématiques environnementales fait en sorte que celui-ci soit traité dans un cadre multilatéral. Le Cameroun est signataire de plusieurs lois internationales, des traités et ou des accords pour également orienter et contribuer à la protection de l'environnement marin national et international. Principal acteur, l'Etat camerounais à travers sa définition des différentes stratégies de protection de l'environnement, va mettre sur pied un cadre fondamental pour l'application de celles-ci. Gérées par le président de la république, c'est ce dernier qui définit ces politiques environnementales dont l'application incombe aux secteurs stratégiques. D'ailleurs, rappelons que c'est après le Sommet de Rio que la première structure dédiée à l'environnement voit le jour au Cameroun en 1992. Cela a traduit en quelque sorte la volonté des pouvoirs publics à montrer son intérêt en faveur de la protection de l'environnement.

Les fondements écologiques, environnementaux et socio-économiques ont été dégagés. En effet, partant du fait que l'environnement dans son ensemble constitue le principal atout économique, il est donc clair et important que son exploitation se fasse de façon durable. Toutefois, la mégafaune marine et aquatique du Cameroun reste une potentialité de développement économique et une ressource indispensable. Pour ainsi dire, les tortues marines à Ebodjé représentent un potentiel écotouristique notoire et une ressource écologique importante d'où l'enjeu de sa protection.

Par ailleurs, nous avons situé cette étude dans un cadre spécifique pour mobiliser les faits observés dans le site d'Ebodjé dans le Parc marin. Sur l'aspect physique et naturel de la zone, il ressort que le climat d'Ebodjé est le même sur la bande côtière Kribi-Campo. En termes de biodiversité, la zone du Parc marin dans sa globalité est le terreau d'une biodiversité importante et un environnement favorable au développement et à la conservation des tortues marines. Il ressort également que des 7 et ou 8 espèces de tortues marines qui existent dans le monde, dans cette zone on en dénombre 4 : la tortue luth, la tortue imbriquée, la tortue verte et celle olivâtre. Cependant, la tortue caouanne est quant à elle observée de façon sporadique dans cette zone.

La gestion des espaces protégés dans l'ensemble au Cameroun mobilise de multiples acteurs. Chacun d'entre eux agit en fonction des objectifs à atteindre sur le terrain. Nous avons donc mis en lumière, la pléthore d'acteurs impliquée dans la gestion des espaces marins

protégés au Cameroun, en l'occurrence dans la zone de Kribi-Ebodjé-Campo et celles environnantes. L'État, malgré ses nombreux manquements reste un acteur majeur de la protection des espaces protégés particulièrement ceux marins. Pour une meilleure efficacité dans la protection et la conservation des espèces, de leur habitat et même de la gestion du Parc marin, l'Etat se fait accompagner par de nombreuses ONG nationales et internationales. Celles-ci, plus impliquées, mènent des actions entre autres les patrouilles, le *monitoring* et le suivi écologique des tortues marines, la sensibilisation, l'éducation environnementale et la promotion des activités génératrices de revenus. Ces différentes actions ont permis de sauvegarder une importante population de tortues marines et d'autres éléments de cette biodiversité. Elles ont également fait prendre conscience aux populations d'Ebodjé la nécessité de protéger leur environnement et les espèces marines identifiées dans leur site.

Nous avons exploré et évalué dans ce travail, l'avantage, les bénéfices de la protection et de la conservation des espèces de tortues marines et leur habitat. Principale attraction touristique, les tortues marines d'Ebodjé ont contribué à rendre ce village célèbre mais également en ont fait une zone touristique par excellence pour les visiteurs. Par contre, la gestion des aires marines au Cameroun rencontre de grandes difficultés. Nous pouvons évoquer l'absence d'une ligne directrice de gestion de ces dernières. Cela peut se comprendre dans le sens où le Cameroun est à son premier Parc marin et n'est suffisamment pas outillé dans la gestion de ce type d'environnement écosystémique. A cela s'ajoute la pollution plastique grandissante, la pollution par les hydrocarbures et la pollution lumineuse causée par les installations portuaires non loin du Parc marin et du fait du transport maritime dans la zone. Cette pollution constitue une épine pour la conservation de cette zone d'Ebodjé et pour l'ensemble des zones marines et côtières, protégées ou non. Le braconnage de ces espèces de tortues marines a fait l'objet d'une attention particulière.

En termes de chiffres, on dénombre 50 à 100 tortues capturées par an seulement à Ebodjé. Même si elles sont considérées de capture accidentelle, ce phénomène constitue un problème majeur. La pêche a également fait l'objet d'attention et présentée comme principale activité économique de la côte camerounaise. La pêche industrielle et artisanale constitue un sérieux problème pour la protection des tortues marines et pour l'ensemble de la biodiversité aquatique et marine.

Nous avons également exploré l'axe des moyens dont disposent les acteurs impliqués dans la protection, la conservation de la biodiversité marine à Ebodjé et dans le Parc marin. Il faut dire que ces moyens sont encore limités. Les ressources financières, logistiques et même

techniques dont disposent les principales ONG locales sont encore insuffisantes. Et cela ne favorise pas l'implémentation efficace de leurs actions en guise de contribution à la protection, à la conservation de l'environnement et à la gestion des espaces marins protégés. Pour améliorer le système de gestion environnemental, de protection des tortues marines à Ebodjé et dans le Parc marin sans omettre l'ensemble des zones marines et côtières, nous avons proposé quelques pistes de solution à savoirs : l'amélioration des stratégies de lutte contre la pollution des eaux, le braconnage et une meilleure réglementation de l'activité de pêche. Aussi, il faut intensifier la sensibilisation, l'éducation des populations aux questions environnementales et les enjeux qu'elles constituent pour l'avenir de l'humanité. Par ailleurs, il faudrait multiplier les partenaires financiers et techniques et se doter de moyens logistiques pour promouvoir davantage le tourisme et optimiser la gestion des zones marines à travers la protection de celles-ci et la conservation de sa biodiversité. Une autre mesure à préconiser est l'élaboration des lobbyings de conservation efficace, structuré et puissant.

Dans l'optique de vivre dans un monde meilleur et économiquement soutenable, il devient impérieux de prendre en compte l'environnement. La nature n'est merveilleuse que si elle est prise en compte et appréciée. Bien que l'Homme pour survivre, est contraint à transformer son environnement et utiliser les ressources disponibles. Aussi, il doit préconiser des solutions durables afin de permettre aux générations futures de bénéficier des bienfaits de la nature. Pour ce faire, tout doit être mis à contribution pour soutenir la cause environnementale. Au Cameroun, nous appelons à la mobilisation de tous ceux qui pourraient promouvoir la protection de l'environnement dans sa globalité et des zones marines et côtières en particulier. L'environnement quel qu'il soit a encore des mystères à nous révéler et à nos descendants.

ANNEXES

Annexe 1 : Guide d'entretien N°1 pour responsables d'administrations publics.

Thème : gouvernance environnementale et gestion des aires marines protégées au Cameroun : cas du site des tortues marines d'Ebodjé 1992-2021

- 1- Quelles sont les raisons majeures qui ont poussé l'Etat camerounais à œuvrer à la création des espaces marins protégés en générale et à Ebodjé spécifiquement ?.....
.....
.....
- 2- Quels sont les ressorts de la gouvernance environnementale en ce qui concerne les espaces marins protégés du Cameroun ?.....
.....
.....
- 3- Quelles sont les fondements de la gouvernance environnementale à Ebodjé.....
.....
.....
- 4- Qu'est-ce qui fait la particularité du site des tortues marines d'Ebodjé ?.....
.....
.....
- 5- Quels sont les principaux acteurs étatiques impliqués dans la gestion du site des tortues marines d'Ebodjé ?.....
.....
.....

- 6- Quels rôles jouent-ils et quels sont les moyens mobilisés à cet effet ?.....

- 7- Quelles sont les actions menées par les pouvoirs publics et leurs services connexes dans la gestion durable du site des tortues marines d'Ebodjé ?.....

- 8- Quels sont les impacts à court, à moyen et à long terme des actions soutenues par les pouvoirs publics en la matière ?.....

- 9- Quels sont les manquements et les blocages auxquels les pouvoirs publics sont confrontés en matière de gestion durable des sites des tortues marines d'Ebodjé ?.....

- 10- Quelles suggestions pouvez-vous proposer pour optimiser la gestion durable des sites marins protégés du Cameroun en générale et spécifiquement celui des tortues marines d'Ebodjé ?

11- Quelles stratégies pouvez envisager pour le rendre plus rentables sur le plan économique ?.....

.....

.....

Annexe 2 : guide d'entretien N°2

Thème : gouvernance environnementale et gestion des aires marines protégées au Cameroun : cas du site des tortues marines d'Ebodjé 1992-2021

Guide d'entretien N°2 : OI/ ONG

1- Pouvez-vous nous faire une brève de votre ONG ? (Création, objectifs et fonctionnement)

.....

.....

.....

.....

2- Depuis combien de temps êtes-vous installés dans ce site et pourquoi ?.....

.....

.....

3- Quelles sont les autres ONGs locales et ou étrangères présentes dans ce site ?.....

.....

.....

4- Quels sont les moyens et les stratégies soutenues par votre ONG afin de promouvoir une gouvernance environnementale optimale au site protégé d'Ebodjé ?.....

.....

.....

.....

5- Etes-vous soutenues par les pouvoirs publics dans l'implémentation et la promotion de la gouvernance environnementale dans le site d'Ebodjé ? Si oui, comment ? Et si non, pourquoi ?.....

-
-
-
- 6- Quelles sont les actions impulsées par votre ONG sous l'angle de la gestion durable, de la conservation du site et des espèces de tortues marines d'Ebodjé ?.....
-
-
-
-
- 7- Quelles sont les retombées des différentes actions de votre ONG en la matière ?.....
-
-
-
- 8- Quelles sont les limites et les blocages auxquels vous êtes confrontés dans la gestion durable du site des tortues marines d'Ebodjé et de la conservation des espèces ?.....
-
-
-
-
- 9- Quelles sont les solutions envisagées ou envisageables pour pallier aux manquements et aux obstacles en matière de gestion durable du site d'Ebodjé et des parcs marins en générale ?.....
-
-
-
-

Annexe 3 : Guide d'entretien N°3

Thème : gouvernance environnementale et gestion des aires marines protégées au Cameroun : cas du site des tortues marines d'Ebodjé 1992-2021

Questionnaire N°3 : Populations riveraines et autorités traditionnelles

- 1- Qui sont les yassas et comment vous vous êtes retrouvés dans cet espace que vous occupez aujourd'hui ? (Historique et histoire du peuples Iyassa)

.....

- 2- Quel est le lien ou alors le rapport qui existe entre la mer, la tortue et vous ?.....

.....

- 3- Dans votre culture, quelle est la place de la tortues marine ?.....

.....

- 4- Votre culture soutient-elle la protection de l'environnement et des espèces qui y vivent ?.....

.....

- 5- Si oui, de quelle manière ? En d'autres termes quelles sont les actions que vous menez pour la protection des tortues marines et du site de conservation de ces espèces ?.....

.....

.....

- 6- La pêche des tortues marines peut-elle constituer une menace et un danger à la survie de cet animal ?.....

.....

- 7- Comment sont vos relations avec les services de l'Etat et les ONG œuvrant à la protection du site des tortues marines d'Ebodjé ?.....

.....

- 8- Pensez-vous que l'Etat et ces ONG sont efficaces dans leurs actions en matière de protection de ces espèces et de leur espace de vie ? pourquoi ?.....

.....

- 9- Ces deux acteurs vous impliquent-ils réellement et durablement dans la gestion du site ? Si oui comment ?.....

.....

10- Ces actions en faveurs de la protection du site et de la conservation des espèces de tortues marines vous bénéficient-elles vraiment ? Si oui comment ?.....

.....

.....

.....

11- Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans la gestion du site d'Ebodjé et de la conservation des espèces des tortues marines ?.....

.....

.....

.....

12- Que proposez-vous pour une gestion durable de ce site qui sera profitable à tous ?

.....

.....

.....

.....

Source : guide d'entretien réalisés par Frédéric-Martin Agnem Ndougnam.

Annexe 4 : Attestation de recherche

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

FACULTÉ DES ARTS, LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE

FACULTY OF ARTS, LETTERS AND
SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur **BOKAGNE BETOBO Edouard**, chef de Département d'Histoire de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiant **AGNEM NDOUGNAM Frédéric-Martin**, matricule **180700** est inscrit depuis novembre 2022 en cycle **Master** dans ledit Département, option Histoire des Relations Internationales. Il mène sous la direction du **Dr. FOUAPON ALASSA (Chargé de Cours)**, une recherche universitaire portant sur le thème : « **Gouvernance environnementale et ONG dans la gestion des aires marines protégées au Cameroun : cas du site des tortues marines d'Ebodjé (1992-2022)** ».

Nous le recommandons aux responsables des administrations, des centres de documentations, d'archives et toutes autres institutions nationales ou internationales, en vue de lui faciliter la recherche.

En foi de quoi, la présente autorisation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé le 19 DEC 2022



Annexe 5 : Demande d'autorisation d'accès aux archives et autres documents divers MINEPDEP

ccccc

Juillet 2023

AGNEM NDOUGNAM Frédéric-Martin

Email : agnemfrederic894@gmail.com

TEL : 656691807

Yaoundé, le 26

2e stage Marie Dng



A

Monsieur le Ministre de l'Environnement
De la protection de la Nature et du
Développement Durable

Objet : Demande d'autorisation d'accès aux archives et autres documents divers

Monsieur,

Je viens auprès de votre haute personnalité solliciter votre accord pour la consultation des documents d'archives et autres documents divers dans la structure dont vous avez la charge. En effet, étudiant en Master II à l'université de Yaoundé I, le passage au niveau d'étude supérieur requiert la rédaction d'un Mémoire sur une thématique choisie par nos soins.

De ce fait, étant intéressé par les sciences humaines et l'histoire des Relations Internationales en particulier, précisément l'histoire de l'environnement, notre choix s'est attardé sur les politiques de gouvernances environnementales, de gestion de la biodiversité et la participation des acteurs divers dans le système de gestion de l'environnement au Cameroun. Ainsi, nous avons choisi de mener une étude approfondie sur le thème : « Gouvernance environnementale, ONG dans la gestion des espaces marins protégés au Cameroun : cas du site marin des tortues marines d'Ebodjé 1992-2020 ». Suivant le champ d'études des sciences environnementales et de l'histoire de l'environnement au Cameroun, nous vous prions de bien vouloir mettre à notre disposition tous les documents et toutes les informations susceptibles de nous aider dans la réalisation de notre travail. Je m'engage à garder le secret sur la documentation collectée et n'utiliser les données qu'à des fins scientifiques.

Dans l'attente d'une suite favorable, je vous prie monsieur le ministre, de recevoir mes salutations les plus distinguées.

Pièces jointes :

- Photocopie CNI
- Photocopie de l'attestation de recherche

Annexe 6 : Demande d'autorisation d'accès aux archives et autres documents divers MINEPIA



Yaoundé le 25 juillet 2023

A

**Monsieur le Ministre des Pêches et des
Industries Animales**

Objet : Demande d'autorisation d'accès aux archives et autres documents divers

Monsieur,

Je viens auprès de votre haute personnalité solliciter votre accord pour la consultation des documents d'archives et autres documents divers dans la structure dont vous avez la charge et ses services déconcentrés. En effet, étudiant en Master II à l'université de Yaoundé I, le passage au niveau d'étude supérieure requiert la rédaction d'un Mémoire sur une thématique choisie par nos soins.

De ce fait, étant intéressé par les sciences humaines et l'histoire des Relations Internationales en particulier, précisément l'histoire de l'environnement, notre choix s'est attardé sur les politiques de gouvernances environnementales, de gestion de la biodiversité et la participation des acteurs divers dans le système de gestion de l'environnement au Cameroun. Ainsi, nous avons choisi de mener une étude approfondie sur le thème : « Gouvernance environnementale, ONG dans la gestion des espaces marins protégés au Cameroun : cas du site marin des tortues marines d'Ebodjé 1992-2020 ». Suivant le champ d'études des sciences environnementales et de l'histoire de l'environnement au Cameroun, nous vous prions de bien vouloir mettre à notre disposition tous les documents et toutes les informations susceptibles de nous aider dans la réalisation de notre travail. Je m'engage à garder le secret sur la documentation collectée et n'utiliser les données qu'à des fins scientifiques.

Dans l'attente d'une suite favorable, je vous prie monsieur le Ministre, de recevoir mes salutations les plus distinguées.

Pièces jointes :

- Photocopie CNI
- Photocopie de l'attestation de recherche

Annexe 7 : Demande d'autorisation d'accès aux archives et autres documents divers MINFOF

Yaoundé le 25 juillet 2023

AGNEM NDOUGNAM Frédéric-Martin

Email: [agnem\(frederic\)93@gmail.com](mailto:agnem(frederic)93@gmail.com)

TEL : 656691807



A

Monsieur le Ministre des Forêts et de la
Faune

Objet : Demande d'autorisation d'accès aux archives et autres documents divers

Monsieur,

Je viens auprès de votre haute personnalité solliciter votre accord pour la consultation des documents d'archives et autres documents divers dans la structure dont vous avez la charge et ses services déconcentrés. En effet, étudiant en Master II à l'université de Yaoundé I, le passage au niveau d'étude supérieur requiert la rédaction d'un Mémoire sur une thématique choisie par nos soins.

De ce fait, étant intéressé par les sciences humaines et l'histoire des Relations Internationales en particulier, précisément l'histoire de l'environnement, notre choix s'est attardé sur les politiques de gouvernances environnementales, de gestion et la participation des acteurs divers dans le système de gestion de l'environnement au Cameroun. Ainsi, nous avons choisi de mener une étude approfondie sur le thème : « Gouvernance environnementale, ONG dans la gestion des espaces marins protégés au Cameroun : cas du site marin des tortues marines d'Ebodjé 1992-2020 ». Suivant le champ d'études des sciences environnementales et de l'histoire de l'environnement au Cameroun, nous vous prions de bien vouloir mettre à notre disposition tous les documents et toutes les informations susceptibles de nous aider dans la réalisation de notre travail. Je m'engage à garder le secret sur la documentation collectée et n'utiliser les données qu'à des fins scientifiques.

Dans l'attente d'une suite favorable, je vous prie monsieur le Ministre, de recevoir mes salutations les plus distinguées.

Pièces jointes :

- Photocopie CNI
- Photocopie de l'attestation de recherche

Annexe 8 : Extrait du cadre normatif sur la diversité biologique avec Etat signataire

0.451.43

Protection de la nature et du paysage

Art. 34 Ratification, acceptation, approbation

1. La présente Convention et ses protocoles sont soumis à la ratification, à l'acceptation ou à l'approbation des Etats et des organisations régionales d'intégration économique. Les instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation seront déposés auprès du Dépositaire.
2. Toute organisation visée au par. 1 ci-dessus qui devient Partie à la présente Convention ou à l'un quelconque de ses protocoles et dont aucun Etat membre n'est lui-même Partie contractante, est liée par toutes les obligations énoncées dans la Convention ou dans le protocole considéré, selon le cas. Lorsqu'un ou plusieurs Etats membres d'une de ces organisations sont Parties à la Convention ou à un protocole, l'organisation et ses Etats membres conviennent de leurs responsabilités respectives en ce qui concerne l'exécution de leurs obligations en vertu de la Convention ou du protocole, selon le cas. En tel cas, l'organisation et ses Etats membres ne sont pas habilités à exercer concurremment leurs droits au titre de la Convention ou du protocole.
3. Dans leurs instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation, les organisations visées au par. 1 ci-dessus indiquent l'étendue de leurs compétences dans les domaines régis par la Convention ou par le protocole considéré. Elles informent également le Dépositaire de toute modification pertinente de l'étendue de ces compétences.

Art. 35 Adhésion

1. La présente Convention et ses protocoles éventuels sont ouverts à l'adhésion des Etats et des organisations régionales d'intégration économique à partir de la date à laquelle la Convention ou le protocole considéré ne sont plus ouverts à la signature. Les instruments d'adhésion seront déposés auprès du Dépositaire.
2. Dans leurs instruments d'adhésion, les organisations visées au par. 1 ci-dessus indiquent l'étendue de leurs compétences dans les domaines régis par la Convention ou par le protocole considéré. Elles informent également le Dépositaire de toute modification pertinente de l'étendue de ces compétences.
3. Les dispositions du par. 2 de l'art. 34 s'appliquent aux organisations régionales d'intégration économique qui adhèrent à la présente Convention ou à l'un quelconque de ses protocoles.

Art. 36 Entrée en vigueur

1. La présente Convention entrera en vigueur le quatre-vingt-dixième jour suivant la date du dépôt du trentième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.
2. Un protocole entre en vigueur le quatre-vingt-dixième jour suivant la date du dépôt du nombre d'instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion précisé dans ledit protocole.
3. A l'égard de chacune des Parties contractantes qui ratifie, accepte ou approuve la présente Convention, ou y adhère, après le dépôt du trentième instrument de ratifi-

cation, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, la Convention entrera en vigueur le quatre-vingt-dixième jour suivant la date du dépôt, par ladite Partie contractante, de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.

4. A moins qu'il n'en dispose autrement, un protocole entre en vigueur pour une Partie contractante qui le ratifie, l'accepte, l'approuve ou y adhère après son entrée en vigueur conformément au par. 2 ci-dessus, soit le quatre-vingt-dixième jour après la date de dépôt par cette Partie contractante de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, soit au moment où la Convention entre en vigueur pour cette Partie, la dernière date étant retenue.

5. Aux fins des par. 1 et 2 ci-dessus, aucun des instruments déposés par une organisation régionale d'intégration économique n'est considéré comme un instrument venant s'ajouter aux instruments déjà déposés par les Etats membres de ladite organisation.

Art. 37 Réserves

Aucune réserve ne peut être faite à la présente Convention.

Art. 38 Dénonciation

1. A l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente Convention à l'égard d'une Partie contractante, cette Partie contractante peut à tout moment dénoncer la Convention par notification écrite au Dépositaire.

2. Toute dénonciation prend effet à l'expiration d'un délai d'un an suivant la date de sa réception par le Dépositaire, ou à toute autre date ultérieure qui pourra être spécifiée dans la notification de dénonciation.

3. Toute Partie contractante qui aura dénoncé la présente Convention sera considérée comme ayant également dénoncé les protocoles auxquels elle est Partie.

Art. 39 Arrangements financiers provisoires

Sous réserve qu'il ait été intégralement restructuré, conformément aux dispositions de l'art. 21, le Fonds pour l'environnement mondial du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement est, provisoirement, la structure institutionnelle prévue par l'art. 21, pour la période allant de l'entrée en vigueur de la présente Convention à la première réunion de la Conférence des Parties ou jusqu'à ce que la Conférence des Parties ait désigné une structure institutionnelle conformément à l'art. 21.

Art. 40 Arrangements intérimaires pour le Secrétariat

Le Secrétariat à fournir par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement est le secrétariat prévu au par. 2 de l'art. 24, établi sur une base intérimaire pour la période allant de l'entrée en vigueur de la présente Convention à la première réunion de la Conférence des Parties.

Art. 41 Dépositaire

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies assume les fonctions de Dépositaire de la présente Convention et de ses protocoles.

Art. 42 Textes faisant foi

L'original de la présente Convention, dont les textes anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe font également foi, sera déposé auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

En foi de quoi, les soussignés, à ce dûment habilités, ont signé la présente Convention.

Fait à Rio de Janeiro, le cinq juin mil neuf cent quatre-vingt-douze.

(Suivent les signatures)

*Annexe II***Première partie**
Arbitrage**Art. 1**

La Partie requérante notifie au Secrétariat que les Parties renvoient un différend à l'arbitrage conformément à l'art. 27. La notification indique l'objet de l'arbitrage et notamment les articles de la Convention ou du protocole dont l'interprétation ou l'application font l'objet du litige. Si les Parties ne s'accordent pas sur l'objet du litige avant la désignation du Président du Tribunal arbitral, c'est ce dernier qui le détermine. Le Secrétariat communique les informations ainsi reçues à toutes les Parties à la Convention ou au protocole concerné.

Art. 2

1. En cas de différend entre deux Parties, le Tribunal arbitral est composé de trois membres. Chacune des Parties au différend nomme un arbitre; les deux arbitres ainsi nommés désignent d'un commun accord le troisième arbitre, qui assume la présidence du Tribunal. Ce dernier ne doit pas être ressortissant de l'une des Parties au différend, ni avoir sa résidence habituelle sur le territoire de l'une de ces Parties, ni se trouver au service de l'une d'elles, ni s'être déjà occupé de l'affaire à aucun titre.

2. En cas de différend entre plus de deux Parties, les Parties ayant le même intérêt désignent un arbitre d'un commun accord.

3. En cas de vacance, il est pourvu à la vacance selon la procédure prévue pour la nomination initiale.

Art. 3

1. Si, dans un délai de deux mois après la nomination du deuxième arbitre, le Président du Tribunal arbitral n'est pas désigné, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies procède, à la requête d'une Partie, à sa désignation dans un nouveau délai de deux mois.

2. Si, dans un délai de deux mois après réception de la requête, l'une des Parties au différend n'a pas procédé à la nomination d'un arbitre, l'autre Partie peut saisir le Secrétaire général, qui procède à la désignation dans un nouveau délai de deux mois.

Art. 4

Le Tribunal arbitral rend ses décisions conformément aux dispositions de la présente Convention, à tout protocole concerné et au droit international.

Art. 5

Sauf si les Parties au différend en décident autrement, le Tribunal arbitral établit ses propres règles de procédure.

24

Si l'une des Parties au différend ne se présente pas devant le Tribunal arbitral ou ne défend pas sa cause, l'autre Partie peut demander au Tribunal de poursuivre la procédure et de prononcer sa décision. Le fait qu'une des Parties ne se soit pas présentée devant le Tribunal ou se soit abstenue de faire valoir ses droits ne fait pas obsta-

cle à la procédure. Avant de prononcer sa sentence définitive, le Tribunal arbitral doit s'assurer que la demande est fondée dans les faits et en droit.

Art. 14

Le Tribunal prononce sa sentence définitive au plus tard cinq mois à partir de la date à laquelle il a été créé, à moins qu'il n'estime nécessaire de prolonger ce délai pour une période qui ne devrait pas excéder cinq mois supplémentaires.

Art. 15

La sentence définitive du Tribunal arbitral est limitée à la question qui fait l'objet du différend et est motivée. Elle contient les noms des membres qui ont participé au délibéré et la date à laquelle elle a été prononcée. Tout membre du Tribunal peut y annexer un avis distinct ou une opinion divergente.

Art. 16

La sentence est obligatoire pour les Parties au différend. Elle est sans appel, à moins que les Parties ne se soient entendues d'avance sur une procédure d'appel.

Art. 17

Tout différend qui pourrait surgir entre les Parties au différend concernant l'interprétation ou l'exécution de la sentence peut être soumis par l'une des Parties au Tribunal arbitral qui l'a rendue.

Deuxième partie Conciliation

Art. 1

Une Commission de conciliation est créée à la demande de l'une des Parties au différend. À moins que les Parties n'en conviennent autrement, la Commission se compose de cinq membres, chaque Partie concernée en désignant deux et le Président étant choisi d'un commun accord par les membres ainsi désignés.

Art. 2

En cas de différend entre plus de deux Parties, les Parties ayant le même intérêt désignent leurs membres de la Commission d'un commun accord. Lorsque deux Parties au moins ont des intérêts indépendants ou lorsqu'elles sont en désaccord sur la question de savoir si elles ont le même intérêt, elles nomment leurs membres séparément.

Art. 3

Si, dans un délai de deux mois après la demande de création d'une commission de conciliation, tous les membres de la Commission n'ont pas été nommés par les Parties, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies procède, à la requête de la Partie qui a fait la demande, aux désignations nécessaires dans un nouveau délai de deux mois.

Art. 4

Si, dans un délai de deux mois après la dernière nomination d'un membre de la Commission, celle-ci n'a pas choisi son Président, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies procède, à la requête d'une Partie, à la désignation du Président dans un nouveau délai de deux mois.

Art. 5

La Commission de conciliation prend ses décisions à la majorité des voix de ses membres. A moins que les Parties au différend n'en conviennent autrement; elle établit sa propre procédure. Elle rend une proposition de résolution du différend que les Parties examinent de bonne foi.

Art. 6

En cas de désaccord au sujet de la compétence de la Commission de conciliation, celle-ci décide si elle est ou non compétente.

Champ d'application le 4 janvier 2017²

Etat partie	Ratification Adhésion (A) Déclaration de succession (S)		Entrée en vigueur	
Afghanistan	19 septembre	2002	18 décembre	2002
Afrique du Sud	2 novembre	1995	31 janvier	1996
Albanie	5 janvier	1994 A	5 avril	1994
Algérie	14 août	1995	12 novembre	1995
Allemagne	21 décembre	1993	21 mars	1994
Andorre	4 février	2015 A	5 mai	2015
Angola	1 ^{er} avril	1998	30 juin	1998
Antigua-et-Barbuda	9 mars	1993	29 décembre	1993
Arabie Saoudite	3 octobre	2001 A	1 ^{er} janvier	2002
Argentine ²	22 novembre	1994	20 février	1995
Arménie	14 mai	1993	29 décembre	1993
Australie	18 juin	1993	29 décembre	1993
Autriche ²	18 août	1994	16 novembre	1994
Azerbaïdjan	3 août	2000	1 ^{er} novembre	2000
Bahamas	2 septembre	1993	29 décembre	1993
Bahreïn	30 août	1996	28 novembre	1996
Bangladesh	3 mai	1994	1 ^{er} août	1994
Barbade	10 décembre	1993	10 mars	1994
Bélarus	8 septembre	1993	29 décembre	1993
Belgique	22 novembre	1996	20 février	1997
Belize	30 décembre	1993	30 mars	1994
Bénin	30 juin	1994	28 septembre	1994
Bhoutan	25 août	1995	23 novembre	1995
Bolivie	3 octobre	1994	1 ^{er} janvier	1995
Bosnie et Herzégovine	26 août	2002 A	24 novembre	2002
Botswana	12 octobre	1995	10 janvier	1996
Bésil	28 février	1994	29 mai	1994
Brunéi	28 avril	2008 A	27 juillet	2008
Bulgarie	17 avril	1996	16 juillet	1996
Burkina Faso	2 septembre	1993	29 décembre	1993
Burundi	15 avril	1997	14 juillet	1997
Cambodge	9 février	1995 A	10 mai	1995
Cameroun	19 octobre	1994	17 janvier	1995
Canada ²	4 décembre	1992	29 décembre	1993
Cap-Vert	29 mars	1995	27 juin	1995
Chili ²	9 septembre	1994	8 décembre	1994
Chine	5 janvier	1993	29 décembre	1993
Hong Kong	9 mai	2011	9 mai	2011

² Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (www.dfae.admin.ch/traites).

Diversité biologique. Conv.

0.451.43

Etat partie	Ratification Adhésion (A) Déclaration de succession (S)		Entrée en vigueur	
Macao	15 décembre	1999	20 décembre	1999
Chypre	10 juillet	1996	8 octobre	1996
Colombie	28 novembre	1994	26 février	1995
Comores	29 septembre	1994	28 décembre	1994
Congo (Brazzaville)	1 ^{er} août	1996	30 octobre	1996
Congo (Kinshasa)	3 décembre	1994	3 mars	1995
Corée (Nord)	26 octobre	1994	24 janvier	1995
Corée (Sud)	3 octobre	1994	1 ^{er} janvier	1995
Costa Rica	26 août	1994	24 novembre	1994
Côte d'Ivoire	29 novembre	1994	27 février	1995
Croatie	7 octobre	1996	5 janvier	1997
Cuba ^a	8 mars	1994	6 juin	1994
Danemark	21 décembre	1993	21 mars	1994
Djibouti	1 ^{er} septembre	1994	30 novembre	1994
Dominique	6 avril	1994 A	5 juillet	1994
Egypte	2 juin	1994	31 août	1994
El Salvador	8 septembre	1994	7 décembre	1994
Emirats arabes unis	10 février	2000	10 mai	2000
Equateur	23 février	1993	29 décembre	1993
Erythrée	21 mars	1996 A	19 juin	1996
Espagne	21 décembre	1993	21 mars	1994
Estonie	27 juillet	1994	25 octobre	1994
Ethiopie	5 avril	1994	4 juillet	1994
Fidji	25 février	1993	29 décembre	1993
Finlande	27 juillet	1994	25 octobre	1994
France ^a	1 ^{er} juillet	1994	29 septembre	1994
Gabon	14 mars	1997	12 juin	1997
Gambie	10 juin	1994	8 septembre	1994
Géorgie ^a	2 juin	1994 A	31 août	1994
Ghana	29 août	1994	27 novembre	1994
Grèce	4 août	1994	2 novembre	1994
Grenade	11 août	1994	9 novembre	1994
Guatemala	10 juillet	1995	8 octobre	1995
Guinée	7 mai	1993	29 décembre	1993
Guinée équatoriale	6 décembre	1994 A	6 mars	1995
Guinée-Bissau	27 octobre	1995	25 janvier	1996
Guyana	29 août	1994	27 novembre	1994
Haïti	25 septembre	1996	24 décembre	1996
Honduras	31 juillet	1995	29 octobre	1995
Hongrie	24 février	1994	25 mai	1994
Iles Cook	20 avril	1993	29 décembre	1993
Iles Marshall	8 octobre	1992	29 décembre	1993
Inde	18 février	1994	19 mai	1994
Indonésie	23 août	1994	21 novembre	1994

Diversité biologique. Conv.

0.451.43

Etats parties	Ratification Adhésion (A) Déclaration de succession (S)		Entrée en vigueur	
Nicaragua	20 novembre	1995	18 février	1996
Niger	25 juillet	1995	23 octobre	1995
Nigéria	29 août	1994	27 novembre	1994
Nioué	28 février	1996 A	27 mai	1996
Norvège	9 juillet	1993	29 décembre	1993
Nouvelle-Zélande	16 septembre	1993	29 décembre	1993
Oman	8 février	1995	9 mai	1995
Ouganda	8 septembre	1993	29 décembre	1993
Ouzbékistan	19 juillet	1995 A	17 octobre	1995
Pakistan	26 juillet	1994	24 octobre	1994
Palaos	6 janvier	1999 A	6 avril	1999
Palestine	2 janvier	2015 A	2 avril	2015
Panama	17 janvier	1995	17 avril	1995
Papouasie-Nouvelle-Guinée ^a	16 mars	1993	29 décembre	1993
Paraguay	24 février	1994	25 mai	1994
Pays-Bas	12 juillet	1994	10 octobre	1994
Aruba	4 juin	1999	4 juin	1999
Curaçao	4 juin	1999	4 juin	1999
Partie caraïbe (Bonaire, Sint Eustatius et Saba)	4 juin	1999	4 juin	1999
Sint Maarten	4 juin	1999	4 juin	1999
Pérou	7 juin	1993	29 décembre	1993
Philippines	8 octobre	1993	6 janvier	1994
Pologne	18 janvier	1996	17 avril	1996
Portugal	21 décembre	1993	21 mars	1994
Qatar	21 août	1996	19 novembre	1996
République centrafricaine	15 mars	1995	13 juillet	1995
République dominicaine	25 novembre	1996	23 février	1997
République tchèque	3 décembre	1993	3 mars	1994
Roumanie	17 août	1994	15 novembre	1994
Royaume-Uni ^a	3 juin	1994	1 ^{er} septembre	1994
Géorgie du Sud et Iles Sandwich du Sud	27 mars	2015	27 mars	2015
Gibraltar	3 juin	1994	1 ^{er} septembre	1994
Iles Cayman	3 juin	1994	1 ^{er} septembre	1994
Iles Falkland	29 juin	2016	29 juin	2016
Ile de Man	8 mai	2012	8 août	2012
Iles Vierges britanniques	3 juin	1994	1 ^{er} septembre	1994
Jersey	3 juin	1994	1 ^{er} septembre	1994
Sainte-Hélène et dépendances (Ascension et Tristan da Cunha)	3 juin	1994	1 ^{er} septembre	1994
Russie	5 avril	1995	4 juillet	1995
Rwanda	29 mai	1996	27 août	1996

Diversité biologique. Conv.

0.451.43

Etat partie	Ratification Adhésion (A) Déclaration de succession (S)	Entrée en vigueur
-------------	--	-------------------

* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations, à l'exception de celles de la Suisse, ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais peuvent être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://treaties.un.org> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

0.451.43

Protection de la nature et du paysage

État partie	Ratification Adhésion (A) Déclaration de succession (S)		Entrée en vigueur	
Sainte-Lucie	28 juillet	1993 A	29 décembre	1993
Saint-Kitts-et-Nevis	7 janvier	1993	29 décembre	1993
Saint-Marin	28 octobre	1994	26 janvier	1995
Saint-Vincent-et-les Grenadines	3 juin	1996 A	1 ^{er} septembre	1996
Salomon, Îles	3 octobre	1995	1 ^{er} janvier	1996
Samoa	9 février	1994	10 mai	1994
Sao Tomé-et-Principe	29 septembre	1999	28 décembre	1999
Sénégal	17 octobre	1994	15 janvier	1995
Serbie	1 ^{er} mars	2002	30 mai	2002
Seychelles	22 septembre	1992	29 décembre	1993
Sierra Leone	12 décembre	1994 A	12 mars	1995
Singapour	21 décembre	1995	20 mars	1996
Slovaquie	25 août	1994	23 novembre	1994
Slovénie	9 juillet	1996	7 octobre	1996
Somalie	11 septembre	2009 A	10 décembre	2009
Soudan [*]	30 octobre	1995	28 janvier	1996
Soudan du Sud	17 février	2014 A	18 mai	2014
Sri Lanka	23 mars	1994	21 juin	1994
Suède	16 décembre	1993	16 mars	1994
Suisse [*]	21 novembre	1994	19 février	1995
Suriname	12 janvier	1996	11 avril	1996
Swaziland	9 novembre	1994	7 février	1995
Syrie	4 janvier	1996	3 avril	1996
Tadjikistan	29 octobre	1997 A	27 janvier	1998
Thaïlande	31 octobre	2003	29 janvier	2004
Tanzanie	8 mars	1996	6 juin	1996
Tchad	7 juin	1994	5 septembre	1994
Timor-Leste	10 octobre	2006	8 janvier	2007
Togo	4 octobre	1995	2 janvier	1996
Tonga	19 mai	1998 A	17 août	1998
Trinité-et-Tobago	1 ^{er} août	1996	30 octobre	1996
Tunisie	15 juillet	1993	29 décembre	1993
Turkménistan	18 septembre	1996 A	17 décembre	1996
Turquie	14 février	1997	15 mai	1997
Tuvalu	20 décembre	2002	20 mars	2003
Ukraine	7 février	1995	8 mai	1995
Union européenne [*]	21 décembre	1993	21 mars	1994
Uruguay	5 novembre	1993	29 novembre	1993
Vanuatu	25 mars	1993	29 décembre	1993
Venezuela	13 septembre	1994	12 décembre	1994
Vietnam	16 novembre	1994	14 février	1995
Yémen	21 février	1996	21 mai	1996
Zambie	28 mai	1993	29 décembre	1993
Zimbabwe	11 novembre	1994	9 février	1995

Annexe 9 : Cadre juridique régissant la lutte contre la pollution par les plastiques

Stratégie nationale de lutte contre la pollution par les plastiques

L'arrêté conjoint N° 005/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 Octobre 2012 fixant les conditions spécifiques de gestion des équipements électriques et électroniques ainsi que de l'élimination des déchets issus de ces équipements		Le chapitre II traite de la collecte des déchets d'équipements électriques et électro – ménagers. Ainsi L'article 5 stipule que les producteurs doivent : soit pouvoir à la collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers en mettant en place un système individuel de collecte sélective des déchets approuvé par décision du ministre chargé de l'environnement ; soit contribuer à cette collecte en versant une contribution financière à un organisme détenteur d'un permis environnemental délivré par le ministre chargé de l'environnement. Cet organisme prend en charge, par convention passée avec les communes, les coûts supplémentaires liés à la collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers L'article 8 évoque la nécessité d'informer les populations sur l'obligation de ne pas mélanger les déchets d'équipements électriques et électroniques avec les ordures ménagers non triés ; de les orienter sur des systèmes de collecte mis à leur disposition ainsi que sur des effets potentiels sur l'environnement et la santé humaine de la présence de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Le chapitre III quant à lui traite de l'évacuation, du traitement et élimination finale des déchets d'équipements électriques et électroniques et précise en ses articles 9, 10, 11 et 12 que l'évacuation et l'élimination des D3E incombent premièrement aux utilisateurs, que leur traitement sélectif, valorisation et élimination finale doivent être réalisés dans les installations répondant aux exigences techniques et enfin que les processus de valorisation des D3E priment sur leur destruction : L'article 13 précise que gestion des déchets de D3E confiée à un opérateur agréé, fait l'objet d'un cahier des charges et d'un contrat approuvé par le MINEPDED ;	
L'arrêté Conjoint N° 004 MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la		L'article 3 précise que tout fabricant, importateur ou distributeur des emballages non biodégradables autorisé est responsable de la gestion de ses déchets par des mesures visant à limiter la production et à promouvoir le recyclage, la réutilisation et d'autres formes de valorisation des déchets issus de ces emballages	

Stratégie nationale de lutte contre la pollution par les plastiques

		d'action pour l'environnement ; la création, l'entretien et la gestion des espaces verts, parcs et jardins d'intérêt communal ; la gestion au niveau local des ordures ménagères ; L'article 19 relève également une compétence de contrôle sanitaire dans les établissements de fabrication, de conditionnement, de stockage, ou de distribution de produits alimentaires, ainsi que des installations de traitement des déchets solides et liquides produits par des particuliers ou des entreprises ; L'article 110 de cette loi rappelle les compétences de la communauté urbaine parmi lesquelles on peut citer le suivi et le contrôle de la gestion des déchets industriels, le nettoyage des voies et espaces publics communautaires, la collecte, l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères, la création, l'aménagement, l'entretien, l'exploitation et la gestion des équipements communautaires en matière d'assainissement, eaux usées et pluviales, l'élaboration des plans communautaires d'action pour l'environnement, notamment en matière de lutte contre les nuisances et les pollutions, de protection des espaces verts	
Décrets	Le Décret N° 99/821/pm du 09 novembre 1999 - fixant les conditions d'agrément des personnes physiques ou morales aux inspections, contrôles et audits des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes.		06
	Le décret N°2013/0171/PM du 14 Février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social les lois et règlements en vigueur	Il stipule en son article 7 que tout promoteur de projet, d'un établissement, d'un programme ou d'une politique est tenu de réaliser une étude d'impact environnemental et social, une notice d'impact environnemental ou une évaluation environnemental stratégique sous peine de sanctions prévues par	
	Le décret N°2013/0172/PM DU 14 Février 2013 fixant les modalités de réalisation de l'audit environnement et social	Il précise les modalités d'une évaluation systématique, documentée et objective des activités d'une structure et des installations d'un établissement de leur fonctionnement et de leur système de gestion environnemental en vue de s'assurer de la protection de l'environnement.	
	Le décret N°2008/064 du 04 février 2008 portant définition des modalités de gestion du fonds national de l'environnement et du développement durable	Ce texte définit d'une part les ressources affectées au développement durable et les orientations des dépenses à faire quant à l'utilisation de ce fonds initié suite à la Loi-cadre sur l'environnement. Ainsi :	

Stratégie nationale de lutte contre la pollution par les plastiques

	Le décret N°2015/1373/PM du 08 juin 2015 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'état aux communes en matière d'environnement	Le texte précise en son article premier lesdites compétences. Il s'agit du suivi et du contrôle de la gestion des déchets industriels de la protection des ressources en eaux souterraines et industrielles et de la protection des ressources en eaux souterraines et superficielles. L'article 2 précise les responsabilités du MINDEVEL quant à (i) la définition des modes de gestion des déchets plastiques, toxique et dangereux ainsi que la détermination de leur mode de traitement ; (ii) la définition des conditions spécifiques de gestion des déchets industriels. Enfin, l'article 5 précise les actions à mener sur le terrain notamment (i) la promotion de la réalisation et/ou de la réhabilitation des stations d'épurations et de décharges de classe 1 (déchets industriels et ultime) par la commune auprès des industries produisant des déchets et (ii) le contrôle de manifeste de traçabilité des déchets et des permis environnementaux en matière de gestion des déchets industriels la commune ; tout ceci se fait à travers un calendrier de mise en œuvre.	
	Le décret N°2021/747 du 28 décembre 2021 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Régions en matière de protection de l'environnement	L'article 2 énumère des compétences, notamment (i) la mise en défens et autres mesures locales de protection de la nature, (ii) la réalisation des pare-feu et la mise à feu précoce, dans le cadre de la lutte contre les feux de brousse (iii) l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans régionaux pour l'environnement. L'article 5 préconise pour la région, la promotion des meilleures pratiques locales de protection de la nature. L'article 14 précise que le transfert des compétences s'accompagne du transfert des ressources nécessaires à leur exercice. L'article 16 précise que la région bénéficie en plus des ressources financières transférées par l'Etat, des concours provenant des partenaires divers pour l'exercice de ces compétences en matière d'environnement. L'article 22 énonce la soumission par le conseil d'un rapport semestriel au représentant de l'Etat qui dispose de 15 jours pour le répercuter aux ministres en charge des collectivités territoriales décentralisées et au ministre en charge de l'environnement	03
Arrêtés	L'arrêté N° 00001/MINEPDED du 08 février 2016 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une évaluation environnementale stratégique ou à une étude d'impact environnemental et social	En son article 4 elle cite les opérations ou activités soumises à une étude d'impact environnementale et sociale détaillée parmi lesquelles on peut citer les unités industrielles de recyclage de déchets, les installations de traitement des déchets non domestiques ou industriels	

Stratégie nationale de lutte contre la pollution par les plastiques

		consommation et de production durables, y compris l'économie circulaire », et elle étend le mandat du groupe d'experts pour inclure l'étude des ressources et des mécanismes techniques et financiers et l'efficacité d'un choix de réponse internationale.
--	--	---

Stratégie nationale de lutte contre la pollution par les plastiques

La loi N°86/016 du 6 décembre 1986 portant réorganisation générale de la protection civile au Cameroun	En son article 1 ^{er} réitère d'assurer en permanence la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les risques d'accidents graves des calamités ou des catastrophes, ainsi que contre les effets de ces sinistres	
La loi N° 89/027 du 29 décembre 1989 sur les déchets dangereux et toxiques	Elle interdit l'introduction, la production, le stockage, la détention, le transport, le transit et le déversement sur le territoire national des déchets toxiques et/ou dangereux sous toutes leurs formes (inflammables, explosifs, radioactifs, présentant un danger pour la vie des personnes, des animaux, des plantes et pour l'environnement). Les industries locales qui génèrent de tels déchets doivent déclarer le volume et la nature de leur production et éliminer ces déchets	
La loi N°96/117 du 05 Août 1996 relative à la normalisation	Elle spécifie en son article 5 le champ de compétence du système national de normalisation qui comprend donc les normes de protection de l'environnement entre autres. Egalement en son article 18, le texte prévoit que la mise en circulation des biens non conformes aux normes dont l'application est rendue obligatoire entraîne leur retrait des circuits de distribution et une amende	
La loi N°98/005 du 14 Avril 1998 portant régime de l'eau	Elle prescrit en son article 4 l'interdiction des déversements, écoulements, jets, infiltrations, enfouissements, épandages, dépôts, directs ou indirects, dans les eaux de toute matière solide, liquide ou gazeuse et, en particulier, les déchets industriels, agricoles et atomiques susceptibles d'altérer la qualité des eaux de surface ou souterraines ou des eaux de la mer, dans les limites territoriales ; de porter atteinte à la santé publique ainsi qu'à la faune et la flore aquatiques ou sous-marines ; de mettre en cause le développement économique et touristique des régions	
La loi N°98/015 du 14 juillet 1998 relative aux établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes		
La Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes	L'Article 16 précise les compétences transférées aux communes en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles, notamment l'alimentation en eau potable ; le nettoyage des rues, chemins et espaces publics communaux ; le suivi et le contrôle de gestion des déchets industriels ; les opérations de reboisement et la création de bois communaux ; la lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances ; la protection des ressources en eaux souterraines et superficielles ; l'élaboration de plans communaux	

Stratégie nationale de lutte contre la pollution par les plastiques

Tableau 5: Cadre juridique et réglementaire au Cameroun

Catégorie de texte	Énoncé du texte	Alignement avec la problématique des déchets plastiques	Nombre de texte
Lois	La loi N°96/01 du 18 janvier 1996 portant Constitution de la République du Cameroun	Elle stipule dans son préambule que « tout citoyen a droit à un environnement sain. La protection de l'environnement est un devoir pour tous ».	09
	La loi N° 96/12 du 05 août 1996, portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement. Les dispositions du Chapitre IV traitent de la gestion des déchets notamment les articles 42, 43, 44, et 49.	L'article 42 stipule que les déchets doivent être traités de manière écologiquement rationnelle afin d'éliminer ou de réduire leurs effets nocifs sur la santé de l'Homme, les ressources naturelles, la faune et la flore, et sur la qualité de l'environnement en général ; L'article 43 rappelle l'obligation pour toute personne qui produit ou détient des déchets d'en assurer elle-même l'élimination ou le recyclage, ou les faire éliminer ou recycler auprès des installations agréées par l'administration chargée des établissements classés après avis obligatoire de l'administration chargée de l'environnement. Elle est, en outre, tenue d'assurer l'information du public sur les effets sur l'environnement et la santé publique des opérations de production, de détention, d'élimination ou de recyclage des déchets, sous réserve des règles de confidentialité, ainsi que sur les mesures destinées à en prévenir ou en compenser les effets préjudiciables ; L'article 46 responsabilise les collectivités territoriales décentralisées dans le processus d'élimination des déchets produits par les ménages, ceci en liaison avec les services compétents de l'État ; L'Article 49 adresse la problématique de la pollution des eaux continentales et maritimes et de ce fait interdit l'immersion, l'incinération ou l'élimination par des déchets dans ces eaux en respect des engagements internationaux du Cameroun.	
	La loi N° 76/du 8 juillet 1976 fixant les frais d'inspection et de contrôle des établissements dangereux, insalubres ou incommodes suivie du décret N° 76/372 du 2 septembre 1976		

Source : MINEPDED, stratégie nationale de lutte contre la pollution plastique, Décembre 2022.

SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1- Ouvrages

- Beaud M., *Face au pire des mondes*, Paris, Seuil, 2011.
- Beaud M., *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de Doctorat, ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, Paris, La Découverte, 2006.
- Biloa P.D., *Protection fonctionnelle des systèmes marins côtiers dans le cadre des accords environnementaux multilatéraux dans les pays avec littoral : cas du Cameroun*, New-York, United Nations-nippon Foundation Fellow, décembre 2017.
- Euzen A., Eymard L., et Gaill F., *Le développement durable à découvert*, Paris, CNRS, 2013.
- Fèbvre L., *Combat pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 1992.
- Grawitz M., *Méthodes des Sciences Sociales*, Paris, Dalloz, 11^e édition, 2000.
- Kiss A., *Introduction au droit de l'environnement*, Genève, UNITAR, 2^e édition, 2006.
- Ki-Zerbo J., *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972.
- Lausche B., *Lignes directrices pour la législation des aires protégées*, UICN, 2015
- Mbonji Edjenguele, *L'ethno-perspective ou la méthode du discours de l'ethno-anthropologie culturelle*, Yaoundé, PUY, 2005.
- N'da P., *Méthodologie et guide pratique de recherche du Mémoire et de la Thèse de Doctorat*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- Roche J-J., *Théories des Relations Internationales*, 4^e édition, Montchrestien, Octobre 2001.
- Triplet P. et Als, *Créer, gérer, évaluer des aires protégées*, Paris, édition EPA/DAGAN, 2020.
- République du Cameroun, *Stratégie du Sous-Secteur Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable*, Yaoundé, MINEPDED, 2012.
- République du Cameroun, *Stratégie et Plan d'action national pour la Biodiversité*, version II, Yaoundé, Décembre 2012.
- République du Cameroun, Ministère de l'Environnement et des Forêts, *Plan National de Gestion de l'Environnement*, 1996.
- République du Cameroun, *Plan d'Action Nationale de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD)*.
- *Plan d'aménagement de la Reserve du Dja 2020-2024*.
- *Plan de développement communal de Campo*, 2014.

- Profil environnemental du Cameroun, 2021.
- UNEP, Etat de référence du dispositif de conservation marine et côtière en Afrique Centrale, 2015.

2- Articles

- Angoni H. et Als, “ La tortue marine au Cameroun, genre *Lepidochelys* : nidation, biométrie de *Lepidochelys olivacea* (reptilia, cheloniidae) dans la réserve de faune de Campo”, in *International journal of biological and chemical sciences*, 2010, pp. 649-656.
- Duclaux-Monteit Ott C, “Ressource documentaire sur le droit de
- Protection de l’environnement module1”, in *Introduction au droit de l’environnement*, pp.1-8.
- Frédérick M, “ La sécurité environnementale. Éléments de définition”, *Etudes Internationales*, vol.24, N°4,1993, pp.753-765.
- Kouam Kenmogne et Als, “Gestion intégrée des ressources en eau et objectifs du Millénaire pour le Développement de l’Afrique : cas du Cameroun”, in *Vertigo, la revue électronique en science de l’environnement*, volume 7, numéro 2, Septembre 2006, pp.1-45.
- Lacroix I., St-Arnaud P-O. “ La gouvernance : tenter une définition”, in *cahiers de recherche politique appliquée*, vol IV, N°3, automne 2012, pp.19-37
- Liam S., “Cameroun : Ebodjé, le village des tortues,” in *Cameroun Tribune*, parution du 13 Avril 2009.
- Ngongang Meppa E., “Etude pour le suivi de la protection de la zone côtière et de l’environnement marin : Evaluation des impacts des activités pétrolières sur les écosystèmes de mangroves et les habitats côtiers”
- Vermeulen C., Triplet P., “ Améliorer la participation des populations locales à la gestion des aires protégées”, in <https://www.reacsearch.net/publication/287210383>, consulté le 15/09/2023 à 10h.
- Youssaou, “Les questions environnementales sur la désertification au Cameroun”, Yaoundé, Atelier sur les Statistiques de l’Environnement, décembre 2011, pp.1-25.
- “ Mot de la Directrice de l’Institut de la Francophonie pour le Développement Durable”(IFDD), in *Pas à pas vers une justice environnementale*, Institut de la Francophonie pour le Développement Durable, numéro 98, troisième trimestre, 2014, pp.4-5.

3- THÈSES ET MÉMOIRES

a- Thèses

- Omgba Owono F., “Le Cameroun et la diplomatie environnementale, 1964-2015”, Thèse de Doctorat PhD en Histoire, Université de Yaoundé I, 2021.
- Onana J-O., “ Gestion durable des ressources halieutiques en Afrique Atlantique centre-est : Cameroun-Congo-Gabon, Perspectives d’une politique de régulation sous-régionale”, Thèse de Doctorat PhD en Géographie, Institut de Géographie et d’Aménagement Régional de l’Université de Nantes, (IGARUN), 2019.

b- MEMOIRES

- Biankeu I., “Contribution à la connaissance de la mégafaune marine dans l’estuaire du Wouri et évaluation des menaces”, Mémoire de Master en Gestion des Pêches et des Ecosystèmes Aquatiques, Université de Douala, 2017.
- Dupuis C., “Contribution à l’élaboration du Plan national d’action pour la protection des tortues marines au Cameroun”, Rapport de stage de IIème année, 2001.
- Guillou N., “La politique chinoise de l’administration Bush après la répression place Tiananmen : L’interdépendance peut-elle apaiser les tensions politiques ? 1989-1993”, Mémoire de Master en Science politique-Relations Internationales, Université Jean Moulin, Lyon III, 2014.
- Mengué P.L., “Contribution de la diplomatie verte dans la protection de l’environnement au Cameroun à l’ère du Développement durable”, Mémoire de Master en Management Environnemental et Développement Durable, IRIC-Université de Yaoundé II, 2012-2013.
- Ngamaliu Njiadeu N., “ La protection de l’environnement marin au Cameroun : contribution à l’étude de la mise en œuvre des conventions internationales”, Mémoire de DEA en Droit, université de Douala, 2015.
- Nouhaud N., “Valorisation des outils de Diagnostic et de suivi des sites de pontes pour la gestion des populations de tortues marines à Saint-Martin”, Rapport de stage de Master II en écologie et Dynamique des littoraux et des estuaires, 2014-2015.
- Tadjimbé R., “ Les Relations Tchad-Cameroun, 1960-1982 : aperçu historique ”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007.

4- Rapports d’activités

- Fiche de communication Tube Awu, PPI, Contribuer à la mise en place d'un modèle de développement socio-économique compatible à la protection de l'environnement sur la zone littorale Kribi-Campo.
- Conférence des Nations Unies sur l'environnement, déclaration de Stockholm, 1972.

5- Décrets et lois

- Loi N° 96/12 de la 05/08/1996 portant loi-cadre de Gestion de l'Environnement en République du Cameroun.
- Décret N° 2021/4804/PM du 09Juillet 2021, portant création du Parc national marin “*Mayange Na Elombo-Campo*”.
- Décret n°2012/431du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable.

6- Sources numériques

- “Problèmes environnementaux et menaces”, in <https://www.health.belguim.be/fr/environnement/mers-oceans-et-antartique/mer-du-nord-et-oceans/problemes-environnementaux>, consulté le 24 Avril 2023 à 11h42
- “Bonne nouvelle pour l'environnement africain : première Aire marine protégée créée au Cameroun : le parc marin de *Mayange na Elombo Campo*”, <https://www.faunesauvage.fr/sinformer-articles/une...roun-le-parc-national-marin-de-manyange-na-elombo-campo>, consulté le 05 Novembre 2022 à 12h39 min.
- “Développement durable : Définition, histoire et enjeux-qu'est-ce que le développement durable ?”, in <https://youmatter.world/fr/definition/definition-developpement-durable/>, consulté le 26/08/2022.
- “Ebodjé”, in, <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Ebodj%C3%A9>, le 30/08/2022 à 10h 41 min.
- “Environnement-définition et explications”, in techno-Science.net, consulté le 25/08/2022 à 19h13.
- “*Stockholm and the birth of environmental diplomacy*”, in <https://www.iisd.org/articles/deep-dive/stockholm-and-birth-environmental-diplomacy>, consulté le 24 Avril 2024 à 11h42
- “Théories du développement durable”, in fr.m.wikipedia.org, consulté le 26/08/2022 à 18h39.
- Abdelkader Abderrahmane, “Exploitation des tortues marines en Afrique de L'Ouest”, in *Institut d'Etudes de Sécurité*, in <https://issafrica.org/fr/iss->

[today/exploitation-des-tortues-marines-en-afrique-de-louest#:~:test=Les%20tortues%20sont%20ensuite%20achemin%C3%A9es,une%20menaces%20pour%20la%20biodiversit%C3%A9](#), consulté le 24 Avril 2024 à 20h.

- AMMCO, “Les smartphones au service de la mégafaune aquatique”, in <https://www.ammco.org/index.php?rub=17&id=13=8&lang=fr>, consulté le 03 novembre 2022 à 21h 18 min.
- Amougou P., “Une conservation de l’écosystème marin et côtier par les tortues marines à Kribi (Sud-Cameroun), in <https://www.mediaterre.org/afrique-centrale/actu,2017030616031>, consulté le 26 Octobre 2022.
- Bidima I.M., et Ngeunga M., “Ebodjé, village protecteur des tortues marine au Cameroun”, <https://infocongo.org/fr/ebodje-village-protecteur-des-tortues-marines-au-camerou/>, publié le 28 juin 2021 et consulté le 05/11/2022 à 14h.
- CCIMA, les atouts économique, <https://www.ccima.cm/interne.php?idsmenu=296>, consulté le 1^{er} Novembre 2022 à 14h 55 min.
- *Dictionnaire de l’environnement et du développement durable*, consulté en ligne le 25/08/2022, in <https://www.dictionnaire-environnement.com/gouvernance-environnementale-ID2882>, consulté le
- Ecosystème marin’ in [https://junior.universalis.fr/encyclopedie/ecosysteme-marin/#:~:text=On%20appelle%20%C2%QB%20%C3%A9cosyst%C3%Q8me%20marin%20%C2%BB%20un.\)%20et%20avec%20le%20biotope](https://junior.universalis.fr/encyclopedie/ecosysteme-marin/#:~:text=On%20appelle%20%C2%QB%20%C3%A9cosyst%C3%Q8me%20marin%20%C2%BB%20un.)%20et%20avec%20le%20biotope), consulté le 25/08/2022 à 19h34.
- Fdez Roldan F., “Ecosystème marin : définition, caractéristiques, flore et faune”, publié le 25 Mars 2021 in <https://www.projetecolo.com/ecosysteme-marin-definition-caracteristiques-flore-et-faune-14.html>, consulté le 25/08/2022.
- Gaultier T., “les tortues marines face à la pollution marine”, in <https://www.wildlifecentury.com/post/les-tortues-marines-face-à-la-pollution-marine#:~:test=les%20tortues%20marines%2C%20bien%20quconfrontation%20avec%20la%20pollution%20lumineuse>, consulté le 24 Avril 2024 à 11h42.
- Handi G., “Environnement : les déclarations de Stockholm (1972) et Rio (1992)”, United Nations, 2013, in www.un.org/law/avi.
- <https://inppn.mnhn.fr/espece/cd-nom/77360/tab/fiche#:~:test=la%20tortue%20oliv%C3%A2tre%20mesure%2050,touche%20les%20premi%C3%A8res%20plaques%20lat%C3%A9rales>, consulté le 05 Mai 2024 à 21h.

- <https://Kamerpower.com/fr/minep-mineped-cameroun-ministère>, consulté le 17 Octobre 2022 à 22h.
- <https://www.cnrtl.fr/definition/tourisme>, consulté le 06 Avril 2024 à 09h24 min.
- <https://www.dictionnaire-juridique.com-environnement-définition>, consulté le 25/08/2022 à 19h34.
- <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/v%C3%A9g%C3%A9station/81261> consulté le 18/07/2023 à 11heures.
- <https://www.prc.cm/fr/actualité/discours/13/18>, consulté le 10/10/2022 à 09 heures 34 Min.
- <https://www.unwto.org/fr/soutainable-development/ecotourism-and-protect-areas#:~:test=Toutes%20les%20formes%20de%20tourisme;%C3%A9ducation%20et%20d'interpr%C3%A9tatio>, consulté le 06 Avril 2024 0 09h30 minutes.
- <https://www.unwto.org/fr/soutainable-development/ecotourism-and-protect-areas#:~:test=Toutes%20les%20formes%20de%20tourisme;%C3%A9ducation%20et%20d'interpr%C3%A9tatio>, consulté le 06 Avril 2024 0 09h30 minutes
- Kouagheu J., “Au Cameroun, Ebodjé, l’écovillage qui protège ses tortues marines”, in <https://www.faunesauvage.fr/sinformer/sinformer-articles/au-cameroun-ebodje-lecovillage-qui-protège-ses-tortues>, consulté le 07/11/2022 à 20h00.
- Leroy P., “ Gouvernance environnementale”, in *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*(Dicopart), publié par l’Institut National de Recherche en Sciences et Technologie pour l’Environnement et l’Agriculture (IRSTEA), Avril 2013, p.3, in <https://www.dicopart.fr-dico-gouvernance-environnementale>.
- Ministère de l’Environnement et de la Protection de la Nature, *plan d’action national de gestion des zones marine et côtière valide*, in https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&url=https://faolex.fao.org/docs/pdf/Cmr18780.pdf&ved=2ahUKEwiFsPHJg9X5AhXMtqQKHQYxDfwQYxDfwQfn_oECBwQAQ&usg=AOvVaw0M8UlnlT2qCmFXne-RxIGi
- PFBC, Les Ministres de la CEEAC-COMIFAC en rangs serrés pour RIO+20, 2012, in <https://pfbc-cbfp.org/actualites/items/CEEAC-ministersconference-F.html>, consulté le 01 Novembre 2022 à 11h 18 min.
- Plateforme tortues marines Cameroun, *Rapport national d’activités. Panorama des actions déployées sur le terrain par les organisations de la société civile*

Camerounaise, in <https://www.rastoma.org=rapport-a...Rapport>-annuel d'activité du RASTOMA-année, 2018-2019, consulté le 10 mars 2021 à 11h.

- PPI, Modèle de développement compatible à la protection de l'environnement sur Kribi-Campo, in <https://www.programmeppi.org/projects/modele-de-developp...mpatible-a-la-protection-de-lenvironnement-surkribi-campo/>, p.2, consulté le 04/11/2022 à 22h.
- Rapport annuel du Réseau des Acteurs de la sauvegarde des tortues marines d'Afrique centrale 2020 (RASTOMA), in, <https://www.rastoma.org=rapport-a...Rapport-annuel-d-activité-du-RASTOMA-année-2020>, consulté le 10 Mars 2021.
- Sylvain A. "Le Cameroun a créé un parc marin pour limiter la pêche industrielle sur sa frontière maritime avec la Guinée Equatoriale", in, www.investiraucameroun.com, publié en 2021 et consulté le 05/11/2022 à 10h.
- UICN, Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées, in <https://portals.iucn.org-EFILES> PDF, consulté le 25/08/2022.
- Woodley S., *Les catégories de gestion des aires protégées de l'UICN*, in <https://www.dfo-mpo.gc.ca...pdf>, consulté le 25/08/2022 à 19h10.

7- Sources orales

Noms et prénoms des personnes interrogés	Âges	Fonction	Date et lieu d'entretien
Ciewe Ciake Alain Serge	55 ans	Délégué départemental du MINEPIA de l'Océan	Le 16 Février 2024 à Kribi
Gnamaloba Mondjéli Denis	48 ans	Président de l'association Tube Awu	05 mars 2024 à Ebodjé
Koumbo Ursula,	40 ans	Coordonnatrice du Bureau Régional d'Afrique central du RASTOMA	15 mars 2022 à Yaoundé
M. Sambou	50 ans	Conservateur du Parc national marin "Mayange na Elombo-Campo"	04 mars 2024 à Ebodjé
M. Sondo,	76 ans	Ancien président du GIC Ebotour d'Ebodjé	07 mars 2024 à Ébodjé
Mahenga Alain Thierry,	55 ans	Président du GIC Ebotour d'Ebodjé	08 mars 2024 à Kribi
Maman Hélène	64 ans	Membre du GIC de pêcheurs et associé de Bongachele	14 Février 2024 à Bongachele

Mewoli Jean Daniel	54 ans	Chef de Bureau de la Conservation de la Délégation Départementale du MINEPDED de l'OCEAN	14 Février 2024 à Kribi
Nguini Essomba,	55 ans	Chef de Bureau de l'Information et de la Documentation Environnementale à la Délégation Départementale du MINEPDED de l'OCEAN	14 février 2024 à Kribi
SM. Ndjokou	55 ans	Chef du village Ebodjé	le 07 mars 2024 à Ebodjé
Wamba Tchinda Joel	30 ans	Responsable du programme pêche et méga faune à Tube Awu	05 mars 2024 à Ebodjé

TABLE DES MATIÈRES

ATTENTION	i
REMERCIEMENT	iii
SERMENT DE PROBITÉ	iv
SIGLES ET ABREVIATIONS	vi
LISTE DES ILLUSTRATIONS	ix
RESUMÉ	x
ABSTRACT	xi
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
I- CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE	2
II- MOTIVATION DU CHOIX DU THÈME	5
III- INTERÊT DU SUJET	6
IV- CADRE SPATIO-TEMPOREL	7
a- Cadre géospatial	7
b- Justification des bornes chronologiques	7
V- APPROCHE CONCEPTUELLE ET THÉORIQUE	8
1- Approche conceptuelle	8
A- GOUVERNANCE	9
B- GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE	9
C- AIRES PROTEGÉES	10
D- ENVIRONNEMENT	10
E- ÉCOSYSTEME MARIN	11
2- Approche théorique	11
VI- REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE	14
VII- PROBLÉMATIQUE	18
VIII- SOURCES ET MÉTHODOLOGIES	19
a- SOURCES	19

b- Méthodes de traitement et de collectes des données sur le principe quantitatif et qualitatif	20
VIII- DIFFICULTES RENCONTRÉES	20
CHAPITRE I : FONDEMENTS DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE ET DE LA COOPÉRATION AVEC LES ONG DANS LA GESTION DURABLE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES AU CAMEROUN ET A ÉBODJÉ	22
I- LES FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE AU CAMEROUN	23
1-Fondements juridiques internationaux	23
2- Fondements juridiques nationaux	25
II- LES FONDEMENTS POLITICO-DIPLOMATIQUES DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE AU CAMEROUN	28
1- Les fondements politiques de la gouvernance environnementale au Cameroun.....	28
a. Au niveau national.....	30
b- Au niveau régional	31
c. Au niveau international.....	31
2- Les fondements diplomatiques de la gouvernance environnementale au Cameroun	32
a. Au niveau régional africain	32
b. Au niveau international	35
III- FONDEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ECONOMIQUES DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE AU CAMEROUN	37
1- Fondements écologiques de la gouvernance environnementale au Cameroun	38
a. Environnement naturel comme principal atout écologique du pays	38
b. Ressources en eau importante	38
c. Une mégafaune aquatique côtière riche et diversifiée	39
2. La rentabilité socio-économique comme fondement d’une gouvernance environnementale dans la mégafaune marine au sud du Cameroun	43
CHAPITRE II : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE PROTÉGÉ D’ÉBODJÉ DANS LE PARC NATIONAL MARIN “MAYANGÈ NA ÉLOMBO-CAMPO”	46
I- CADRE NATUREL ET PHYSIQUE	47
1. Le relief.....	47
2. La végétation.....	48
3. La Faune et l’hydrographie.....	49
4. Le climat.....	51

II- CADRE HUMAIN, ADMINISTRATIF ET ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUE

52

1. Cadre humain : le peuplement	52
2. Cadre administratif	54
3. Activités socio-économiques	54

III- HISTORIQUE, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SITE

PROTEGE D'EBODJE DANS LE PARC MARIN MAYANGE NA ELOMBO--

CAMPO	56
-------------	----

1. Historique et présentation	56
2. Organisation et fonctionnement du site protégé d'Ebodjé	59
3. Cadre faunique du site d'Ebodjé dans le parc national marin	60
a. Régime alimentaire des tortues marines	60
b. Processus de reproduction des tortues marines.....	62

CHAPITRE III : ACTEURS, OUTILS ET MÉCANISMES D'IMPLÉMENTATION DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE DANS LE SITE PROTÉGÉ DES TORTUES MARINES D'ÉBODJÉ.....

	68
--	----

I- ACTEURS EN PRÉSENCE ET ACTIONS MENÉES DANS LA GESTION ET LA PROTECTION DES TORTUES MARINES A ÉBODJE DANS LE PARC MARIN ET DANS L'ENSEMBLE DES ZONES MARINES.....

	69
--	----

A- LES ACTEURS ETATIQUES : PRESENTATION GENERALE

1. Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) et le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA).....	69
--	----

a- Ressources et moyens.....	70
------------------------------	----

2. Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF).....	71
--	----

3. Le Service de la Conservation du Parc marin et le Ministère du Tourisme et loisirs	72
---	----

1. L'ONG Tube Awu : un acteur local clef de la préservation	73
---	----

a. Historique et missions	73
---------------------------------	----

b. Ressources et moyens.....	74
------------------------------	----

2. L'ONG AMMCO : un partenaire national proactif du site d'Ebodjé	74
---	----

a. Historique et missions	74
---------------------------------	----

b. Ressources et moyens.....	74
------------------------------	----

3. Association camerounaise de Biologie Marine (ACBM) : un acteur local actif.....	75
--	----

a. Historique et missions	75
---------------------------------	----

b. Ressources et moyens.....	75
------------------------------	----

4. Kudu' A Tube : un autre acteur local de préservation	75
---	----

a. Historique et objectifs	75
C- Les acteurs internationaux : présentation générale	76
1. Le Réseau des Acteurs de la Sauvegarde des Tortues Marines en Afrique Centrale (RASTOMA).....	76
a. Historique, missions et objectifs.....	76
b. Organisation, fonctionnement, ressources et moyens	78
II- ACTIONS, OUTILS ET MÉCANISMES D'IMPLEMENTATION DES	
SYSTÈMES DE GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE DANS LES ESPACES	
MARINS PROTÉGÉS AU CAMEROUN ET A ÉBODJÉ	79
A. CONTRIBUTION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA GESTION DES AIRES	
MARINES PROTEGEES.....	79
1. Le suivi des plages, la fabrication des écloseries et le <i>monitoring</i> de la biodiversité	
environnementale	81
2. Sensibilisation et promotion de l'éducation environnementale : confectionner un	
programme qui met un accent sur la protection de l'environnement et la conservation de la	
biodiversité marine.....	82
3. Promotion des activités génératrices de revenus	84
4. Le baguage/marquage des tortues, conception des applications et contribution des	
populations locales.....	84
B-CONTRIBUTIONS DES ONG INTERNATIONALES DANS LA GESTION DES	
AIRES MARINES PROTEGEES AU CAMEROUN ET A EBODJE.....	86
1. Appui aux initiatives communautaires des membres du Réseau	86
2. Le soutien technique et financier aux membres	87
3. L'apport des partenaires internationaux	88
C- CONTRIBUTION DES POUVOIRS PUBLICS DANS LA GESTION DES AIRES	
MARINES PROTEGEES AU CAMEROUN ET A EBODJE	89
1. Sensibilisation des populations riveraines à la protection de l'environnement	89
CHAPITRE IV : RETOMBÉES, ENTRAVES ET PERSPECTIVES DE LA GOUVERNANCE	
ENVIRONNEMENTALE DANS LA GESTION DURABLE DES ESPACES MARINS	
PROTÉGÉS AU CAMEROUN ET A ÉBODJÉ	93
I- RETOMBEES DE L'IMPLEMENTATION DE LA GOUVERNANCE	
ENVIRONNEMENTALE DANS LE SITE PROTEGE D'EBODJE	94
1. Préservation, conservation et protection des espèces de tortues marines	94
a. Protection et conservation des populations de tortues marines de 1998 à 2009	94
b. Préservation et la conservation des espèces de tortues marines de 2018 à 2019.....	99
2. La création d'emplois.....	99
3. Développement du tourisme et de l'écotourisme	100

II- ENTRAVES A LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE A EBODJE DANS LE PARC MARIN MAYANGE NA ELOMBO-CAMPO.....	108
1. La persistance du braconnage et la non-maîtrise de la pêche	108
a. La persistance du braconnage.....	108
b. La non maitrises des activités de pêche.....	109
2. La pollution et les risques de dégradation du site d'Ebodjé.....	109
a. La pollution plastique	110
b. La pollution lumineuse	111
2. Insuffisance des ressources financières, logistiques, techniques, manque de coordination des OCS et les faiblesses des administrations concernées	112
a. Insuffisance des ressources financières, logistiques et techniques	113
b. Faiblesses des structures et des administrations concernées.....	113
c. Manque de coordination des OSC.....	114
III-QUELQUES SUGGESTIONS POUR UNE RENOVATION DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE A EBODJE DANS LE PARC MARIN ET L'ENSEMBLE DES ZONES MARINES DANS LE DEPARTEMEMET DE L'OCEAN.....	115
1. Amplification de la sensibilisation et de l'éducation des populations aux sujets des questions environnementales et leur importance dans l'avenir de l'humanité.....	115
2. Amélioration des stratégies de lutte contre la pollution des eaux, le braconnage et une meilleure réglementation de l'activité de pêche.....	116
3. Avoir plus de partenaires financiers, techniques et des moyens logistiques afin de promouvoir le tourisme et optimiser la gestion des zones marines à travers la protection et la conservation	117
4. Constitution de lobbying de la conservation	118
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	119
ANNEXES	124
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	151
TABLE DES MATIÈRES	160